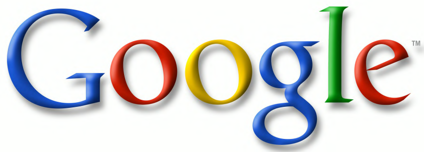
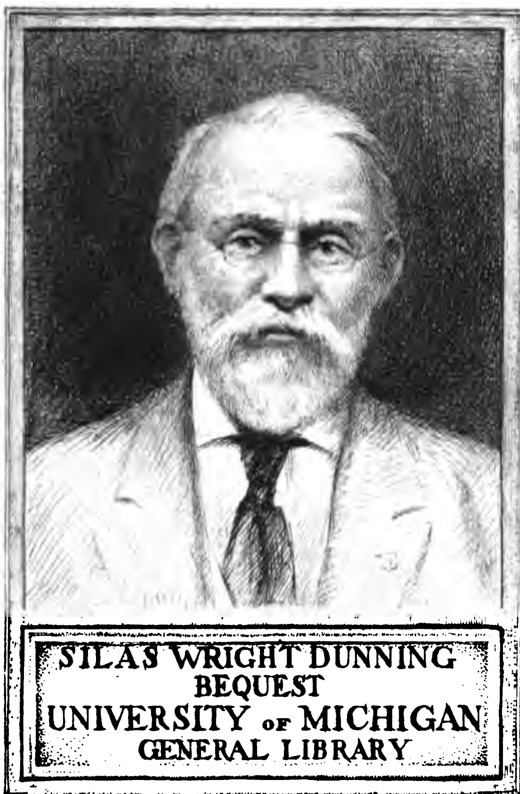



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

ANNUAIRE

DU CALVADOS.

Tous les Exemplaires sont paraphés par l'Auteur.

SE TROUVE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT ;

ET À PARIS, CHEZ LANCE, RUE DU BOULOY, Nº. 7.

PRIX : 2 FRANCS.

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DU CALVADOS,

POUR

L'ANNÉE 1834.



CAEN,

IMPRIMERIE DE PAGNY, RUE FROIDE, N°. 25.

1834.

PRÉFACE.

En publiant l'Annuaire de 1832, je crus devoir donner au public quelques explications sur le plan que je m'étais proposé de suivre. J'envisageais ce recueil comme destiné à recevoir des matériaux qui serviraient un jour à la rédaction de la statistique du département et, si l'on s'en souvient, je ne me dissimulais pas les inconvéniens qu'il y avait à s'écarter ainsi des voies ordinaires,

Quelques lecteurs ont approuvé ma manière de voir, d'autres l'ont censurée. Je dois des égards aux uns et aux autres.

Les premiers, probablement en petit nombre, sont pour la plupart ceux qui se sont tenus au courant de mes publications ; on conçoit que ceux-là ont pu me savoir gré du soin que j'avais pris de ne pas me répéter.

Les seconds qui n'avaient pas lu mes premiers Annuaires, ou qui les avaient oubliés, se sont plaints de ne trouver dans les subséquens que des documens isolés

et tout à fait incomplets. Nulle idée générale de l'ensemble du département, de sa topographie, de son administration, de son agriculture, de son commerce et de son industrie : quelques données partielles, et voilà tout.

L'objection était grave ; je l'avais prévue, mais je ne l'avais pas écartée.

J'en cherchais la solution, lorsque le hasard me fit rencontrer l'été dernier M. le Prevost, juge si expert en ces matières. Vos critiques ont raison, me dit-il, et cependant je ne puis pas vous désapprouver. Mais il est un moyen de tout concilier ; c'est de donner chaque année dans une première partie de votre ouvrage une sorte de statistique abrégée du département, et d'en consacrer une seconde aux matériaux que vous êtes à même de recueillir pour la statistique générale.

J'adoptai sur le champ cette idée, soit parce qu'elle m'offrait les moyens de sortir d'embarras, soit parce que c'était en effet la meilleure à suivre ; et j'aurais aussitôt mis la main à l'œuvre, si d'autres soins ne m'en avaient alors détourné.

J'y reviens aujourd'hui que quelques semaines seulement me séparent de l'époque

à laquelle l'Annuaire de 1834 doit paraître. Mon travail se ressentira nécessairement de la précipitation que j'y apporte ; mais il m'a été absolument impossible de m'y livrer plutôt.

Quant aux divisions de détail que j'ai précédemment adoptées, j'ai cru devoir n'y rien changer. Il m'eût été facile de les multiplier à l'infini. *L'Association Normande* venait de m'en donner l'exemple, et pour ainsi dire le précepte ; mais j'avoue que j'ai été porté à craindre que ce luxe de classifications ne fût contraire à une saine méthode, lorsque j'ai vu ranger sous le même titre les grandes routes et les abeilles, les journaux et les brouillards.

Les exigences de ce genre pouvaient d'ailleurs aller fort loin.

Ceux-ci veulent qu'on détermine exactement combien il tombe de pouces d'eau par an ; ceux-là, qu'on établisse par des calculs précis, le nombre de grains de blé que produit chaque arpent de terre, et dans quelle proportion l'orge et le sarrasin entrent dans la nourriture de nos paysans.

Je conviens que jai trop peu de confiance dans la manière dont on recueille

les chiffres, pour être dupe de l'importance qu'on paraît mettre à en obtenir. Ce serait s'exposer à de graves erreurs que d'en vouloir argumenter.

Ce qui intéresse véritablement un pays c'est la connaissance de son histoire et l'état de son agriculture, de son industrie, de son commerce, présenté avec des indications et des rapprochemens qui permettent d'apprécier ses besoins et ses ressources. Telle est la tâche qu'on doit se proposer dans une statistique *comparée*, et pour qu'elle puisse l'être, il faut qu'elle embrasse le passé, le présent et l'avenir, évitant également de s'isoler dans les généralités et de s'égarer dans les détails. C'est ainsi que l'auteur de la meilleure statistique que nous ayons, celle du département de l'Aisne, a conçu son sujet et l'a exécuté. Il est vrai que malgré tout son mérite, son livre est fort éloigné de répondre à l'idée que *l'Association Normande* s'est formée de ces sortes d'ouvrages. Nous désirons, dans l'intérêt des progrès de la science, que les espérances qu'elle a conçues se réalisent; ce sera un véritable service qu'elle aura rendu au pays.

ÉPOQUES DE L'ANNÉE 1834.

Années 6547 de la période Julienne.
2587 de la fond. de Rome, selon Varron.
2581 de l'ère de Nabonassar,
2610 des Olymp., ou la 2e. a. de la 653e.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.		QUATRE-TEMPS.
Nomb. d'or en 1833.	11	Fév., 19, 21 et 22.
Epacte.	XX	Mai, 21, 23 et 24.
Cycle solaire.	23	Septemb., 17, 19 et 20.
Indiction Romaine.	7	Décemb. 17, 19 et 20.
Lettre dominicale. .	E	

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 26 janvier.
Les Cendres, 12 février.
PAQUES, 30 mars.
Les Rogations, 5, 6 et 7 mai.
ASCENSION, 8 mai.
PENTECOTE, 18 mai.
La Trinité, 25 mai.
La Fête-Dieu, 29 mai.
1er. Dimanche de l'Avent, 30 novembre.

SIGNES DU ZODIAQUE.

Aries, le Bélier.
Taurus, le Taureau.
Gemini; les Gémeaux.
Cancer, l'Ecrevisse.
Leo, le Lion.
Virgo, la Vierge.
Libra, la Balance.
Scorpius, le Scorpion.
Sagittarius, le Sagittaire.
Capricornus, le Capricorne.
Aquarius, le Verseau.
Pisces, les Poissons.

PLANÈTES.

Mercure.	Pallas.	Uranus.
Vénus.	Junon.	Soleil.
Terre.	Vesta.	Lune.
Mars.	Jupiter.	
Cérès.	Saturne.	

ÉCLIPSES DE 1834.

Le 9 Janvier, éclipse de soleil, *invisible à Paris.*

Le 7 Juin, éclipse de soleil, *invisible à Paris.*

Le 21 Juin, éclipse totale de lune, *invisible à Paris.*

Le 16 décembre, éclipse de lune, *visible à Paris.*

Commencement de l'éclipse à 3 h. 32' 2/3 du matin; milieu à 5 h, 1 minute 3/4 du matin; fin de l'éclipse à 6 h. 30' 3/4 du matin; grandeur, 8 doigts, 10 minutes.

SAISONS.

Le Printemps com. le 21 Mars, à 2 h. 9' du m.
L'Eté commenc. le 21 Juin, à 11 h. 24' du s.
L'Automne commenc. le 23 Sep., à 1 h. 28' du s.
L'Hiver commenc. le 22 Déc., à 6 h. 44' du m.

MARÉES.

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. On aura ainsi l'époque où elles arrivent, en comptant un jour et demi après les syzygies. On verra par le tableau suivant que les marées des 13 février, 25 mars, 23 avril, 16 août, 3 septembre, 2 octobre et 1er. novembre, seront les plus fortes de cette année.

Table des plus grandes marées de l'année 1834.

J. de la Syzygie.			Heures.	Hauteur.
9	Janv.	N. L.	11 h. 12 m. du soir.	0,76
25		P. L.	10 h. 9 m. du mat.	0,95
8	Févr.	N. L.	4 h. 56 m. du soir.	0,80
23		P. L.	8 h. 55 m. du soir.	1,07
10	Mars.	N. L.	11 h. 15 m. du mat.	0,84
25		P. L.	6 h. 16 m. du mat.	1,13
9	Avril.	N. L.	4 h. 50 m. du mat.	0,85
23		P. L.	2 h. 46 m. du soir.	1,07
8	Mai.	N. L.	8 h. 38 m. du soir.	0,81
22		P. L.	11 h. 14 m. du soir.	0,94
7	Juin.	N. L.	10 h. 8 m. du mat.	0,79
21		P. L.	8 h. 30 m. du mat.	0,83
6	Juillet.	N. L.	9 h. 18 m. du soir.	0,81
20		P. L.	7 h. 20 m. du soir.	0,79
5	Août.	N. L.	6 h. 39 m. du mat.	0,92
19		P. L.	8 h. 16 m. du mat.	0,81
3	Sept.	N. L.	3 h. 1 m. du soir.	1,06
17		P. L.	11 h. 33 m. du soir.	0,85
2	Octob.	N. L.	11 h. 22 m. du soir.	1,13
17		P. L.	4 h. 51 m. du soir.	0,84
1	Nov.	N. L.	8 h. 33 m. du mat.	1,08
16		P. L.	11 h. 12 m. du mat.	0,79
30		N. L.	7 h. 8 m. du soir.	0,96
16	Déc.	P. L.	5 h. 8 m. du mat.	0,77
30		N. L.	7 h. 19 m. du mat.	0,86

ÉQUATION DE L'HORLOGF.

Le *temps vrai* ou *apparent* est celui qui est réglé par le mouvement vrai du soleil ; ainsi le midi vrai est l'instant où le centre du soleil est dans le méridien. Un jour vrai est l'intervalle de deux retours du soleil au même méridien : pendant cet intervalle, il passe au méridien 360 degrés de l'équateur céleste, plus un arc de ce cercle égal au mouvement diurne du soleil en ascension droite. Ainsi, ce mouvement étant inégal, les jours vrais ne peuvent être égaux. Une horloge bien réglée ne s'accordera avec le temps vrai que quatre fois dans l'année ; tous les autres jours elle avancera ou retardera, selon que la longitude moyenne du soleil sera plus petite ou plus grande que son ascension droite vraie.

(*Extrait de la Connaissance des temps*).

La Table qui suit indique l'heure que devra marquer, en 1834, une montre bien réglée les 2, 8, 14, 20 et 26 de chaque mois, à midi vrai.

Mois.	Le 2.	Le 8.	Le 14.	Le 20.	Le 26.
	h. m. s.	h. m. s.	h. m. s.	h. m. s.	h. m. s.
Janvier.	0 4 47	0 6 59	0 9 22	0 11 20	0 12 52
Février.	0 14 2	0 14 30	0 14 30	0 14 3	0 13 12
Mars.	0 12 26	0 11 4	0 9 28	0 7 43	0 5 52
Avril.	0 3 42	0 1 57	0 0 19	11 58 53	11 57 42
Mai.	11 56 49	11 56 16	11 56 3	11 56 11	11 56 37
Juin.	11 57 31	11 58 33	11 59 45	0 1 2	0 2 18
Juillet.	0 3 31	0 4 35	0 5 24	0 5 56	0 6 8
Août.	0 5 55	0 5 22	0 4 28	0 3 13	0 1 41
Septembre.	11 59 37	11 57 39	11 55 35	11 53 28	11 51 23
Octobre.	11 49 26	11 47 40	11 46 8	11 44 56	11 44 6
Novembre.	11 43 43	11 43 54	11 44 35	11 45 46	11 47 26
Décembre.	11 49 34	11 52 4	11 54 59	11 57 46	0 0 46

JANVIER.

Le Soleil entre dans le Verseau le 19, à 11 h. 14' du matin.

D. Q. le 2, à 4 h. 17' du soir.
N. L. le 9, à 11 h. 12' du soir.
P. Q. le 18, à 2 h. 41' du matin.
P. L. le 25, à 10 h. 7' du matin.

Les jours croissent de 32' le m. et de 32' le s.

J. du M.	Jour de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H.	LUNE. lever M.	LUNE. couch. H.	LUNE. couch. M.	J. de la L.
1	mer.	CIRCONCIS.	7 53	4 8	1 S.	10	11 M.	43	22
2	jeudi.	Basile-le-G.	7 52	4 8	1	28	11	54	23
3	vend.	Genneviève.	7 51	4 9	0 Matin.	44	0 Soir	17	24
4	sam.	Tite, évêq.	7 51	4 9	1	58	0	40	25
5	*Dim.*	Edouard.	7 50	4 10	3	12	1	6	26
6	lundi.	L'ÉPIPHANIE.	7 50	4 11	3	23	1	34	27
7	mard.	Aldric.	7 49	4 21	4	28	2	8	28
8	mer.	Lucien, m.	7 48	4 21	5	29	2	53	29
9	jeudi.	Pierre, évêq	7 47	4 31	6	18	3	42	30
10	vend.	Guillaume.	7 46	4 41	7	58	4	41	1
11	sam.	Théodore.	7 45	4 51	8	30	5	44	2
12	*Dim.*	Arcade. m.	7 45	4 61	8	56	6	48	3
13	lundi.	Bap. de N.S.	7 44	4 71	9	18	7	53	4
14	mard.	Hylaire, év.	7 43	4 81	9	38	8	58	5
15	mer.	Maur, abbé.	7 43	4 91	10	56	10	2	6
16	jeudi.	Paul, erm.	8 41	4 02	10	15	11	6	7
17	vend.	Antoine, a.	7 39	4 21	11	15			8
18	sam.	Ch. de s. P.	7 38	4 22	11	34	0 Mat.	10	9
19	*Dim.*	Contest, év.	7 37	4 32	11	54	1	15	10
20	lundi.	Fab. et Séb.	7 36	4 52	11	19	5	24	11
21	mard.	Agnès, v.	7 35	4 52	0 Soir.	50	3	34	12
22	mer.	Vincent, m.	7 33	4 27	0	30	4	44	13
23	jeudi.	Emérant.	7 32	4 29	1	21	5	51	14
24	vend.	Thimothée.	7 31	4 30	2	25	6	52	15
25	sam.	C. de s. P.	7 30	4 31	3	37	7	42	16
26	*Dim.*	Polycarpe.	7 28	4 32	4	59	8	22	17
27	lundi.	Julien, év.	7 27	4 34	5	22	8	56	13
28	mard.	Jean Chrys.	7 25	4 35	7	44	9	24	19
29	mer.	Fr. de Sal.	7 24	4 37	8 Matin.	4	9	49	20
30	jeudi.	Bathilde.	7 23	4 38	10	22	10	12	21
31	vend.	Honorine.	7 21	4 40	11		10	35	22

FÉVRIER.

Le Soleil entre dans les Poissons le 19, à 1 h. 57' du matin.

D. Q. le 1er., à 1 h. 10' du matin.
N. L. le 8, à 4 h. 56' du soir.
P. Q. le 16, à 9 h. 36' du soir.
P. L. le 23, à 8 h. 55' du soir.

Les jours croissent de 47' le m. et de 47' le s.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H. M.	LUNE. couch. H. M.	J. de la L.
1	same.	Sever, év.	7 19	4 41	0 40 Matin.	11 0 M.	23
2	*Dim.*	*Sex. Purifi.*	7 18	4 43	1 56	11 28	24
3	lundi	Isidor, p.	7 17	4 44	3 8	0 2 Soir.	25
4	mard.	Agathe, v.	7 15	4 46	4 16	0 41	26
5	merc.	Amand.	7 13	4 47	5 16	1 29	27
6	jeudi.	Richard.	7 12	4 49	6 8	2 25	28
7	vend.	Etienne.	7 10	4 51	6 50	3 27	29
8	same.	Apoline, v.	7 8	4 52	7 25	4 31	30
9	*Dim.*	*Quinquag.*	7 7	4 54	7 53	5 37	1
10	lundi	Euphrosine	7 6	4 55	8 17	6 42	2
11	mard.	Eulalie, v.	7 4	4 57	8 38	7 46	3
12	merc.	Lézin, év.	7 2	4 59	8 56	8 50	4
13	jeudi.	Valentin.	7 0	5 1	9 14	9 54	5
14	vend.	Faustin, m.	6 59	5 2	9 32	10 59	6
15	same.	Julienne.	6 57	5 4	9 52		7
16	*Dim.*	*Quadragés.*	6 55	5 6	10 15	0 5 Matin.	8
17	lundi	Siméon, év.	6 54	5 7	10 41	1 13	9
18	mard.	Barbat.	6 52	5 9	10 19	2 25	10
19	merc.	4 *Temps.*	6 50	5 11	0 3 Soir.	3 29	11
20	jeudi.	Flavien.	6 48	5 13	1 0	4 32	12
21	vend.	Isabelle.	6 47	5 14	2 9	5 27	13
22	same.	Lazard.	6 45	5 16	6 27	6 14	14
23	*Dim*	*Reminiscere*	6 43	5 18	4 50	6 51	15
24	lundi	Prétextat.	6 41	5 20	6 15	7 21	16
25	mard.	Alexandre.	6 40	5 21	7 40	7 48	17
26	merc.	Mart. d'Al.	6 38	5 20	9 3	8 13	18
27	jeudi.	Honorine.	6 36	5 25	10 24	8 37	19
28	vend.	Romain.	6 34	5 27	11 43	9 1	20

MARS.

Le Soleil entre dans le Bélier le 21, à 2 h. 9' du matin.

D. Q. le 2, à 0 h. 11' du soir.
N. L. le 10, à 11 h. 15' m. du matin.
P. Q. le 18, à 4 h. 4' du soir.
P. L. le 25, à 6 h. 16' du matir.

Les jours croissent de 56' le matin, et de 55' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H. M.	LUNE. couch. H. M.	J. de la L.
1	sam.	Aubin.	6 33	5 28		9 Mat. 25	21
2	*Dim.*	*Oculi.*	6 31	5 30	1 Matin 0	10 3	22
3	lundi.	Simplice.	6 29	5 32	2 11	10 42	23
4	mard.	Adrien.	6 27	5 34	3 15	11 Soir 28	24
5	mer.	Drausin.	6 25	5 36	4 9	0 22	25
6	jeudi.	Collette, v.	6 24	5 37	4 54	1 21	26
7	vend.	Thomas.	6 22	5 39	5 31	2 20	27
8	sam.	Jean-de-D.	6 20	5 41	6 1	3 25	28
9	*Dim.*	*Lœtare.*	6 18	5 43	6 24	4 38	29
10	lundi.	Francoise.	6 16	5 45	6 47	5 42	1
11	mard.	Les 40 Mart	6 15	5 46	7 7	6 46	2
12	mer.	Grégoire.	6 13	5 48	7 24	7 50	3
13	jeudi.	Euphraise.	6 11	5 50	7 39	8 55	4
14	vend.	Mathilde	6 9	5 52	8 0	10 1	5
15	sam.	Longin, sol.	6 7	5 54	8 24	11 8	6
16	*Dim.*	*Passion.*	6 6	5 55	8 50		7
17	lundi.	Abraham.	6 4	5 57	9 21	0 15	8
18	mard.	Cyrille.	6 2	5 59	6 58	1 Mat. 22	9
19	mer.	Joseph.	6 0	6 1	10 49	2 27	10
20	jeudi.	Joachim.	5 58	6 3	11 Soir 50	3 21	11
21	vend.	*N.-D. Pitié.*	5 57	6 4	1 2	4 10	12
22	sam.	Victorien.	5 55	6 6	2 23	4 51	13
23	*Dim.*	*Rameaux.*	5 53	6 8	3 48	5 25	14
24	lundi.	Herbland.	5 51	6 10	5 13	5 53	15
25	mard.	Eutiche.	5 49	6 12	6 38	6 19	16
26	mer.	Gontran, r.	5 47	6 14	8 4	6 43	17
27	jeudi.	Jean-Clim.	5 46	6 15	9 27	7 8	18
28	vend.	*Vend.-Saint*	5 44	6 17	10 48	7 36	19
29	sam.	Catherine.	5 42	6 19		8 7	20
30	*Dim.*	PAQUES.	5 30	6 21	0 Mat. 5	8 44	21
31	lundi.	Gui, abbé.	5 38	6 22	1 4	9 29	22

AVRIL.

Le Soleil entre dans le Taureau le 20, à 2 h. 35' du soir.

D. Q. le 1, à 1 h. 32' du matin.
N. L. le 9, à 4 h. 50' du matin.
P. Q. le 17, à 0 h. 28' du matin.
P. L. le 23, à 2 h. 46' du soir.
D. Q. le 30, à 4 h. 43' du soir.

Les jours croissent de 52' le matin et de 53' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL lev. H. M.	SOLEIL cou. H. M.	LUNE. lever H. M.	LUNE. couch. H. M.	J. de la L.
1	mard.	Hugues.	5 37	6 24	2 14 Matin.	10 22 Soir.	23
2	merc.	François P.	5 35	6 26	3 0	11 24	24
3	jeudi.	Ambroise.	5 33	6 28	3 40	0 26	25
4	vend.	Richard, év.	5 31	6 30	4 13	1 29	26
5	sam.	Vincent-F.	5 30	6 31	4 40	2 35	27
6	*Dim.*	*Quasimod.*	5 28	6 33	5 2	3 41	28
7	lundi	Hégésippe.	5 26	6 35	5 22	4 46	29
8	mard.	Macaire, év.	5 24	6 37	5 40	5 51	30
9	merc.	Eustorge.	5 23	6 38	5 57	6 58	1
10	jeudi.	Jules, pap.	5 21	6 40	6 16	8 1	2
11	vend.	Zenon, év.	5 49	6 42	6 36	9 8	3
12	sam.	*N.-D. de P.*	5 17	6 44	7 0	10 15	4
13	*Dim.*	Lambert.	5 16	6 45	7 29	11 23 Matin.	5
14	lundi	Justin.	5 14	6 47	8 5		6
15	mard.	Paterne, év.	5 12	6 49	8 50	0 27	7
16	merc.	Aniset, p.	5 10	6 51	9 45	1 25	8
17	jeudi.	Eleuthère.	5 9	6 52	10 53	2 15	9
18	vend.	Paphenucé.	5 7	6 54	0 8 Soir.	2 56	10
19	sam.	Anastasie.	5 5	6 56	1 27	3 31	11
20	*Dim.*	Paër, év.	5 4	6 57	2 50	4 1	12
21	lundi	Georges, m.	5 2	6 59	4 13	4 26	13
22	mard.	Sabas, m.	5 0	7 1	5 38	4 50	14
23	merc	Marc, *abst.*	4 58	7 3	7 4	5 15	15
24	jeudi.	Clet, pape.	4 57	7 4	8 28	5 41	16
25	vend.	Anthime.	4 55	7 6	9 48 Matin.	6 9	17
26	sam.	Vital et Agr.	4 54	7 7	11 4	6 43	18
27	*Dim.*	ss Martyrs.	4 52	7 9		7 26	19
28	lundi	Apolloni.	4 50	7 11	0 10	8 16	20
29	mard.	Anselme.	4 49	7 12	1 5	9 14	21
30	merc.	Eutrope.	4 47	7 14	1 50	10 49	22

MAI.

Le Soleil entre dans le Gémeaux le 21, à 2 h. 53' du matin.

D. Q. le 8, à 8 h. 38' du soir.
N. L. le 16, à 8 h. 8' du matin.
P. Q. le 22, à 11 h. 14' du soir.
P. L. le 30, à 9 h. 6' minutes du matin.

Les jours croissent de 56' le matin et de 53' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H. M.	LUNE. couch. H. M.	J. de la L.
1	jeudi.	PHILIPPE.	4 46	7 15	2 24 Matin.	11 25 M.	23
2	vend.	Athanase.	4 44	7 17	2 51	0 31 Soir.	24
3	same.	Inv. de la ✝	4 42	7 19	3 14	1 36	25
4	*Dim.*	Monique, v.	4 41	7 20	3 33	2 41	26
5	lund.	*Rogations.*	4 39	7 22	3 52	3 46	27
6	mar.	Jean P.-Lat.	4 38	7 23	4 9	4 51	28
7	merc.	Stanislas.	4 46	7 25	4 28	5 56	29
8	jeudi.	L'ASCENS.	4 35	7 26	4 47	7 3	30
9	vend.	Grégoire, év	4 33	7 28	5 9	8 11	1
10	same.	Antonin.	4 32	7 29	5 36	9 20	2
11	*Dim.*	Mamert, év.	4 30	7 30	6 9	10 26	3
12	lund.	Epiphane.	4 29	7 32	6 51	11 26	4
13	mar.	Servais.	4 27	7 33	7 43		5
14	merc.	Pacôme, a.	4 26	7 35	8 46	0 18 Matin.	6
15	jeudi.	Isidore, lab	4 25	7 36	9 59	1 2	7
16	vend.	Honoré.	4 23	7 37	11 13	1 38	8
17	same.	*Vigile-Jeûn*	4 22	7 39	0 33 Soir.	2 6	9
18	*Dim.*	PENTECO.	4 21	7 40	1 53	2 33	10
19	lund.	Yves, offic.	4 20	7 41	3 13	2 55	11
20	mar.	Bernardin.	4 18	7 42	4 35	3 17	12
21	merc.	*Quatre-T.*	4 17	7 43	5 59	3 40	13
22	jeudi.	Julie, vierg.	4 16	7 45	7 22	4 7	14
23	vend.	Didier, év.	4 15	7 46	8 40	4 38	15
24	same.	Jeanne.	4 14	7 47	9 53	5 17	16
25	*Dim.*	TRINITÉ.	4 13	7 48	10 54	6 3	17
26	lund.	Philippe.	4 12	7 49	11 44	6 58	18
27	mar.	Hildevert.	4 11	7 50	Matin.	8 1	19
28	merc.	Germain.	4 10	7 51	0 23	9 8	20
29	jeudi.	FETE-DIEU	4 9	7 52	0 54	10 15	21
30	vend.	Ferdinand.	4 8	7 53	1 18	11 22	22
31	sam.	Pétronille.	4 7	7 54	1 38	0 28 S.	23

JUIN.

Le Soleil entre dans l'Ecrevisse le 21, à 11 h. 24' du soir.

N. L. le 7, à 10 h. 8' du matin.
P. Q. le 14, à 1 h. 24' du soir.
P. L. le 21, à 8 h. 30' du matin.
D. Q. Ie 29, à 2 h. 3' du matin.

Les jours croissent jusqu'au 21 de 9' le matin et de 9' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H.	M.	cou. H.	M.	LUNE. lever H.	M.	couch. H.	M.	J. de la L.
1	*Dim.*	Fortuné.	4	6	7	55	4	57 Matin.	1	32 Soir.	24
2	lundi	Pothin.	4	5	7	55	2	14	2	37	25
3	mard.	Clotilde.	4	4	7	56	2	32	3	43	26
4	merc.	Optat, év.	4	3	7	57	2	51	4	49	27
5	jeudi.	Oct. F. D.	4	3	7	58	3	11	5	57	28
6	vend.	Boniface.	4	2	7	58	3	36	7	6	29
7	sam.	Paul, év. m.	4	1	7	59	4	6	8	13	1
8	*Dim.*	Médard, év.	4	0	8	0	4	45	9	17	2
9	lundi	Pélagie.	4	0	8	0	5	34	10	13	3
10	mard.	Licarion.	4	0	8	1	6	34	11	0	4
11	merc.	Barnabé.	3	59	8	1	7	45	11	37	5
12	jeudi.	Basilide.	3	59	8	1	8	59			6
13	vend.	Quintien.	3	58	8	2	10	17	0	7 Matin.	7
14	sam.	Modeste,	3	58	8	2	11	35	0	34	8
15	*Dim.*	Avit, abbé.	3	58	8	3	0	54 Soir.	0	56	9
16	lundi	Cyr, mart.	3	57	8	3	2	13	1	17	10
17	mard.	Marine, v.	3	57	8	3	3	33	1	40	11
18	merc	Gerv. et Pr.	3	57	8	3	4	53	2	4	12
19	jeudi.	Silvère, p.	3	57	8	3	6	13	2	31	13
20	vend.	Lanfray.	3	57	8	3	7	28	3	6	14
21	sam.	Paulin, év.	3	57	8	3	8	35	3	47	15
22	*Dim.*	Félix.	3	57	8	3	9	30	4	38	16
23	lundi	Prosper.	3	57	8	3	10	14	5	38	17
24	mard.	*Jean-Bapt.*	3	57	8	3	10	48	6	45	18
25	merc.	Jean et Paul	3	57	8	3	11	16	7	53	19
26	jeudi.	Ladislas, r.	3	57	8	3	11	38	9	3	20
27	vend.	Prosper.	3	57	8	3	11	57	10	9	21
28	same.	Irénée.	3	58	8	3			11	13	22
29	*Dim.*	*Pierre et P.*	3	58	8	2	0	14 M.	0	17 Soir	23
30	lundi	Com. de s P.	3	58	8	2	0	31	1	22	24

JUILLET.

Le Soleil entre dans le Lion le 22 à 10 h. 14' du matin.

N. L. le 6, à 9 h. 18' du soir.
P. Q. le 13, à 5 h. 19' du soir.
P. L. le 20, à 7 h. 20' du soir.
D. Q. le 28, à 7 h. 11' du soir.

Les jours diminuent de 28' le matin et de 58' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H. M.	LUNE. couch. H. M.	J. de la L.
1	mard.	Déc. J. B.	3 59	8 1	0 53 Matin.	2 9 Soir.	25
2	merc.	V. de la S. V.	3 59	8 1	1 9	3 30	26
3	jeudi.	Anatole, év	3 59	8 0	1 31	4 45	27
4	vend.	Tr. Martin.	4 0	8 0	2 0	5 54	28
5	same.	Zoé, mart..	4 0	7 59	2 35	7 58	29
6	*Dim.*	Tranquille	4 1	7 59	3 20	8 57	30
7	lund.	Alsyre, év.	4 2	7 58	4 18	9 49	1
8	mar.	Elisabeth.	4 2	7 57	5 26	10 32	2
9	merc.	Anatolie, v.	4 3	7 57	6 41	10 7	3
10	jeudi.	Les 7 Frères	4 4	7 56	8 0	10 35	4
11	vend.	Benoît, ab.	4 4	7 55	9 20	11 58	5
12	same.	Félix, m.	4 5	7 54	10 39	11 19	6
13	*Dim.*	Silas, ap.	4 6	7 54	11 56	40	7
14	lund.	Loup et V.	4 7	7 53	1 15 Soir.	0 Matin.	8
15	mar.	Germain.	4 8	7 52	2 34	0 3	9
16	merc.	N.-D. M. C.	4 9	7 51	3 52	0 28	10
17	jeudi.	Vitalien.	4 10	7 50	5 7	1 59	11
18	vend.	Alexis.	4 11	7 49	6 17	2 37	12
19	same.	Clair, p.	4 12	7 48	7 16	3 24	13
20	*Dim.*	Arsène, d.	4 13	7 47	8 5	4 20	14
21	lund.	Marguerite.	4 14	7 45	8 44	5 24	15
22	mar.	Marie-Mad.	4 15	7 44	9 13	6 32	16
23	merc.	Praxède, v.	4 16	7 43	9 37	7 41	17
24	jeudi.	*Jours canic.*	4 18	7 42	9 38	8 49	18
25	vend.	Ravent, m.	4 17	7 41	10 17	10 54	19
26	same.	Vincent P.	4 20	7 39	10 34	11 0	20
27	*Dim.*	Jacques, ep.	4 21	7 38	10 51	0 6 Soir.	21
28	lund.	Anne.	4 22	7 37	11 9	1 11	22
29	mar.	Anthuse, v.	4 24	7 36	11 30	2 17	23
30	merc.	Pantaléon.	4 25	7 34	11 55	3 24	24
31	jeudi.	Marthe.	4 26	7 33		32	25

AOUT.

Le Soleil entre dans la Vierge le 23, à 4 h. 44' du soir.

N. L. le 5, à 6 h. 39' du matin.
P. Q. le 11, à 10 h. 17' du soir.
P. L. le 19, à 8 h. 16' du matin.
D. Q. le 27, à 11 h. 54' du matin.

Les jours diminuent de 49' le matin et de 49' le soir.

J du M.	Jour de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H. M.	LUNE. couch. H. M.	J. de la L.
1	vend.	Exupère.	4 28	7 31	0 28 Matin.	4 41 Soir.	26
2	same.	Pierre ès-l.	4 29	7 30	1 10	5 44	27
3	*Dim.*	Etienne, p.	4 31	7 29	2 1	6 39	28
4	lund.	Dominique.	4 32	7 27	3 5	7 25	29
5	mar.	Afre, mart.	4 33	7 26	4 20	8 3	1
6	merc.	Tr. de N. S.	4 35	7 24	5 40	8 34	2
7	jeudi.	Donat, év.	4 36	7 23	7 1	8 59	3
8	vend.	Oct. de s. E.	4 38	7 21	8 23	9 22	4
9	same.	Romain, s.	4 39	7 20	9 45	9 45	5
10	*Dim.*	Laurent, d.	4 41	7 18	11 5	10 8	6
11	lund.	Suzanne.	4 42	7 17	0 23 Soir.	10 33	7
12	mar.	Claire, v.	4 44	7 15	1 42	11 2	8
13	merc.	Hippolyte.	4 46	7 14	2 58	11 37	9
14	jeudi.	*Vigile-Jeûn*	4 47	7 12	4 9		10
15	vend.	ASSOMPT.	4 49	7 10	5 11	0 22 Matin.	11
16	same.	Roch, laïq.	4 58	7 9	6 3	1 14	12
17	*Dim.*	Mammez, m	4 52	7 7	6 43	2 15	13
18	lund.	Hélène, im.	4 54	7 6	7 15	3 21	14
19	mar.	Magne, év.	4 55	7 4	7 42	4 29	15
20	merc.	Bernard, a.	4 57	7 2	8 5	5 38	16
21	jeudi.	Privat.	4 58	7 1	8 24	6 45	17
22	vend.	Oct. de l'As.	5 0	6 59	8 41	7 51	18
23	same.	Chantal, v.	5 2	6 57	8 58	8 56	19
24	*Dim.*	Barthélemi.	5 4	6 56	9 16	10 1	20
25	lund.	Louis, r. de F	5 5	6 54	9 36	11 7	21
26	mar.	Zéphirin, p.	5 7	6 52	10 0	0 15 Soir.	22
27	merc.	Césaire, év.	5 9	6 51	10 29	1 22	23
28	jeudi.	Augustin.	5 10	6 49	11 6	2 27	24
29	vend.	Sabine, v.	5 12	6 47	11 51	3 31	25
30	same.	Fiacre, sol.	5 14	6 45		4 30	26
31	*Dim.*	Félix et Ad.	5 15	6 44	0 47 M.	5 21	27

SEPTEMBRE.

Le Soleil entre dans la Balance le 23, à 1 h. 28' du soir.

N. L. le 3, à 3 h. 1' m. du soir.
P. Q. le 10, à 5 h. 38' du matin.
P. L. le 17, à 11 h. 33' du soir.
D. Q. le 26, a 3 h. 24' du matin

Les jours diminuent de 54' le matin, et de 53' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LEVER lever H. M.	LEVER couch. H. M.	J. de la L.
1	lundi	Gilles, abbé	5 18	6 42	1 57 Matin.	6 3 Soir.	28
2	merd	Antonin, m.	5 10	6 40	3 17	6 38	29
3	merc.	T. de s. Reg.	5 21	6 38	4 41	7 7	30
4	jaudi.	Grég. le Gr.	5 22	6 37	6 5	7 33	1
5	vend.	Victorin.	5 24	6 35	7 29	7 57	2
6	same.	Joachin.	5 26	6 33	8 53	8 19	3
7	*Dim.*	Cloud, pr.	5 28	6 32	10 16	8 42	4
8	lundi	*Nativité.*	5 29	6 30	11 38	9 10	5
9	mard.	Gorgon.	5 31	6 28	0 57 Soir.	9 44	6
10	merc.	Pulchérie.	5 33	6 26	2 10	10 26	7
11	jeudi.	Hyacinthe.	5 35	6 25	3 15	11 16	8
12	vend.	Révérend.	5 36	6 23	4 9		9
13	same.	Maurille.	5 38	6 21	4 53	0 14 Matin.	10
14	*Dim.*	Exalt. de s ✝	5 40	6 19	5 28	1 19	11
15	luudi	Oct. de la N.	5 42	6 17	5 56	2 27	12
16	mard.	Cyprien, év.	5 43	6 16	6 18	3 36	13
17	merc.	*Q.-Temps.*	5 45	6 14	6 38	4 43	14
18	jeudi.	Sophie.	5 47	6 12	6 56	5 49	15
19	vend.	Janvier, m.	5 49	6 10	7 12	6 56	16
20	same.	Eustache.	5 54	6 8	7 29	8 0	17
21	*Dim.*	Mathieu.	5 52	6 7	7 48	9 5	18
22	lundi	Maurice, m.	5 54	6 5	8 11	10 11	19
23	mard.	Thècle, v,	5 56	6 3	8 36	11 18	20
24	merc.	Gérard, év.	5 58	6 1	9 7	0 25 Soir.	21
25	jeudi.	Firmin, év.	5 59	6 0	9 49	1 29	22
26	vend.	Fauste, m.	6 1	5 58	10 42	2 29	23
27	same.	Côme.	6 2	5 56	11 45	3 22	24
28	*Dim*	Liobe, v.	6 5	5 54		4 6	25
29	lundi	Michel, arc.	6 7	5 52	0 57 Mat.	4 43	26
30	mard.	Jérôme, pr.	6 9	5 51	2 18	5 14	27

OCTOBRE.

Le Soleil entre dans le Scorpion le 23, à 9 h. 43' du soir.

N. L. le 2, à 11 h. 22' du soir.
P. Q. le 9, à 4 h. 42' du soir.
P. L. le 17, à 4 h. 51' minutes du soir.
D. Q. le 25, à 4 h. 53' du soir.

Les jours diminuent de 52' le matin et de 52' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H. M.	LUNE. couch. H. M.	J. de la L.
1	merc.	Rémi, év.	0 10	5 49	3 43 Matin.	5 39 Soir.	28
2	jeudi.	Anges gard.	6 12	5 47	5 7	6 2	29
3	vend.	Candide.	6 14	5 45	6 31	6 26	1
4	same.	Francois.	6 16	5 43	7 57	6 50	2
5	*Dim.*	Placide.	6 17	5 42	9 24	7 17	3
6	lund.	Bruno, solit.	6 19	5 40	10 48	7 49	4
7	mar.	Justine, v.	6 21	5 38	0 6 Soir.	8 29	5
8	merc.	Réparate, v.	6 23	5 36	1 16	9 17	6
9	jeudi.	Dénis, évêq.	6 25	5 35	2 10	10 15	7
10	vend.	Géréon.	6 26	5 33	3 4	11 19	8
11	same.	Nicaise, év.	6 28	5 31	3 41		9
12	*Dim.*	Wilfride.	6 30	5 29	4 10	0 27 Matin.	10
13	lund.	Géraut.	6 32	5 28	4 34	1 36	11
14	mar.	Caliste, p.	6 33	5 26	4 33	2 42	12
15	merc.	Lhérèse, v.	6 35	5 24	5 14	3 49	13
16	jeudi.	Gal, abbé.	6 37	5 22	5 21	4 54	14
17	vend.	Hedwige, ve	6 39	5 21	5 46	6 0	15
18	same.	Luc, évang.	6 40	5 19	6 1	7 6	16
19	*Dim.*	Aquilin, év.	6 42	5 17	6 23	8 12	17
20	lund.	Caprais, m.	6 44	5 15	6 46	9 18	18
21	mar.	Ursule, v.	6 46	5 14	7 14	10 24	19
22	merc.	Mellon, év.	6 47	5 12	7 52	11 29	20
23	jeudi.	Romain, év.	6 49	5 10	8 39	0 30 Soir.	21
24	vend.	Magloire.	6 51	5 8	9 36	1 24	22
25	same.	Loup, cv.	6 52	5 7	10 43	2 10	23
26	*Dim.*	Amand.	6 54	5 5	11 58	2 48	24
27	lund.	Frumence.	6 56	5 3		3 20	25
28	mar.	Sim. et Jud.	6 58	5 2	1 17 Matin.	3 46	26
29	merc.	Quentin.	6 59	5 0	2 38	4 9	27
30	jeudi.	Léon, pape.	7 1	4 58	4 2	4 31	28
31	vend.	*Vigile-jeûn.*	7 3	4 57	5 27	4 33	29

NOVEMBRE.

Le Soleil entre dans le Sagittaire le 22, à 0 h. 14' du soir.

N. L. le 1, à 8 h. 33' du matin.
P. Q. le 8, à 6 h. 35' du matin.
P. L. le 16, 11 h. 12' du matin.
D. Q. le 24, à 3 h. 59' du matin.
N. L. le 30, à 7 h. 8' du soir.

Les jours diminuent de 39' le matin, et de 39' le soir.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H.	M.	cou. H.	M.	LUNE. lever H.	M.	couch. H.	M.	J. de la L.
1	same.	TOUSSAINT.	7	4	4	55	6 Mat.	65	5 Soir.	18	1
2	*Dim.*	*Les Trépass.*	7	6	4	53	8	21	5	48	2
3	lundi	Marcel, év.	7	7	4	50	9	46	6	24	3
4	mard	Charles, B.	7	9	4	50	1 Soir.	3	7	10	4
5	merc.	Vigor, év.	7	11	4	49	0	9	8	5	5
6	jeudi.	Léonard.	7	12	4	47	1	3	9	8	6
7	vend.	Florent, év.	7	14	4	46	2	45	10	16	7
8	same.	Stes. Reliq.	7	15	4	44	2	17	11	26	8
9	*Dim.*	Théodore.	7	17	4	43	2	42			9
10	lundi	Martin, p.	7	18	4	41	3	3	0 Matin.	55	10
11	mard	Martin, év.	7	20	4	40	3	21	1	42	11
12	merc.	Ruf, évêq.	7	21	4	38	3	38	2	48	12
13	jeudi.	Brice, évêq.	7	23	4	37	3	54	3	53	13
14	vend.	Laurent, év.	7	24	4	35	4	10	4	57	14
15	same.	Malo, évêq.	7	26	4	34	4	29	6	2	15
16	*Dim.*	Eucher, év.	7	27	4	32	4	51	7	9	16
17	lundi	Grégoire.	7	28	4	31	5	18	8	16	17
18	mard	Odon, ab.	7	30	4	30	5	51	9	21	18
19	merc.	Elisabeth, r.	7	31	4	28	6	34	10	24	19
20	jeudi.	Edmond, r.	7	32	4	27	7	28	11	21	20
21	vend.	*Pr. de la V.*	7	34	4	26	8	32	0 Soir.	9	21
22	same.	Cécile, v.	7	35	4	25	9	42	0	48	22
23	*Dim.*	Clément, p.	7	36	4	23	10	57	1	19	23
24	lundi	Chrysogone	7	37	4	22			1	45	24
25	mard	Catherine.	7	38	4	21	0 Matin.	15	2	8	25
26	merc.	Lin, pape.	7	40	4	20	1	34	2	29	26
27	jeudi.	Maxime, év.	7	41	4	19	2	54	2	49	27
28	vend.	Sosthène.	7	42	4	18	4	16	3	12	28
29	same.	Saturnin.	7	43	4	17	5	39	3	38	29
30	*Dim.*	AVENT.	7	44	4	16	7	6	4	10	30

DÉCEMBRE.

Le Soleil entre dans le Capricorne le 22, à 6 h. 44' du mat.

P. Q. le 8, à 1 h. 0' du matin.
P. L. le 16, 5 h. 8' du matin.
D. Q. le 23, à 1 h. 0' du soir.
N. L. le 30, à 7 h. 19' du matin.

Les jours diminuent de 22' jusqu'au 22, et croissent de 4' jusqu'au 31.

J. du M.	Jours de la Sem.	NOMS des Saints.	SOLEIL. lev. H. M.	SOLEIL. cou. H. M.	LUNE. lever H.	LUNE. lever M.	LUNE. couch. H.	LUNE. couch. M.	J. de la L.
1	lundi	Eloi, évêq.	7 45	4 15	8	Matin. 30	4	Soir. 50	1
2	mard	Franç.-Xav.	7 46	4 14	9	45	5	41	2
3	merc.	Lucius, roi.	7 46	4 13	10	46	6	43	3
4	jeudi.	Ste.-Barbe.	7 47	4 12	11	34	7	61	4
5	vend.	Sabas, ab.	7 48	4 12	0	Soir. 10	9	2	5
6	same.	Nicolas, év.	7 49	4 11	0	38	10	12	6
7	*Dim.*	Ambroise.	7 50	4 10	1	1	11	20	7
8	lundi	Gorgorine.	7 51	4 9	1	19			8
9	mard	*Conception.*	7 51	4 9	1	35	0	Matin. 27	9
10	merc.	Melchiade.	7 51	4 8	1	52	1	32	10
11	jeudi	Damase, p.	7 52	4 8	2	8	2	37	11
12	vend.	Sinésieus, m	7 53	4 7	2	26	3	42	12
13	same.	Luce, vierg.	7 53	4 7	2	47	4	49	13
14	*Dim.*	Grasien, év.	7 53	4 6	3	11	5	57	14
15	lundi	Memin.	7 54	4 6	3	42	7	4	15
16	mard	Octave.	7 54	4 6	4	22	8	9	16
17	merc.	*Q.-Temps.*	7 54	4 6	5	13	9	8	17
18	jeudi	Adélaïde.	7 55	4 5	6	14	9	59	18
19	vend.	Meuris.	7 55	4 5	7	23	10	40	19
20	same.	Philogone.	7 55	4 5	8	37	11	13	20
21	*Dim.*	Thomas, ap.	7 55	4 5	9	53	11	40	21
22	lundi	Ischirion.	7 55	4 5	11	9	0	Soir. 3	22
23	mard	Victoire.	7 55	4 5			0	24	23
24	merc.	*Vigile-Jean*	7 55	4 5	0	Matin. 27	0	44	24
25	jeudi.	NOEL.	7 55	4 5	1	47	1	5	25
26	vend.	*Etienne, m.*	7 55	4 5	3	7	1	28	26
27	same.	Jean, apôt.	7 54	4 6	4	28	1	55	27
28	*Dim.*	Innocens.	7 54	4 6	5	50	2	30	28
29	lundi	Thomas, év.	7 54	4 6	7	7	3	16	29
30	mard	Ursin, évêq.	7 53	4 7	8	46	4	10	30
31	merc.	Sylvestre, p.	7 53	4 7	9	15	5	11	31

PRINCIPALES PUISSANCES DE L'EUROPE.

FRANCE.

LOUIS-PHILIPPE Ier., né à Paris le 6 octobre 1773, Roi des Français, le 9 août 1830; marié le 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, princesse des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782. De ce mariage :

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH D'ORLÉANS, *duc d'Orléans*, né à Palerme le 3 septembre 1810.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE *princesse d'Orléans*, née à Palerme le 3 avril 1812, Reine des Belges, le 9 août 1832.

MARIE-CHRISTINE-CAROLINE-ADÉLAÏDE-FANÇOISE-LÉOPOLDINE *princesse d'Orléans*, née à Palerme le 13 avril 1813.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, *duc de Némours*, né à Paris le 25 octobre 1814.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, *princesse d'Orléans*, née à Neuilly le 3 juin 1817.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-

MARIE D'ORLÉANS, *prince de Joinville*, né à Neuilly le 14 octobre 1818.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, *duc d'Aumale*, né à Paris le 16 janvier 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, *duc de Montpensier*, né à Neuilly le 31 juillet 1824.

Sœur du Roi.

EUGÈNE-ADÉLAÏDE-LOUISE, *princesse d'Orléans*, née le 23 août 1777.

ESPAGNE.

MARIE-ISABELLE-LOUISE, née le 10 octobre 1830, fille de Ferdinand VII et de Marie-Christine, *princesse des Deux-Siciles*, Reine d'Espagne et des Indes, le 30 septembre 1833.

MARIE-CHRISTINE, régente.

PORTUGAL.

MARIE II, fille de PIERRE, ex-Empereur du Brésil, née le 4 avril 1819, reine de Portugal et des Algarves.

DEUX-SICILES.

FERDINAND II, né le 12 janvier 1810, roi des Deux-Siciles, le 8 novembre 1830.

ÉTATS-ROMAINS.

GRÉGOIRE XVI (Maur Capellari), né à

Bellune le 18 septembre 1765, élu pape à Rome, le 2 février 1831.

SARDAIGNE.

Charles-Albert, né le 2 octobre 1798, roi de Sardaigne le 27 avril 1831, marié le 30 septembre 1817, à

Marie-Thérèse-Françoise-Josephe-Jeanne-Bénédicte, née le 21 mars 1801, archiduchesse d'Autriche, fille de feu Ferdinand III, grand-duc de Toscane. De ce mariage:

Victor-Emmanuel, né le 14 mars 1820, *prince royal*.

AUTRICHE.

François Ier., né le 12 février 1768, roi de Hongrie et de Bohême, le 1er. mars 1792, empereur d'Autriche, le 11 août 1804, remarié en quatrièmes noces le 10 novembre 1816, à

Charlotte-Auguste, princesse de Bavière, née le 8 février 1792.

Ferdinand - Charles - Léopold - Joseph-François-Marcellin, né le 19 avril 1793, archiduc d'Autriche, *prince impérial*, *prince royal* de Hongrie et de Bohême.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Guillaume IV, né le 21 août 1765, roi d'Angleterre, le 26 juin 1830; marié le 11 juillet 1818, à

Adélaïde-Amélie-Louise-Thérèse-Caroline, fille de feu Georges, duc de Saxe-Meinungen, née le 13 août 1792.

BAVIÈRE.

Louis, né le 25 août 1786, roi de Bavière le 13 octobre 1825, marié le 12 octobre 1810, à

Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie, née le 8 juillet 1792, fille de Frédéric, duc régnant de Saxe-Altembourg.

Maximilien, né le 28 novembre 1811, *prince royal.*

WURTEMBERG.

Guillaume, né le 27 septembre 1781, roi de Wurtemberg le 30 octobre 1816, veuf le 9 janvier 1819, de Catherine Paulowna, sœur de l'empereur de Russie, remarié le 15 avril 1820, à

Pauline-Thérèse-Louise, princesse de Wurtemberg, née le 4 septembre 1800.

Charles-Frédéric-Alexandre, né le 6 mars 1823, *prince royal.*

SAXE.

Antoine, né le 27 décembre 1755, roi de Saxe le 5 mai 1827, veuf en secondes noces le 7 novembre 1827, de Marie-Thérèse-

Joseph-Charlotte-Jeanne, sœur de l'empereur d'Autriche.

MAXIMILIEN-MARIE-JOSEPH, né le 13 avril 1759, frère du Roi, marié en secondes noces, le 7 novembre 1825, à

MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 2 octobre 1802, sœur de Charles-Louis, duc régnant de Lucques.

BELGIQUE.

LEOPOLD Ier., né le 16 décembre 1790, roi des Belges le 4 juin 1831; veuf le 6 novembre 1817 de Charlotte-Auguste, fille de feu Georges IV, roi d'Angleterre, remarié le 9 août 1832, à

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE D'ORLÉANS, née le 3 avril 1812.

PAYS-BAS.

GUILLAUME. né le 24 août 1772, roi des Pays-Bas, le 16 mars 1815, marié le 1er. octobre 1791, à

FREDERIQUE-LOUISE-WILHELMINE, née le 18 novembre 1774 fille de feu Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC-GEORGES-LOUIS, prince d'Orange, né le 6 décembre 1792, marié le 21 février 1816, à

ANNE PAULOWNA, grande duchesse et

sœur de l'empereur de Russie, née le 18 janvier 1795.

DANEMARCK.

Frédéric VI, né le 28 janvier 1768, roi de Danemarck le 13 mars 1808, marié le 31 juillet 1790, à

Marie-Sophie-Frederique, fille de Charles Landgrave de Hesse, née le 28 octobre 1767.

Caroline, née le 28 octobre 1793, *princesse royale*, mariée à son cousin Frederic-Ferdinand, le 1er. août 1829.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Charles-Jean, né le 26 janvier 1764, roi de Suède et de Norwège le 5 février 1818, marié le 16 août 1798, à

Eugenie-Bernardine Desirée, née le 8 novembre 1781.

Joseph-François-Oscar, *prince royal*, né le 4 juillet 1799, marié le 19 juin 1823, à

Josephine-Maximilienne-Eugenie, fille du feu prince Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtemberg, née le 14 mars 1807.

PRUSSE.

Frédéric-Guillaume III, né le 3 août 1770, roi de Prusse le 16 novembre 1797,

veuf le 19 juillet 1810, de Louise-Auguste-Wilhelmine de Mecklembourg-Strelitz, née le 10 mars 1776.

Frédéric-Guillaume, *prince royal*, né le 15 octobre 1795, marié le 29 novembre 1823, à

Elisabeth-Louise de Bavière, née le 12 novembre 1820.

RUSSIE.

Nicolas Paulowitch, né le 9 juillet 1796, empereur de toutes les Russies et roi de Pologne, le 1er. décembre 1825, marié le 13 juillet 1817, à

Alexandra-Feodorowna (Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine), fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, née le 13 juillet 1798.

Alexandre-Nicolaïevitsh, né le 29 avril 1818, *prince impérial*.

GRÈCE.

Othon (Frédéric-Louis), né le 1er. juin 1815, fils de Louis, roi de Bavière, roi de la Grèce, le 7 mai 1832.

TURQUIE.

Mahmoud II, né le 20 juillet 1785, proclamé empereur le 28 juillet 1808.

Abdul-Medjid, né le 20 avril 1823, *prince impérial*.

COMPOSITION DU MINISTÈRE.

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE.

M. Barthe, membre de la Chambre des Députés, GARDE DES SCEAUX, *ministre et secrétaire d'Etat.*

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

M. le duc de Broglie, Pair de France, *ministre, secrétaire d'État.*

DEPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES.

M. le comte d'Argout, Pair de France, *ministre, secrétaire d'Etat.*

DEPARTEMENT DE LA GUERRE.

M. le duc de Dalmatie, Pair et Maréchal de France, *ministre, secrétaire d'État, président du conseil des ministres.*

DEPARTEMENT DES FINANCES.

M. Humann, membre de la Chambre des Députés, *ministre, secrétaire d'État.*

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le comte de Rigny, membre de la Chambre des Députés, *ministre, secrétaire d'État.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. Guizot, membre de la Chambre des Députés, *ministre*, *secrétaire d'État*.

L'ordonnance du 11 octobre 1832 place dans les attributions de ce ministère l'Institut royal de France, le Muséum d'histoire naturelle, le Collége de France, les Bibliothèques publiques, les Académies et Sociétés littéraires, les Etablissemens Britanniques, l'Ecole des Chartes ; le Dépôt légal de Ste.-Gennevièye, les Encouragemens et Souscriptions littéraires et scientifiques, l'Ecole des langues orientales et Cours d'archéologie.

DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

M. Thiers, membre de la Chambre des Députés, *ministre*, *secrétaire d'État*.

DIRECTIONS ET ADMINISTRATIONS.

Douanes. M. Greterin, directeur.

Ponts-et-Chaussées M. Legrand, directeur-général.

Enregistrement et Domaines. M. Calmon, membre de la Chambre des Députés, *directeur-général*.

Contributions indirectes. M. BOURSY, conseiller d'État, *directeur de l'administration.*

Tabacs. M. PASQUIER, *directeur.*

Postes. M. CONTE, *directeur de l'administration.*

Forêts. M. MARCOTTE, *directeur de l'administration.*

Loterie royale. M. LAINÉ, *directeur.*

ANNUAIRE

DU

CALVADOS.

PREMIÈRE PARTIE.

TOPOGRAPHIE.

La Normandie est située dans cette partie de la Gaule Celtique et Belgique, qui prît sous la domination romaine le nom de Seconde Lyonnaise. Anciens Normands.

Clovis l'enleva aux Romains. Sous ses successeurs, on la confondit sous le nom de *Neustrie*, d'abord, avec la partie de la France comprise entre la Loire et la Meuse, et, plus tard, entre la Loire et la Seine. Après avoir subi plusieurs autres dénominations, les Normands, qui l'arrachèrent aux faibles héritiers de l'empire de Charlemagne, lui imposèrent le nom qu'elle a conservé depuis.

Elle comprenait deux grandes divisions : la Haute et la Basse-Normandie, dont la Dives formait la démarcation.

La Basse-Normandie, située à l'ouest de cette rivière, se partageait en plusieurs contrées, telles que le Pays-d'Auge, la Campagne de Caen, le Bessin et le Bocage.

On désignait dans l'origine par *Pays-d'Auge* la partie située entre la Touques et l'Orne. On l'a circonscrit depuis entre la Touques et la Dives, pour désigner sous le nom de *Campagne de Caen*, le territoire compris entre cette dernière rivière et l'Orne (*).

Le *Bessin* se composait des contrées situées entre l'Orne et la Vire.

Il est moins aisé d'assigner des limites à la contrée désignée sous le nom de *Bocage*, à une époque qui ne paraît pas devoir être éloignée de nous, puisque Dumoulin n'en fait point mention. On croit qu'elle commençait vers les sources de l'Odon, de la Seulles et de la Dromme, et qu'elle comprenait tout le pays dont on a formé depuis l'arrondissement de Vire, ainsi qu'une partie des cantons de

(*) Campodomensis à camporum dominatu.

Villers, de Balleroy, de Caumont et d'Harcourt. Vire et Condé étaient des villes du Bocage qui comptait parmi ses bourgs Aunay, Villers, Vassy, Bény et St.-Sever (*).

A l'époque de la division de la France en départemens, celui du Calvados, désigné d'abord sous le nom *d'Orne Inférieure*, fut formé en partie de ces pays et d'une partie du Lieuvin qui dépendait de la Haute-Normandie.

Le Calvados est borné au nord par la Manche, à l'est par le département de l'Eure, au sud par les départemens de l'Orne et de la Manche, et à l'ouest par ce dernier département.

Il est compris entre le 1er. degré 52′ et le 3e. degré 27′ de longitude à l'ouest du méridien de Paris, et entre le 48e. degré 47′ et le 49e. degré 25′ de latitude septentrionale.

Il doit son nom à un rocher qu'on trouve dans la Manche, à peu de distance de

(*) Plusieurs communes ajoutent encore à leur nom celui de *Boçage*, telles que Villers, Villy, Tracy, soit pour rappeler la contrée dont elles dépendaient, soit plutôt pour se distinguer des autres communes du département qui portent le même nom.

ses côtes, entre l'embouchure de la Seulles et de la Vire. Ce rocher qui ne se découvre qu'à la mer basse, a environ cinq lieues d'étendue (*).

On évalue sa superficie à environ 570 mille hectares donnant 288 lieues carrées ordinaires, ou 375 lieues de 2,000 toises.

Il forme une espèce de quadrilatère ; de l'est à l'ouest sa plus grande longueur, prise de la commune de la Folletière-Abenon, près d'Orbec, à la commune de St.-Aubin-des-Bois, près de St.-Sever, est d'environ 12 myriamètres 8 kilomètres. Sa plus grande largeur du nord au sud, prise des roches de Maisy, jusqu'à l'extrémité méridionale de la commune du Gast, n'est environ que de 7 myriamètres.

Rivières. *L'Orne*, la *Touques*, la *Dives*, la *Vire* et la *Seulles*, sont les principales rivières qui l'arrosent ; elles se jettent dans la Man-

(*) C'est une opinion généralement répandue parmi les paysans du littoral, que ce rocher a été autrefois habité, et qu'on y voit encore des restes de fondations appartenant à d'anciens édifices. Les crustacées sont aujourd'hui ses seuls hôtes, et il est probable qu'il n'a jamais eu d'autres habitans,

che; les quatre premières sont navigables, mais seulement dans leur partie inférieure.

Les affluens les plus remarquables de l'Orne, sont l'*Odon*, *la Laize* et *le Noireau*. Affluens.

Ceux de la Touques sont l'*Orbiquet* et la *Calonne*.

La *Vie*, *l'Ante*, le *Laizon* et la *Muance*, sont les principaux affluens de la Dives.

La Vire reçoit la *Virenne*, l'*Allière*, l'*Elle* et l'*Aure inférieure*.

Les affluens de la Seulles ne sont que des ruisseaux insignifians.

Parmi ses rivières, il ne faut pas omettre *l'Aure supérieure* et la *Dromme*, remarquables en ce qu'elles n'ont point d'embouchures. Elles se perdent l'une et l'autre dans les *fosses du Soucy*, situées sur la commune de Maisons, à une lieue de Bayeux.

ASPECT ET DISPOSITION DU SOL.

L'aspect du Calvados est singulièrement pittoresque. A côté des plaines de la campagne de Caen, le Pays-d'Auge et le Lieuvin offrent une perspective continuelle de colines et de vallées. L'œil s'y repose avec complaisance sur de magnifiques her- Aspect.

bages, source inépuisable de richesses qui n'exigent ni soins, ni culture. Le littoral du Bessin offre une longue suite de prairies non moins fertiles qui se terminent au sud-ouest par les rians côteaux du Bocage.

Il n'existe point de montagnes dans le Calvados; car on ne peut donner ce nom à des collines dont les points culminans n'excèdent pas généralement de 75 mètres le niveau des plaines environnantes. Ces collines sont les dernières assises des hauteurs qui forment la séparation des bassins de la Seine et de la Loire. Les plus élevées qui sont situées dans l'arrondissement de Vire, forment la continuation de la chaîne granitique qui s'étend du département de l'Orne jusqu'à Cherbourg. C'est dans cet arrondissement, et dans la commune du Plessis-Grimoult, que se trouve le *Mont-pinçon* dont l'élévation, calculée par M. Delcros, est de 233 mètres 12 centimètres au-dessus du sol d'Aunay, et de 363 mètres 49 centimètres au-dessus du niveau de la mer : le Montpinçon passe pour le point plus élevé du département.

Côtes. La côte maritime du Calvados court de l'est à l'ouest. Entre Honfleur et Dives, elle est généralement formée par de hautes

falaises. Elle est défendue par des dunes de sables de la Dives à la Seulles, et par des falaises et des terres élevées entre cette dernière rivière et la Vire.

Roches. Indépendamment du rocher qui a donné son nom au département, on trouve en mer à peu de distance des côtes, les roches de Maizy, le raz de Langrune, les roches de Lion, celles qui sont connues sous le nom de *Vaches Noires*, non loin de Dives, et les roches de Hennequeville plus à l'est.

Vallées. Les vallées forment la partie la plus riche de son territoire. Telles sont celles de l'Aure Inférieure, de Corbon et de Pont-l'Evêque, célèbres par leurs excellens pâturages.

Les bois occupent environ la douzième partie de sa superficie totale.

La plupart des bruyères qui s'y trouvaient autrefois en grand nombre, sont aujourd'hui cultivées. On cite encore celles de Touffréville, dans l'arrondissement de Caen, de la Hoguette et de Clécy dans celui de Falaise, et celles de Jurques et de Montchauvet dans l'arrondissement de Vire.

MÉTÉOROLOGIE.

Quoique l'air y soit plus humide que sec, il est en général fort pur, excepté peut-être dans la coutée occidentale du canton d'Isigny et dans certaines parties des vallées de l'Aure, de la Dives et de la Touques.

La température y éprouve de grandes variations qui tiennent probablement à la disposition du sol et au voisinage de la mer. Quoiqu'il en soit, ces variations sont aussi subites que fréquentes ; il n'est pas rare que d'un jour, et même d'une heure à l'autre, on y ressente la température de deux saisons opposées. On a cru remarquer qu'elle était plus froide dans l'arrondissement de Vire que dans les autres parties du département.

Les vents qui y soufflent le plus habituellement sont ceux du nord, de l'ouest et du sud. Ils y causent des froids, des pluies et des chaleurs humides dans toutes les saisons. Les jours sereins y sont dus principalement aux vents du septentrion et surtout de l'est, qu'on regarde comme les plus salutaires.

Les tempêtes y sont fréquentes aux approches des équinoxes et des solstices. Celle du 14 au 15 février 1833, occasionna plusieurs naufrages sur les côtes et d'horribles dégâts dans les plantations. Les orages y sont moins communs, quoique presque toujours accompagnés de grêle; il est rare qu'ils y causent de notables dommages. Ils sont habituellement annoncés et déterminés par des coups de tonnerre, et se renouvellent souvent pendant 8 ou 9 jours.

Le printemps y est communément froid et pluvieux, excepté au commencement et à la fin.

Les chaleurs les plus fortes s'y font sentir de la mi-juillet à la mi-août. Le mois de septembre n'y est pas ordinairement aussi beau que celui d'octobre. En novembre commencent les brunes et les pluies froides qui durent jusqu'à Noël. Les neiges ne devancent guère cette dernière époque, excepté dans le Bocage où elles sont souvent très-hautes avant qu'il en tombe dans les plaines. Le mois de janvier est habituellement le plus rigoureux de l'année; les dégels arrivent en février ou au commencement de mars.

Il est rare cependant que les hivers y aient la durée et l'âpreté qui les signalent ailleurs sous les mêmes latitudes. Ceux des années 1789, 1794 et 1830, ont été excessivement rigoureux.

ÉTANGS ET MARAIS.

Les étangs y sont en petit nombre. Le plus considérable est celui de Chênedollé, dans l'arrondissement de Vire, et encore sa superficie n'est-elle que de 13 hectares 54 ares.

Les marais y sont, pour la plupart, placés sur les bords de l'Aure-Inférieure, de la Dives et de la Touques.

Des syndicats ont la mission de veiller à l'entretien des digues et des autres travaux qu'ils comportent. C'est à peu près tout ce que l'administration a fait jusqu'à présent dans l'intérêt des riverains et de la salubrité publique. A la vérité, elle est allée autrefois jusqu'à demander des plans et des projets; mais soit qu'on les ait jugés défectueux, soit qu'on ait reculé devant les dépenses qu'entraînerait leur exécution, on s'est contenté de quelques travaux annuels pour prévenir les inondations. Une partie des sommes énormes qu'on y dépense

depuis trente ans, aurait cependant suffi pour dessécher ces marais; mais il ne s'est encore trouvé personne qui ait eu la volonté et le pouvoir d'effectuer cette importante amélioration.

RÈGNE MINÉRAL.

Les géologues divisent le Calvados en trois grandes *régions naturelles*, susceptibles elles-même d'être subdivisées en plusieurs autres. Géologie.

La première, qui comprend en très-grande partie les arrondissemens de Pont-l'Evêque et de Lisieux, est formée par la craie et les terrains qui lui sont inférieurs.

Elle admet deux subdivisions principales : les plateaux de craie du haut pays d'Auge, et les argiles d'Honfleur et de Dives qui occupent les vallées (*).

La seconde région, qui embrasse l'arrondissement de Caen et une partie des arron-

(*) M. de Caumont, membre correspondant de l'institut, auquel nous empruntons ces divisions, a publié en 1825 une carte géologique du Calvados qui peut être consultée avec fruit par ceux qui veulent approfondir ces matières. Nous leur recommandons en même temps son essai sur la topographie géognostique du même département.

dissemens de Falaise et de Bayeux, est formée par le calcaire à polypiers (*forest-marble*); le calcaire de Caen, l'oolithe inférieure, le calcaire à gryphites (*lias*), et le grès (*red-marle*).

Subdivisions : le grès et le lias.

La troisième région comprend tout *le Bocage*; elle est formée par les terrains primordiaux et par les terrains intermédiaires, et comporte trois subdivisions principales : les phyllades, les granites et le grès rouge.

Le Calvados qui abonde en pierres à bâtir, en matériaux de toute espèce pour l'entretien de ses routes, en carbonate calcaire, également propre aux constructions et aux engrais, en terres argileuses pour les poteries, les tuileries, les briqueteries, présente peu de ressources quant aux métaux proprement dits, à l'exception du fer qui s'y rencontre en plusieurs endroits, notamment à Feuguerolles-sur-Orne, à May, à Vacognes, à Littry, à Caumont. à Urville, et dans beaucoup de communes du canton d'Aunay.

Mines de fer.

Quoique ce fer soit cassant à chaud, comme tous ceux des terrains intermé-

diaires de la Basse-Normandie, il n'en est pas moins propre à plusieurs usages. La cherté des combustibles paraît être le véritable obstacle qui s'oppose à son exploitation, et c'est sans doute là la raison qui a fait abandonner depuis long-temps la grosse forge de Balleroy et celle de Danvou en 1802.

Un ancien Notaire de Bretteville-sur-Laize, M. Doray, réclama et obtint du gouvernement, en 1822, la concession de la mine de fer d'Urville; mais elle n'a pas été exploitée, quoique le minerai y soit abondant.

Mines d'argent.

On a découvert, il y a quelques années, dans l'ardoisière de Curcy des grains d'argent natif, accompagnés d'une pyrite d'un jaune pâle qui n'est pas argentifère. Des expériences faites au laboratoire de l'école royale des mines, à Paris, ont fait reconnaître que l'argent de Curcy contient :

Argent.	0,90.
Cuivre.	0,10.

Les mines d'or de Tracy-Bocage, dont parle Dumoulin dans son histoire de Normandie, n'ont jamais existé que dans l'ima-

gination du bon curé de Maneval (*).

Mine de houille.

La mine de Houille de Littry fut découverte en 1741. Elle se compose de deux bassins. La forme du premier est celle d'un ellipsoïde, dont le grand diamètre est d'environ 1,000 mètres, et le petit de 760. L'exploitation de la houille s'y fait par quatre puits ; le plus profond a 122 mètres. On y a établi plusieurs machines, soit pour épuiser l'eau, soit pour sortir la houille. Le second bassin est au nord du premier ; sa longueur moyenne n'est guère que de 40 mètres ; l'exploitation s'y fait par trois puits.

On évalue à plus de 340,000 quintaux métriques la quantité moyenne de houille exploitée annuellement, et la recette brute à 500,000 fr. Elle alimente la plus grande partie des fours à chaux des arrondissemens de Bayeux et de Vire, et la partie limitrophe du département de la Manche. Cette mine occupe habituellement de 5 à 600 ouvriers.

Pierres à bâtir.

La pierre que les géologues appellent le

(*) A Tracy quatre lieues près Caen, est une montagne d'or; il ne semble rester que l'industrie pour le fondre, l'affiner et le rendre malléable. »

Gabriel Dumoulin.

Calcaire de Caen, et qu'on désigne vulgairement sous le nom de *pierre de taille* ou *carreau*, est très-abondante aux alentours de cette ville. Elle a été autrefois l'objet d'un commerce considérable. C'est avec cette pierre que les principaux édifices de Londres ont été bâtis. Indépendamment des carrières d'Allemagne, de la Maladrerie, de Carpiquet, il y en avait autrefois un très-grand nombre tout près de Caen qui sont maintenant abandonnées. L'exploitation des carrières de Quilly et d'Aubigny, dans l'arrondissement de Falaise, remontent également à des temps très-reculés. Celles d'*Orival*, près de Creully, donnent une pierre excessivement dure et susceptible d'un très-beau poli. Le calcaire à polypiers de Ranville, qui est d'un grain plus gros, a été employé avec succès dans la construction des quais de Caen et des jetées du Havre.

Le granite qu'on rencontre à la surface du sol dans le canton de St.-Sever est la meilleure des pierres à bâtir ; mais la taille et le transport le maintiennent à un prix très-élevé. Il est ordinairement d'un blanc gris qui tire quelquefois sur le noir. Le plus estimé se trouve dans la commune du Gast,

dans la forêt de St.-Sever. Il y en a qu'on sépare aisément en tablettes avec des coins de fer. On le livre au commerce sous la forme de blocs, et plus ordinairement d'auges, de dalles et de bornes façonnées sur le lieu même de l'extraction.

Carbonate calcaire. La pierre à chaux abonde dans les arrondissemens de Caen, de Bayeux et de Falaise. Celle d'Ussy a de la réputation parmi les ouvriers; mais celles de Fontenay-le-Pesnel, de Villers-Bocage et de Hottot sont bien préférables pour les constructions hydrauliques.

Grès. Les grès s'exploitent pour le pavage des villes et des grandes routes, à May, à Feuguerolles-sur-Orne, à Sousmont, à St.-Quentin-de-la-Roche, à Clécy, à Jurques, à Orbec et dans plusieurs autres communes.

Les grès de Livry fournissent de bonnes pierres à aiguiser.

Marbres. On trouve le marbre dans les terrains intermédiaires, à Vieux, à Baron, à Laize-la-Ville, à Clinchamps, à St.-Laurent-de-Condel, à Bretteville-snr-Laize, à Fourneaux, à Pierrefite, etc.; mais l'épaisseur de ses couches dépasse rarement quelques décimètres. Le plus connu est celui de Vieux; il est susceptible de prendre un beau poli;

mais malheureusement il est presque toujours rempli de gerçures. Il paraît néanmoins certain que les Romains en décoraient leurs édifices. On a cru le reconnaître dans des thermes découverts à Bayeux en 1760 et explorés avec soin par M. Lambert, en 1821 et en 1825. D'un autre côté, l'on assure que le cardinal de Richelieu l'a fait employer dans la construction de la chapelle de la Sorbonne.

On pourrait en faire des tables et des chambranles de cheminée : sous ce rapport, son exploitation offrirait des bénéfices certains.

Sa couleur varie ordinairement du blanc nuancé de rose au rose nuancé de rouge.

On tire des ardoises des carrières de Curcy, de Castillon, de la Bazoque et de Litteau. Elles sont épaisses et remplies de fissures transversales. Ardoises.

On trouve à Maltot, à Clinchamps, à Avenay et ailleurs, une espèce de schiste d'un vert olive clair dont on fait de bons crayons pour écrire sur l'ardoise et des pierres pour repasser les rasoirs.

Les argiles y sont communes. On en distingue de plusieurs espèces : *l'argile glaise* employée principalement dans les arron- Argiles.

dissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque, à la fabrication des tuiles et des briques. Elle est rouge ou jaune à Noron dans le canton de Balleroy, où l'on en fait des poteries; elle est grise et jaunâtre à Lison, dans le canton d'Isigny, où l'on en fait de la vaisselle vernissée.

La terre à Foulon se trouve à Dives, à Courseulles, à Ste.-Croix-Grand-Tonne, à Hottot et dans beaucoup d'autres endroits; *l'argile ocreuse* rouge à Vacognes, et la jaune à Landelles et Coupigny.

Marne. La marne est employée comme engrais dans les arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque où elle est fort abondante. Celle des environs d'Honfleur est d'un bleu grisâtre.

Tourbe. La tourbe se trouve à Biéville, à Rots, à Secqueville-en-Bessin, à Hermanville, à Colleville, à Courseulles, à St.-Pair, à Chichcboville, à Billy, aux marais des Terriers et dans quelques parties des arrondissemens de Lisieux, de Falaise et de Bayeux.

Eaux minérales. Les eaux minérales du Calvados sont presque toutes ferrugineuses; les plus renommées sont celles de Brucourt, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque, celles de Ro-

ques, près de Lisieux et de Touffréville dans le canton de Troarn. Celles de l'ancien Hôtel-Dieu de Caen qui n'existe plus, avaient encore quelque réputation il y a 30 ans; on ne fréquente guères aujourd'hui que celles de Brucourt (*)

Les corps organisés fossiles s'y trouvent en abondance; il en existe jusques dans le grès intermédiaire. Fossilles.

On a découvert en 1817 un crocodile fossile dans les carrières d'Allemagne, et postérieurement, un autre dans celles de Quilly. Des dents d'éléphant ont été trouvées à Villers-sur-Mer.

RÈGNE ANIMAL.

Considérées sous le rapport de l'économie rurale, les productions animales forment dans le Calvados une branche importante de commerce. Il en sera parlé ailleurs.

(*) Il existe au Pré d'Auge une fontaine à laquelle une superstition populaire attribue une grande vertu pour la guérison des écrouelles. Elle est placée sous la protection de St.-Min. La cure est certaine pour peu qu'on s'y rende à pied et qu'on ne dépense dans sa route que le produit d'une quête qu'on a faite soi-même.

Fauves. Les bêtes fauves qui y étaient communes autrefois y sont devenues fort rares. La maison d'Harcourt en entretenait un grand nombre dans la forêt de Cinglais. A peine trouve-t-on aujourd'hui quelques sangliers dans cette forêt et dans celle de Cérisy. La location de la chasse dans les bois de l'état contribuera promptement à la destruction complète des fauves. Quelques loups que cette chasse a expulsés de la forêt de St.-Sever, ont commis en 1833 de grands ravages dans l'arrondissement de Vire.

Animaux nuisibles. Le renard, la marte et la fouine y sont communs; les blaireaux beaucoup moins. Les putois, l'écureuil, le hérisson se trouvent dans les bois; la belette et la musaraigne aux environs des villages. Les taupes et le campagnol, connus vulgairement sous le nom de *mulot*, y abondent et causent des dégâts considérables aux récoltes.

Lièvres et lapins. Les lièvres très-communs il y a trente ans, y sont devenus plus rares. Il en est de même du lapin; la plupart des garennes sont dépeuplées.

Oiseaux.

Indépendamment des volatiles domestiques, le Calvados nourrit une grande quantité d'oiseaux dont les uns sont les

hôtes permanens de nos Bocages ; et les autres des voyageurs qui passent la belle saison dans nos campagnes, ou ne les visitent que l'hiver.

Le gibier y diminue chaque année, et il est à craindre qu'on n'en soit bientôt privé, si l'administration ne prend pas des mesures efficaces pour réprimer l'industrie meurtrière des *filetiers*. Gibier.

On rencontre quelques perdrix rouges dans des cantons boisés et montueux ; les perdrix grises sont beaucoup plus communes.

Le râle de genêt se trouve partout, mais particulièrement dans le Bocage.

La bécasse n'y est commune que dans les hivers rigoureux. La bécassine, les râles d'eau et marouettes abondent dans les prairies et les endroits marécageux.

Les cailles y arrivent dans la première quinzaine d'avril et s'en retournent dans celle d'octobre.

Les merles et les grives, assez communs, n'y sont pas comme dans d'autres départemens, l'objet d'une chasse particulière.

Le pluvier et le vanneau s'y rencontrent quelquefois en grandes troupes dans l'arrière saison. Le pluvier guignard qu'on y dé-

signe sous le nom de *petite de terre* s'y trouve au printemps et à la fin de l'été; c'est un gibier délicat et très-recherché.

Oiseaux de mer.

Cette dernière époque est remarquable par le passage d'une assez grande quantité d'oiseaux de mer qu'on voit ou qu'on entend dans les campagnes où il est rare qu'ils s'arrêtent : on appelle cette migration *la volée d'août.*

Aux approches de l'hiver, ces oiseaux reviennent en longues caravanes, aborder sur nos plages, d'où ils se répandent bientôt dans l'intérieur, en remontant de préférence le cours des rivières. Parmi les espèces qui en sont aussi nombreuses que variées, on distingue les oies, les canards, les sarcelles, les courlis, les mauves, les pluviers, les hérons, etc. Les froids rigoureux nous envoient les cygnes, les spatules les cormorans et quelquefois les cigognes. Ce dernier oiseau, si commun en Allemagne et dans tout le Nord, ne séjourne point dans le Calvados où, sans doute, il n'a pas trouvé la protection qu'on lui accorde dans d'autres contrées.

Les oiseaux de proie les plus communs, sont la buse, l'épervier, le tiercelet, la pie-grièche, le corbeau, la corneille noire,

le freux, la corneille mantelée, le moyen et le petit duc, les chouettes et quelques autres oiseaux de nuit. On y voit aussi le milan, le petit aigle, et assez souvent l'orfrais ou *grand aigle de mer*.

La vipère se trouve particulièrement dans le Bocage ; mais beaucoup moins communément que la couleuvre ordinaire ou à collier. Le lézard s'y trouve partout ainsi que l'orvet et la salamandre. Reptiles.

Poissons.

Les poissons de mer sont moins abondans qu'autrefois sur les côtes du Calvados. On en a successivement cherché la raison dans les filets à petites mailles qu'on emploie pour la pêche, et dans la multiplication des *squalles* ou chiens de mer; mais ce ne sont là que des conjectures. Il est probable qu'il y a plutôt déplacement que dépopulation, et que la cause ne peut en être attribuée qu'à des révolutions *sous marine* qu'il est difficile de constater. Poissons de mer.

Les espèces de poisson les plus habituelles, sont le turbot, la barbue, la raie, la sole, la plie, le surmulet, le congre. Le maquereau y arrive au printemps; l'équille

s'y trouve pendant l'été, et le merlan en automne et en hiver. On y pêche le bar, la morue et quelquefois l'esturgeon.

Depuis long-temps le hareng est devenu rare sur nos côtes ; nos pêcheurs vont le chercher sur celles d'Angleterre.

Poissons d'eau douce. Les meilleurs poissons de rivière sont, le saumon, le brochet, la truite, la perche, la carpe, la tanche, le meunier et l'anguille. On y trouve l'alose au printemps et au commencement de l'été. Le goujon est commun dans quelques endroits et notamment dans l'Orne au pont d'Ouilly. La brême, le dard y abondent, mais ils ne sont pas estimés.

Depuis le mois de mars jusqu'au commencement de mai, les marées amènent à Caen un petit poisson connu sous le nom de *montée*. On le prend le soir avec des tamis à la lueur des lanternes. Ce poisson qu'on croit être le frai du congre, se trouve aussi dans la Dives et dans la Touques.

Crustacées et mollusques.

Coquillages. Le rocher du Calvados fournit le homard, le poupart ou tourteau, l'étrille, la squille ou *crevette franche*, et le crangon qu'on y désigne sous les noms de *cardon* ou sim-

plement de *crevette*. On y pêche aussi, mais plus rarement, la langouste et l'araignée de mer qui y était excessivement abondante il y a 50 ans. Les meilleurs coquillages se prennent sur la partie occidentale du rocher. On trouve sur toute sa longueur les grandes huîtres. Les petites qu'on parque à Courseulles et à Bernières viennent de Cancale et de Granville.

Les crabes pullulent sur toute la côte ; le peuple en fait une grande consommation.

On ramasse chaque jour à la mer basse des quantités prodigieuses de moules qu'on transporte par bannelées dans les campagnes. Les meilleures sont celles de Villerville et d'Isigny. On y recueille encore deux autres espèces de bivalves très-communes, auxquelles on donne le nom de *coques* et de *flions*.

L'écrévisse se trouve dans plusieurs rivières, et notamment dans la Dives et dans la Laize.

Amphibies.

On prend quelques loutres le long des rivières et l'espèce de phoque appelée *veau marin*.

Insectes.

Insectes. Nos entomologistes élèvent à environ deux mille le nombre des espèces d'insectes du département.

La cantharide se récolte sur les frênes dans l'arrondissement de Vire.

Le hanneton s'y montre par myriades de trois ans en trois ans. C'est un véritable fléau pour nos campagnes, soit qu'on le considère sous l'état de larve ou sous celui de coléoptère. Il ne prend des ailes que pour dévorer le feuillage des arbres dont il attaque dangereusement les racines avant sa métamorphose. On a remarqué qu'il s'attache particulièrement dans les jeunes plants aux racines des frênes et des charmilles. Mais c'est surtout aux céréales que ses larves, désignés habituellement sous le nom de mans, causent des dommages incalculables. (*)

Quelques fâcheux que soient ces insectes, on apporte beaucoup de négligence

(*) On les désigne sous le nom de *chiens de terre* dans l'arrondissement de Vire. Des rapports dignes de foi évaluent à 50,000 fr. les pertes qu'ils ont fait éprouver aux récoltes en 1833, dans la seule commune de St.-Ouen-des-Besaces.

à s'en débarrasser. Les propriétaires devraient songer à en faire une condition de leurs baux ; l'administration pourrait de son côté intervenir par des primes d'encouragement, mais elle ne s'occupe pas même des réglemens sur l'échenillage qui sont tombés en désuétude , quoique l'article 471 du code pénal en ait maintenu les dispositions.

RÈGNE VÉGÉTAL.

S'il faut en croire Dumoulin et plusieurs autres écrivains Normands, nos contrées étaient autrefois couvertes de forêts qui ont successivement disparu devant les progrès de l'agriculture et les besoins de la civilisation. Bois et forêts.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe dans toutes les localités des traces de défrichemens, et que des essences de bois, telles que le châtaigner qu'on employait il y a deux ou trois siécles dans toutes les constructions , sont devenues tellement rares dans le pays, qu'il serait difficile d'y en trouver aujourd'hui qui fussent propres à la grosse charpente.

L'étendue des bois du département est d'environ 45,000 hectares. Etendue.

Voici dans quelle proportion approximative ils sont répartis entre les divers arrondissemens :

Falaise, 12,000 hectares ; Lisieux, 9,000 ; Bayeux, 7,000 ; Vire, 7,000 ; Pont-l'Evêque, 6,000 ; Caen, 4,000.

Bois de l'Etat.

Bois de l'état.

Les bois de l'état sont au nombre de quatre ; savoir : la forêt de Cérisy, le bois l'Abbé de Cérisy, la forêt de St.-Sever et la forêt de St.-André.

L'état possédait dans le Calvados trois autres bois qui ont été vendus en 1833, savoir : celui de Villers-Canivet et ceux de la Haie et des Houlettes dans St.-Martin-de Sallen. Ces deux derniers ne contiennent ensemble que deux hectares.

Des plans exécutés en 1674, en 1688 et en 1810, évaluent à 1,879 hectares la contenance de la forêt de Cérisy ; elle est située à l'ouest de l'arrondissement de Bayeux, sur le territoire de la commune de Montfiquet.

Cette forêt est toute en plaine, à l'exception de la partie qui avoisine Balleroy. Le sol en est humide et profond en terre végétale dans une partie, médiocre ou mauvais dans plusieurs autres. Elle est traversée

par de belles routes qui en rendent l'exploitation facile ; on trouve dans les carrières de la forêt les matériaux propres à leur entretien.

Son aménagement est de 100 à 120 ans pour la futaie, dont l'essence dominante est le chêne et le hêtre, et de 45 à 50 ans pour les bois blancs, tels que le bouleau et le tremble.

L'exploitation annuelle est de 15 ou 20 hectares dans chaque série.

Le Bois-l'Abbé touche à la forêt de Cérisy et provient de l'ancienne abbaye de cette commune, qui est située sur le département de la Manche. Il consiste en taillis, renfermant quelques mauvais arbres de haute futaie : sol médiocre et humide ; étendue, 293 hectares. Ce bois qui ne forme, à proprement parler, qu'un massif de la forêt de Cérisy, est aménagé en 12 coupes

La forêt de St.-Sever est située dans le canton de ce nom, à l'ouest de l'arrondissement de Vire. Sa contenance est d'environ 1,690 hectares. Elle appartenait à l'ancien domaine. Le sol en est singulièrement accidenté, notamment dans les parties qu'on appelle *la Butte du Mesnil*.

Un arrêt du conseil, du 27 juin 1780, en a réglé l'aménagement à 30 ans. L'exploitation en embrasse par exercice 50 à 60 hectares.

La *Forêt de St.-André* qui a appartenu au clergé, contenait environ 1,400 hectares. L'Etat en a vendu 132 hectares en 1833 (*), ce qui réduit sa superficie à 1,268 hectares environ. Elle est située en partie sur la commune de la Hoguette, dans l'arrondissement de Falaise; et est en plaine dans presque toute son étendue. Le sol, profond dans quelques parties, et pierreux dans d'autres, ne présente ailleurs à sa surface que des rochers et des bruyères incultes. L'aménagement est porté à 15 ans. Le chêne et le bouleau en sont les principales essences.

Bois des établissemens publics.

Bois des hospices. Les hospices sont les seuls établissemens publics qui possèdent des bois dans le département; il n'y existe point de bois communaux.

Les hospices de Caen en possèdent deux: *le bois de la Rouelle*, à Curcy, qui contient 65 hectares 66 ares.

(*) Pour le prix de 68,700 f.

Le bois de Grand-Mesnil, à Norrey, dans le canton de Coulibœuf : surperficie, 50 hectares. Le 1er. est aménagé à 12 ans et le second à 10.

L'hospice de Lisieux ne possède que le *bois Braffy*, à St.-Ouen-le-Pin, dans le canton de Cambremer. Sa contenance ne s'élève pas à 4 hectares.

L'hospice d'Orbec en possède un de 12 hectares 85 ares dans la commune de Meulles.

L'hospice d'Honfleur en possède trois qui sont situés dans l'arrondissement de Lisieux ; savoir :

Le bois de Courtonne-la-Ville qui renferme 67 hectares ; le bois de Belle-Place, situé à St.-Martin du Mesnil-Oury, contenant 32 hectares 64 ares et *le bois de la Vigne et l'Evêque* à Ouilly-le-Vicomte : contenant, 81 hectares. Ils sont aménagés à 10 ans.

L'essence dominante dans ces bois est le hêtre et le chêne.

Bois des particuliers.

On a pu juger par ce qui précède que les particuliers possédaient la majeure partie des bois du Calvados. Voici quels sont les plus importans : Bois particuliers.

La forêt de Cinglais, qui se divise en deux parties principales *la foret d'Harcourt* et le *Bois d'Alençon*, présente une des plus grandes masses de bois du département. Elle est située dans l'arrondissement de Falaise, à 3 lieues de Caen, et dans la partie occidentale du canton de Bretteville-sur-Laize. Le bois d'Alençon qui dépend de la commune de Boulon, contient 654 hectares; la forêt d'Harcourt, qui est rattachée en grande partie à la commune de St.-Laurent-de-Condel, en renferme 1583.

Le chêne et le hêtre sont, comme dans la plupart des bois du Calvados, les essences principales.

Le même canton renferme plusieurs autres bois, tels que celui de Villers-Canivet qui contient 100 hectares, et qui vient d'être vendu 126,000 f. par l'état, et ceux de Gouvix, et de St.-Germain-le-Vasson.

Dans l'arrondissement de Lisieux, *le bois des Moutiers-Hubert* renferme 380 hectares; celui de Roques, 227; celui de *Montpinçon*, 244; celui de *Quévru* rattaché à Mittois par ordonnance royale du 28 août 1822, contient 178 hectares. On en pourrait citer plusieurs autres, tels que ceux d'*Orbec*, de *St. Martin-de-Bienfaite*, etc.

Les bois présentent des masses encore plus compactes dans l'arrondissement de Bayeux où l'on trouve, indépendamment des bois de l'état que nous avons cités, *la forêt de Neuilly* dépendant de la commune de ce nom et de celles de Lison et de Castilly : contenance 679 arpens ; *le bois de St.-Paul-du-Vernay* qui en renferme 548 ; celui du *Tronquay*, 519 ; celui de *Torteval*, 423 ; de *Planquery*, 370, etc.

Ils sont très-multipliés dans l'arrondissement de Vire, quoiqu'ils n'y soient pas d'une étendue aussi considérable. Le bois *de la Boullaye* à Montchauvet, contient 122 hectares ; celui de *la Haye*, à Tallevande-le-Grand, 165.

La forêt de Touques, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque, renferme 3,394 hectares

On trouve dans le même arrondissement *le bois du Val-Richer* qui dépendait autrefois de l'ancienne abbaye de ce nom ; il contient 135 hectares, et est situé en partie sur la commune de Manerbe.

On ne peut citer dans l'arrondissement de Caen que le *bois de Bavent* qui renferme 229 hectares ; celui de Troarn, sur la commune de Bures, qui en contient

276 ; et quelques autres moins importans dans les cantons d'Evrecy et de Villers-Bocage.

Les masses dont nous venons d'indiquer la situation et la contenance, sont loin de former toutes les richesses que le Calvados possède en bois.

Dans tout le Bocage et dans la plus grande partie des arrondissemens de Bayeux, de Lisieux et de Pont-l'Evêque, les propriétés sont divisées par des haies plantées pour la plupart d'arbres de haute futaie. L'orme, le meilleur bois à brûler, et qu'on emploie presque exclusivement au charronnage, le chêne, le hêtre, le mérisier, croissent dans ces haies, et y acquièrent souvent de grandes dimensions. Le frêne vient parfaitement dans les terres calcaires des arrondissemens de Caen et de Falaise. Les peupliers d'Italie, du Canada et de la Caroline, y sont cultivés avec le plus grand succès.

Plantations. Depuis un demi-siécle, nous avons fait dans le règne végétal d'autres conquêtes fort intéressantes. Une foule de beaux arbres que la nature semblait avoir relégués dans les forêts du Nord, sur le sommet des Alpes ou dans les savanes de l'Amé-

rique septentrionale, font aujourd'hui l'ornement de nos parcs et de nos jardins.

L'abord de la plupart des châteaux s'annonçait autrefois par de longues avenues où le chêne, l'orme et le hêtre se trouvaient souvent réunis. Les mutations fréquentes de la propriété en ont fait abattre un grand nombre. Ce sont des pertes qui peuvent être considérées comme irréparables : les goûts ont changé ; on abandonne aux villes ces plantations symétriques qui sont quelquefois d'un grand effet, mais qui ne conviennent pas à toutes les localités. Elles exigent d'ailleurs des sacrifices de terrain auxquels les propriétaires ne se résignent que difficilement. Les plantations de bosquets qui promettent des jouissances prochaines, et qui ne nécessitent pas de grandes dépenses, se multiplient à l'infini ; mais il est rare, en Normandie, que les spéculations d'aucune espèce embrassent un avenir trop éloigné ; on n'y plante guères pour ses arrière-neveux, comme le bon vieillard de Lafontaine (*).

D'un autre côté, la vente ou la restitution des bois confisqués par l'état, a exposé

(*) Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.
(*Le vieillard et les trois jeunes hommes*).

leur conservation à toutes les chances de la fortune des nouveaux propriétaires. Un grand nombre de futaies ont successivement disparu, et l'on s'occupe trop peu d'en élever de nouvelles. Le Code forestier s'oppose bien aux défrichemens ; mais peut-être néglige-t-il trop le balivage. Il est à craindre que la faculté d'abattre tous les arbres, autres que les chênes, et même ceux-ci, lorsqu'ils n'ont pas une dimension déterminée, n'aît bientôt de fâcheux résultats. L'éducation des futaies semblait réclamer des mesures dont on ne s'est pas assez occupé.

POPULATION.

Population. La population totale du Calvados s'élève à 494,702 habitans, d'après les derniers récensemens officiels.

COMMUNES.

Villes et communes rurales. Les villes du Calvados, sont au nombre de dix : Caen, chef-lieu du département, Bayeux, Falaise, Lisieux, Vire, Honfleur, Condé, Orbec, Isigny et Pont-l'Evêque. Le nombre de ses communes rurales qui s'élevait au commencement de ce siécle à 887 a été reduit à 800, par

suite des réunions administratives qui ont été successivement prononcées. Les exigences de la législation actuelle en nécessitent une foule d'autres qui ne peuvent manquer d'avoir lieu.

PORTS.

On y peut compter neuf ports : Honfleur, Trouville, Touques, Dives, Sallenelles, Caen, Courseulles, Port-en-Bessin et Isigny. Il en sera fait une mention particulière dans la description des arrondissemens dont ils dépendent.

GRANDES ROUTES DU DÉPARTEMENT.

Routes Royales.

Le Calvados est traversé par neuf routes royales, dont une est de première classe, et les huit autres de troisième. Routes Royales

La route de première classe est celle de *Paris à Cherbourg*. Elle est comprise entre les limites du département de l'Eure, à l'Hôtellerie, et celles du département de la Manche, au pont du Petit-Vey, près d'Isigny. Sa longueur totale est de 122,000 mètres ; elle porte le n. 13.

Elle passe par Lisieux, Estrées, Croissanville, Cagny, Caen, Bretteville-l'Orgueilleuse, Bayeux, Formigny, la Cambe et Isigny, et traverse la Touques, la Vie, la Dives, l'Orne, l'Odon, la Seulles, l'Aure-Inférieure et la Vire.

Parmi les ponts placés sur cette route, les plus remarquables sont celui de Caen et celui du Petit-Vey.

Le premier, bâti en granite de la Manche, a été livré au public le 4 novembre 1826. Il a été construit sur les plans et sous la direction de M. Pattu, ingénieur en chef du département.

Le pont du Petit-Vey, également en granite de la Manche, est dû au même ingénieur, qui l'a terminé en 1825.

Route de Tours à Caen, n. 158. Sa longueur, depuis les limites du Calvados et de l'Orne, dans la forêt de St.-André jusqu'à la rencontre de la route royale de Paris à Cherbourg, dans le faubourg de Vaucelles à Caen, est de 40,866 mètres.

Elle traverse la Hoguette, Falaise, Aubigny, Potigny, Urville et Cintheaux.

Route d'Angers à Caen, n. 162. Depuis les limites du Calvados et de l'Orne, près de Condé-sur-Noireau, jusqu'à la rencontre

de la route no. 158, dans le faubourg Vaucelles à Caen ; sa longueur est de 46,770 mètres ; elle passe par Condé, St.-Denis de Méré, Clécy, St.-Rémy, Caumont, Harcourt, Croisilles, St.-Laurent-de-Condel, Boulon, Laize-la-Ville, May, St.-Martin-de-Fontenay et Allemagne.

Les principaux ponts qu'elle traverse, sont : celui de Condé-sur-Noireau, qui sera incessamment reconstruit ; celui de la Landelle, à Clécy, sur l'Orne ; il est en charpente, et a été reconstruit en 1811 ; et le pont de Laize sur la rivière et dans la commune de ce nom.

Route de Granville à Bayeux, n°. 172. Elle a 21,610 mètres de long, depuis les limites du département de la Manche, dans la forêt de Cérisy, jusqu'à la rencontre de la route royale, n°. 13, dans Bayeux.

En partant de Bayeux, elle passe par St.-Loup-Hors, Gueron, Subles où elle traverse un pont construit sur la Dromme, Noron, Vaubadon et Montfiquet.

Route de Cherbourg à Vire, n°. 174. Longueur 13,318 mètres, depuis les limites du département de la Manche, au commencement du territoire de Montbertrand, jusqu'à la rencontre de la route de Caen à

Rédon, nº. 177, dans la commune de la Graverie. Elle passe par Montbertrand, Campeaux, Ste.-Marie-Laumont et Etouvy, où elle traverse la Vire.

Route de Caen à Granville, nº. 175. Cette route qui n'est point terminée aura 59,158 mètres de long, depuis son embranchement avec la route nº. 13, dans le faubourg l'Abbé, à Caen, jusqu'à la fin du territoire de Pontfarcy, sur la limite du département de la Manche. Elle traverse la Seulles, et les communes de Bretteville-sur-Odon, Verson, Noyers, Villers-Bocage, Coulvain, Cahagnes, St.-Pierre-du-Fresne et St.-Martin-des-Besaces. La longueur de la partie entretenue est de 35,681 mètres. On en va recevoir 4,758 autres qui vont également être livrés à l'entretien.

Route de Caen à Rédon, nº. 177. Elle s'étend sur une longueur de 36,792 mètres depuis son embranchement avec la route de Caen à Granville, nº. 175, dans la commune de Coulvain, jusqu'à la frontière du département de la Manche, à l'extrémité du territoire de St.-Germain-de-Tallevende, et passe par Mesnil-Auzouf, la Graverie et Vire.

Route d'Honfleur à Alençon, nº. 179. Lon-

gueur 58,525 mètres, depuis le port d'Honfleur jusqu'au pont de Lisores. Elle passe par St.-Gatien, Coudray, St.-Melaine, Launay-sur-Calonne, Manneville-la-Pipard, le Breuil, Lisieux, St.-Martin-de-la Lieue, Livarot et la Brevière.

Route d'Honfleur à Rouen, n°. 180. Longueur 5,315 mètres, depuis le commencement de la rue St.-Léonard, à Honfleur, jusqu'au pont de Ficquefleur, sur la Morelle. Elle traverse les communes de la Rivière-St.-Sauveur et d'Ablon.

La longueur totale de ces routes sera de 404,354 mètres, lorsqu'elles seront entièrement terminées.

Routes départementales.

Les routes départementales ouvertes actuellement dans le Calvados sont au nombre de 15; on en va classer trois autres.

N°. 1. *Route de Falaise à Granville.* Elle commence dans Falaise à l'embranchement de la route royale n°. 158, et se termine au pont de Sienne, dans la commune de St.-Aubin-des-Bois, sur la limite du département de la Manche. Elle passe par Ouilly-le-Basset, où elle traverse l'Orne sur un pont de huit arches. Interrompue à la route

d'Angers à Caen, au hameau du Frêne, commune de Clécy, elle reprend à Condé et se prolonge par Vassy, Vire, Clinchamps et St.-Martin-des-Bois. Longueur : 72,530 mètres.

N°. 2. *Route de Lisieux à Orléans*. Elle part de la route royale n°. 179, à Lisieux et passe par Orbec. On doit la continuer jusqu'à la limite du département de l'Eure. Sa longueur sera alors de 21,785 mètres ; elle n'est maintenant que de 19,285 : on travaille à son achèvement.

N°. 3. *Route de Rouen à Caen*. Elle s'étend sur une longueur de 42,658 mètres, depuis son embranchement avec la route royale n°. 179, à Pont-l'Evêque, jusqu'à sa rencontre à l'entrée de Caen avec la route royale n°. 13. Elle passe par les bourgs de Dozulé et de Troarn, traverse la Touques et la Calonne sur plusieurs ponts à Pont-l'Evêque, et la Dives à St.-Samson.

No. 4. *Route de Rouen à Falaise*. Elle est comprise entre les limites du département de l'Eure, près d'Orbec, et la rencontre, auprès de Falaise, de la route royale no. 158, et passe par Livarot et St.-Pierre-sur-Dives. Sa longueur totale sera de 56,352 mètres lorsqu'elle sera terminée. Elle n'est

de Livarot à Falaise, sur une longueur de 36,233 mètres ; et depuis la route de Lisieux à Orléans dans Orbec, jusqu'aux limites du département, sur une longueur de 2,284 ce qui porte à 38,517 mètres les parties de cette route qui sont à l'état d'entretien.

Elle traverse la Dives sur trois ponts à Jort.

N°. 5. *Route de Bayeux à Isigny*, par la mine de Littry. Elle s'embranche à Bayeux avec la route royale n°. 172 et à Isigny avec la route royale n°. 13. Longueur, 33,601 mètres. Elle passe par Campigny, Crouay, Littry, le Molay, Bricqueville, Colombières, Vouilly et les Oubeaux, et traverse la Drome à Barbeville et l'Esques sur le pont Bernesq.

N°. 6. *Route de Port-en-Bessin à Falaise*. Elle part des rivages de la mer à Port, traverse Maisons et l'Aure sur le *Pont-Fâtu*, Bayeux, Chouain, Tilly-sur-Seulles, St.-Vaast, Villy, Villers-Bocage, Longvillers, St.-Georges-d'Aunay et Aunay ; et sera continuée par Bonnemaison, Valcongrain, Hamars et Harcourt. La partie qui s'étend entre Donnay et la rencontre de la route royale n°. 158, à Aubigny, sur une longueur de 19,588 mètres, n'est qu'un

chemin vicinal entretenu aux frais du département. On va recevoir la partie située entre le bourg d'Aunay et le chemin vicinal de Hamars sur 6,611 mètres, et celle qui est comprise entre Harcourt et le commencement de l'avenue de Donnay sur 5,859 mètres ; on travaille à la terminer entre le chemin vicinal de Hamars à Condé et le bourg d'Harcourt. Sur la longueur totale de cette route qui sera de 76,063 mètres, il y en a maintenant 60,062 à l'état d'entretien.

No. 7. *Route de Caen à Courseulles.* Elle part de la route royale no. 13 au carrefour St.-Pierre à Caen, et se rend à Courseulles en passant par Epron, Mathieu, Douvres, Langrune et Bernières. Longueur, 22,157 mètres.

N. 8. *Route de Caen à Aunay.* La partie comprise entre l'embranchement de la route royale no. 175, dans Bretteville-sur-Odon, et le pont de Landes, est terminée ; sa longueur est de 16,920 mètres ; l'autre partie aura 7,340 mètres depuis ce pont jusqu'au bourg d'Aunay.

Elle passe par Louvigny, Eterville, Baron, Evrecy, Vacognes et Landes. On

la continuera par Mesnil-au-Grain et Beauquay.

No. 9. *Route de Caen à Thorigny.* Elle commence à St.-Germain-la-Blanche-Herbe, sur la route royale no. 13, et se termine dans le Calvados au pont de la Lande-sur-Dromme, après avoir traversé Carpiquet, St.-Manvieu, Cheux, Fontenay-le-Pesnel, Juvigny, Hottot, Longraye, Torteval, Livry, Caumont et Septvents. Longueur, 37,236 mètres.

N. 10. *Route d'Isigny à St.-Lo par la forêt de Cerisy.* Elle est comprise entre la route départementale no. 5, depuis le carrefour de la mine de Littry jusqu'à la rencontre de la route royale no. 172, dans la forêt de Cérisy. Longueur, 5,546 mètres. Son entretien est à la charge des actionnaires de la mine de Littry.

No. 11. *Route d'Isigny à St.-Lo, par la forêt de Neuilly.* Elle s'étend sur une longueur de 7,946 mètres, depuis Isigny où elle s'embranche avec la route départementale no. 5, jusqu'aux limites du Calvados et de la Manche dans la commune de Lison. Elle traverse les Oubeaux et Neuilly.

No. 12. *Route de Bayeux à Creully.* Partant de Bayeux où elle s'embranche avec

la route royale n°. 13, elle viendra gagner Creully par Sommervieu, Vienne et le Manoir. Sa longueur entre ces deux points sera de 11,700 mètres ; mais on n'en a encore achevé que 6,900, depuis Bayeux jusqu'à Vienne.

N°. 13. *Route de Caen à St.-Lo.* Elle commence à Tilly-sur-Seulles, à l'embranchement de la route départementale n°. 6, et se termine près de Balleroy, à la rencontre de la route royale n°. 172. Longueur 18,906 mètres. Elle passe par Lingèvres et St-Paul-du-Vernay.

N° 14. *Route de Caen à Tinchebray*: Depuis son embranchement avec la route royale n°. 182, dans Condé-sur-Noireau, jusqu'à la limite du département du Calvados et de l'Orne, elle n'a que 1,437 mètres de long.

N°. 15. *Route de Périers à Bayeux.* Longueur, 13,038 mètres, Elle est comprise entre la route départementale n°. 11 d'Isigny à St- Lo, et la rencontre de la route n°. 5 de Bayeux à Isigny dans le carrefour de Littry.

N°. 16. *Route de Falaise à Trouville.* Elle commencera à St.-Pierre-sur-Dives à la rencontre de la route départementale n°. 4,

et gagnera Trouville en passant par Etrées, Bonnebosq, Drubec et Pont-l'Evêque. Longueur 43,753 mètres.

No. 17. *Route de Vire à Tinchebray*. Sa longueur sera de 9,500 mètres.

No. 18. *Route de Pont-l'Evêque à Pont-Audemer*. Elle s'étendra sur une longueur de 13,000 mètres. La loi du 28 juin 1833 a autorisé, pendant six ans, à partir de 1835, la perception de 3 centimes sur les contributions foncière et mobilière pour pourvoir aux frais de l'ouverture de ces trois dernières routes.

La longueur totale des routes départementales sera de 511,438 mètres, lorsqu'elles seront terminées.

BACS ET BATEAUX.

Il existe dans le Calvados plusieurs passages d'eau qui sont indiqués dans le tableau suivant. Les plus fréquentés sont ceux de Bénouville et d'Harcourt.

Le produit de ces bacs qui s'est élevé à plus de 30,000 francs par an, est à peine maintenant de sept mille.

Une des principales causes de cette diminution, tient au système actuel des adjudications. On exige que le fermier soit

responsable de tout le matériel qui lui est confié lors de son entrée en jouissance. On ne lui tient compte ni des accidens fortuits, ni des pertes occasionnées par les défauts d'une construction à laquelle il est demeuré étranger, ni des détériorations inséparables de l'usage. Ces conditions aussi insolites qu'onéreuses devaient nécessairement influer sur le prix des fermages. Il est en effet arrivé que tel bac, adjugé 24,000 f. il y a 30 ans, est donné aujourd'hui pour le tiers de cette somme. Il serait facile de sortir de la fausse voie dans laquelle ont est entré, et de retrouver dans les loyers une grande partie des bénéfices qu'on en retirait autrefois.

Il y a quelques années qu'on a remplacé par des ponts en charpente le bac d'Anneray qu'on avait établi sur la Dives à Méry-Corbon, et le bac du Ham sur la même rivière. Il s'y perçoit un droit de péage temporaire au profit de l'entrepreneur qui les a construits.

COMMUNES.	BACS ET BATEAUX.	RIVIÈRES.
	Arrondissement de Bayeux.	
Neuilly.	La Nef du Pas (bac).	Vire.
	Arrondissement de Caen.	
Caen	Montaigu (barq.)	Orne.
	Petit Caprice (bar.)	*Id.*
Mondeville. . . .	Mondeville ou Clopée (bac.)	*Id.*
Collombelles. . .	Collombelles (bac.)	*Id.*
Bénouville.. . . .	Port (bac du).	*Id.*
Curcy , ...	Homme (bac du).	*Id.*
Amayé-sur-Orne.	Coudray (bac du).	*Id.*
St-Martin-de-Sal.	Boudigny (barq.)	*Id.*
Feuguerolles-sur-Orne..	Fontenay (bac de).	*Id.*
Allemagne. . . .	Athys (bac).	*Id.*
Varaville.	Varaville (bac).	Dives.
	Arrondissement de Falaise.	
Clécy.	Le Vey (bac).	Orne.
St.-Benin.	Harcourt (bac).	*Id.*
Culey-le-Patry. .	La Mousse (bac).	*Id.*
Moutiers-en-Cing.	Brie (bac).	*Id.*
Grimbosq.	Angers (bac).	*Id.*
Clécy.	La Bataille (bac de)	*Id.*
Esson.	Caumont (barque).	*Id.*
St.-Rémy.	Cantepie (bac).	*Id.*
	Arrondissement de Pont-l'Evêque.	
Trouville.	Trouville (bac).	Touques.

DESCRIPTION DES ARRONDISSEMENS.

La loi du 28 pluviose an 8, divisait le Calvados en 72 cantons et en 6 arrondissemens classés de la manière suivante : 1er. Bayeux ; 2e. Caen ; 3e. Pont-l'Evèque ; 4e. Lisieux ; 5e. Falaise ; 6e. Vire.

Un arrêté des consuls du 6 brumaire an 10, réduisit les cantons à 37 ; la division en 6 arrondissemens fut maintenue.

Après quelques autres changemens dans la circonscription et dans le nom de plusieurs cantons, voici comment ils sont répartis aujourd'hui entre les arrondissemens :

Arrondissement de Bayeux.

Cantons : Balleroy, Bayeux, Caumont, Isigny, Ryes, Trévières.

Arrondissement de Caen.

Cantons : Bourguébus, Caen-Est (*),

(*) L'arrêté du 6 brumaire an X divisait la ville de Caen en 2 justices de paix sous la dénomination de *nord* et *sud*. La division actuelle en *Est* et *Ouest* qui est loin d'avoir la fixité de la première, fut prescrite par une ordonnance du 30 décembre 1815. Sans doute que ce changement fut dû, comme tant d'autres, à des considérations personnelles qu'il eût été convenable d'écarter.

Caen-Ouest, Creully, Douvres, Evrecy, Tilly-sur-Seulles, Troarn, Villers-Bocage.

Arrondissement de Falaise.

Cantons : Bretteville-sur-Laize, Coulibœuf, Falaise 1re. division ; Falaise, 2e. division, Harcourt.

Arrondissement de Lisieux.

Cantons : Lisieux 1re. division, Lisieux, 2e. division, Livarot, Mézidon Orbec, St.-Pierre-sur-Dives.

Arrondissement de Pont-l'Evêque.

Cantons : Blangy, Cambremer, Dozulé (*), Honfleur, Pont-l'Evêque.

Arrondissement de Vire.

Cantons : Aunay, Bény-Bocage, Condé-sur-Noireau, St.-Sever, Vassy, Vire.

Nous allons maintenant donner une description abrégée des arrondissemens en les classant par ordre alphabétique.

(*) Une ordonnance royale en date du 3 novembre 1831, a porté à Dozulé le chef-lieu de ce canton qui précédemment était placé à Dives.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX

Limites. Au nord la Manche, à l'est l'arrondissement de Caen, au sud l'arrondissement de Vire et à l'ouest le département de la Manche forment les limites de l'arrondissement de Bayeux.

Sa superficie approximative est de 90,000 hectares.

Il a été composé d'une partie des contrées désignées autrefois sous les noms de Bessin et de Bocage.

Rivières. La Vire, la Dromme, l'Aure supérieure et l'Aure inférieure sont les principales rivières qui l'arrosent. La première, coule du sud au nord, la seconde et la troisième parallélement du sud au nord-est, et la quatrième de l'est à l'ouest. Cette dernière fertilise une riche vallée qui nourrit un grand nombre de bestiaux et particulièrement ces vaches et ces génisses du Bessin qui sont l'objet d'un commerce considérable.

L'arrondissement de Bayeux est un des plus riches du département. Un tiers environ de son territoire est occupé par des herbages. On cultive les céréales particulièrement dans les cantons de Bayeux, de Ryes et de Caumont. Les cantons de Balleroy et d'Isigny présentent des masses considérables

de bois, tels que ceux du Tronquay, de St.-Paul-du-Vernay, la forêt de Neuilly et celle de Cérisy. Les propriétés y sont généralement entourées de fossés plantés, et de haies épaisses qui donnent à cette belle contrée l'aspect le plus agréable et le plus varié.

Sa population est de 80,414 habitans. Six cantons comprenant ensemble 145 communes, composent aujourd'hui cet arrondissement; savoir: Balleroy 26. Bayeux, 17. Caumont, 19. Isigny, 28. Ryes, 27, et Trévières 28.

Canton de Balleroy.

Sa population est de 16,080 habitans, répartis ainsi qu'il suit, entre les communes qui le composent: Population.

Balleroy, 1267. Baynes, 462. Labazoque, 495. Bernières, 216. Bucéels, 398. Cahagnoles, 477. Campigny, 303. Castillon, 775. Chouain, 312. Condé-sur-Seulles, 278. Couvert, 364. Ellon, 435. Juaye, 683. Lingèvres, 874. Litteau, 589. Littry, 2,128. St-Martin-de-Blagny, 288. Le Molay, 673. Montfiquet, 527. Noron, 365. Saint-Paul-du-Vernay, 1,130. Planquery, 510.

Tournières, 279. Le Tronquay, 1,197. Trungy, 412. Vaubadon, 643.

Principales communes.

Balleroy, chef-lieu, à 1 myr. 6 kil. S.-O. de Bayeux, est remarquable par son château construit sur les dessins de Mansard, et par sa situation pittoresque sur le penchant d'un côteau qui s'élève sur la rive droite de la Dromme.

Ce bourg dépendait autrefois de la châtellenie de Condé-sur-Noireau. On y avait construit une grosse forge qui est abandonnée depuis long-temps.

Il est traversé par la route départementale de Caen à St-Lo.

Littry, commune considérable, qui doit sa prospérité à la mine de houille qu'on y exploite, est situé à 1 myr. 6 kil. S.-O. de Bayeux, et à 8 kil. N.-O. de Balleroy. On y accède par plusieurs grandes routes parfaitement entretenues. Le marché qui y a été établi en 1823 est déjà l'un des plus importans du Bessin.

Juaye, à 9 kil. de Bayeux. Il y avait dans cette commune une abbaye de prémontrés, fondée en 1214 par Jourdain, évêque de Lisieux. On l'appelait l'abbaye de *Mondaye* ou *Mondée*, *Mons-dei*.

Canton de Bayeux.

Population 15,381, répartie ainsi qu'il suit : Population.

Agy, 341. Arganchy, 325. Barbeville, 217. Bayeux, 10,303. Cottun, 190. Cussy, 177. Gueron, 322. St-Loup-Hors, 318. St-Martin-des-Entrées, 392. Monceaux, 268. Nonant, 661. Ranchy, 310. Subles, 334. Sully, 173. St-Sulpice, 140. Vaucelles, 242. St.-Vigor-le-Grand, 668.

La superficie de ce canton est de 8,050 hectares, 7 ares 28 centiares. Les terres labourables, y occupent 4,300 h. 32 ar. 88 cent. ; les prés ou herbages 2,732 h. 94 ar. 60 c. ; les bois, 100 hectares 36 ares 26 centiares.

Les propriétés bâties y sont au nombre de 3,054. Son revenu imposable est de 968,805 fr. 56 c.

Bayeux, chef-lieu, sur l'Aure, au 16 dég. 9 m. 57 sec. de longitude du méridien de l'île de Fer, et au 49 dég. 16 m. 12 sec. de latitude septentrionale. C'est le siége de l'Evêché, l'un des plus anciens de la chrétienté. Principales communes.

On croit que sa fondation est antérieure à la conquête des Gaules par César. Ce

qu'il y a de certain, c'est qu'on y trouve fréquemment encore des traces de la domination romaine.

Son histoire offre un exemple frappant des vicissitudes de la fortune. Les Saxons la brûlèrent en 368 ; les Normands en 848 et en 891. Sous Guillaume (1046), vingt ans avant la conquête, elle fut presqu'entièrement détruite par un incendie. Henri Ier. son fils, en 1106, et Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais, en 1356, la brûlèrent à leur tour.

Sa cathédrale est un monument non moins remarquable par sa haute antiquité que par sa belle architecture (*). La ville est en général bien bâtie et d'un aspect agréable.

On peut voir à l'hôtel de ville la fameuse tapisserie attribuée à la reine Malthide, femme de Guillaume-le-Conquérant : précieux monument du moyen âge qui, tout fragile qu'il est, a traversé tant de siècles qui n'ont laissé après eux que des ruines. (*)

(*) Voir dans l'annuaire de 1832 la description de cet édifice, page 60.

(*) page 61.

On y trouve une manufacture de porcelaines.

Il s'y tient 5 foires annuelles. La plus considérable est celle de *la Toussaint*.

Sa halle à blé, bâtie en 1830, occupe un rang distingué parmi ses monumens.

Canton de Caumont.

Population 11,177; savoir: Anctoville, 1,173. Caumont, 841. Cormolain, 1,002, Feuguerolles-sur-Seulles, 247. Foulognes, 368. St-Germain-d'Ectot, 442. Ste-Honorine-de-Ducy, 331. Hottot, 633. La Lande-sur-Dromme, 125. Livry, 1,317. Longraye, 310. Orbois, 275. Parfouru-l'Eclin, 372. Quesnay-Guesnon, 172. Sallen, 921. Sept-Vents, 887. Sermentot, 293, Torteval, 663. La Vacquerie, 805. Population.

Caumont, chef-lieu, désigné quelquefois sous le nom de Caumont *l'Eventé*, bourg à 2 myr. 4 kil. S. de Bayeux. Il est situé sur une colline d'où l'Aure supérieure tire sa source. On peut découvrir de cette hauteur les rivages de la mer au nord, et à l'ouest les clochers de Coutances. Principales communes.

Il s'y fait un grand commerce de volailles.

Livry, auquel on a réuni St.-Martin-le-Vieux en 1829, est la commune la plus populeuse de ce canton. En 1815, après le désastre de Waterloo, quelques centaines de légitimistes commandés par le duc d'Aumont y formèrent une espèce de camp qui se serait promptement dispersé devant les troupes du gouvernement provisoire, si elles avaient eu le temps d'agir. Mais la défection marchait à grands pas, et déjà l'étranger occupait la capitale. Ce fut long-temps, sous la restauration, un titre à la faveur que de s'être trouvé au *camp de Livry*. Les journaux du pays firent grand bruit de cette burlesque échauffourée.

L'ouverture de la route départementale de Caen à Thorigny influera singulièrement sur la prospérité de ce canton qui manquait de débouchés.

Canton d'Isigny.

Population. Population, 14,691; répartie comme il suit :

Asnières, 244. La Cambe, 785. Canchy, 515. Cardonville, 160. Cartigny-l'Epiney, 447. Cartigny-Tesson, 720. Castilly, 615. St.-Clément, 187. Cricqueville, 481. Deux-

Jumeaux, 227. Englesqueville, 460. La Folie, 307. Fontenay, 177. Géfosse, 214. St-Germain-du-Pert, 324. Grandcamp, 1258. Isigny, 2,192. Lison, 628. Longueville, 622. Maisy, 524. St.-Marcouf, 278. Mestry, 224. Monfréville, 317. Neuilly, 992. Osmanville, 497. Les Oubeaux, 571. St.-Pierre-du-Mont, 245. Vouilly, 480.

Superficie totale : 20,920 hect. 79 ar. 79 cent. Contenance.

Terres labourables : 5,187 hect. 79 ar. 6 cent. Prés et herbages, 13,103 hect. 84 ar. 32 cent. Bois, 972 hect. 15 ar. 98 cent. Nombre de maisons, 3,782. Revenu imposable, 817,882 fr. 19 c.

Isigny, chef-lieu, petite ville au confluent de l'Aure inférieure et de la Vire, à l'extrémité occidentale de l'arrondissement, et à 3 myr. 8 kil. de Bayeux.

Son port est situé dans les terres à 16 kilomètres de la haute mer. L'Aure inférieure en approchant de cette ville a dix ou douze mètres de largeur. La mer la remontait autrefois jusqu'à Trévières. Vers l'an 1710, on établit dans la ville des portes de flot qui donnèrent les moyens de dessécher de vastes marais qui sont aujourd'hui d'une fertilité étonnante.

Le port d'Isigny reçoit des bâtimens de

100 à 120 tonneaux, et d'un tirant d'eau de trois mètres.

On a établi dans cette ville un tribunal de commerce. Ses cidres et ses beurres sont fort estimés.

A une demi-lieue de là, sur la limite du Calvados et de la Manche, se trouve *le pont du Vey* sur la Vire : il remplace un quai dangereux qu'on ne pouvait traverser qu'à mer basse. La construction en fut arrêtée en 1804. M. l'ingénieur en chef, Pattu, l'a terminée en 1825. Il est en granite, et a cinq arches de six mètres chacune, avec des portes de flot. Il a coûté environ deux millions. On n'est admis à le traverser qu'en se soumettant à un droit de péage dont le produit est destiné à rembourser à une compagnie les frais de la construction. C'est un inconvénient d'autant plus grand qu'on ne peut guères assigner un terme à la durée de cet impôt, assez onéreux pour éloigner de ce passage les voitures publiques et celles du commerce.

On pourrait probablement à l'aide de digues et de travaux de desséchement bien entendus, renfermer la partie inférieure de la Vire dans un canal, au moyen duquel on se rendrait maître de tout le ter-

rain occupé maintenant par les Veys. Ce serait une importante conquête, non-seulement pour l'agriculture, mais encore pour la salubrité publique. Une entreprise de ce genre, exécutée il y a une vingtaine d'années par M. de Bechevel, maire actuel de Fontenay, et couronnée d'un plein succès, ne permet guères de douter de la possibilité d'obtenir les mêmes résultats sur la plupart des terrains de l'embouchure de la Vire.

Canton de Ryes.

Population : 11,003 ; savoir : Population.

Arromanches, 520. Asnelles-sur-Mer, 423. Banville, 624. Bazenville, 371. Colombiers-sur-Seulles, 432. St.-Côme-de-Fresné, 250. Commes, 448. Crépon, 470. Ste.-Croix-sur-Mer, 264. Esquay, 332. Fontenailles, 172. Graye, 496. Longues, 400. Magny, 163. Le Manoir, 249. Manvieux, 188. Marigny, 357. Meuvaines, 361. Port-en-Bessin, 630. Ryes, 531. Sommervieu, 427. Tierceville, 164. Tracy-sur-Mer, 430. Vaux-sur-Aure, 392. Ver, 1,330. Vienne, 329. Villiers-le-Sec, 250.

La superficie de ce canton est de 12,162 hect. 16 ar. 59 cent. Terres labourables,

9,097 hect. 74 ar. 10 cent. Prés et herbages, 1,803 hect. 85 ar. 92 cent. Bois, 128 hect. 30 ar. 128 cent. Le nombre des maisons est de 2,718. Son revenu imposable s'élève à 929,163 fr. 29 c.

Principales communes. Ryes, chef-lieu, à 7 kil. N.-E. de Bayeux. Sa position centrale l'a fait préférer à Ver, commune beaucoup plus populeuse, sur le ruisseau de *Provence* qui se perd dans la Manche, à l'ouest de l'embouchure de la Seulles.

Port-en-Bessin et Arromanches, communes littorales, sont peuplées en grande partie de marins qui se livrent au commerce de la pêche. La première est dominée par des hauteurs qui pourraient être facilement fortifiées. A une demi-lieue de là, sur la route de Bayeux, on voit les restes d'un camp romain dont un des retranchemens porte dans le pays le nom de *Cavalier*. La vallée qui existe entre la colline sur laquelle ce camp est assis et les hautes falaises qui sont à l'est de Port, semble creusée par la nature, pour former un magnifique bassin, où les navires seraient parfaitement abrités.

Canton de Trévières.

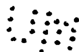
Population. Population : 12,082, savoir :

Agnerville, 421. Bernesq, 553. Blay, Population.
520. Lebreuil, 397. Bricqueville, 420. Colleville, 352. Colombières, 568. Crouay, 596. Ecrammeville, 455. Engranville, 258. Etreham, 264. Formigny, 500. Ste.-Honorine-des-Pertes, 553. Huppain, 229. St.-Laurent, 306. Louvières, 240. Maisons, 443. Mandeville, 475. Mosles, 519. Rubercy, 283. Russy, 314. Saon, 377. Saonnet, 373. Surrain, 382. Tessy, 169. Tour, 745. Trévières, 1019. Vierville, 351.

Superficie : 17,442 hect. 61 ar. 36 cent. Terres labourables, 6,669 hect. 55 ar. 29 cent. Prés et herbages, 8,761 hect. 97 cent. Bois, 201 hect. 20 ar. 14 cent. Nombre de maisons, 3219. Revenu imposable 622,640 f. 74 c.

Trévières, chef-lieu, bourg sur l'Aure Principales communes.
inférieure, à 1 myr. 6 kil. O. de Bayeux. Ses beurres sont très-estimés. Il s'y tient plusieurs foires. Ce bourg fut érigé en comté sous le règne de Louis XIV.

Formigny, à 1 myr. 9 kil. de Bayeux, sur la route d'Isigny, est célèbre par la bataille que le connétable de Richemont y gagna sur les Anglais le 15 avril 1450. Il se vend beaucoup de chevaux à la foire qui s'y tient tous les ans le 4 juillet.



ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Limites. L'arrondissement de Caen a pour limites au nord, la Manche; au midi, les arrondissemens de Falaise et de Vire ; à l'est l'arrondissement de Pont-l'Evêque, et à l'ouest ceux de Bayeux et de Vire.

Il a été formé d'une partie du pays d'Auge, de la campagne de Caen, du Bessin et du Bocage. Son étendue territoriale est d'environ 113,000 hectares, équivalant à un peu moins de la 5e. partie du département.

Il se compose de 193 communes réparties ainsi qu'il suit entre ses neuf cantons.

Bourguébus, 26. Caen-Est 8, (y compris la ville). Caen-Ouest, 4. Creully, 28. Douvres, 18. Evrecy, 28. Tilly-sur Seulles, 26. Troarn, 32. Villers-Bocage, 23.

Il est traversé du sud-est au nord-ouest par l'Orne qui le divise à peu près en deux parties égales, et par la Seulles qui en arrose la partie occidentale. La Dives qui coule à l'est, le sépare de l'arrondissement de Pont-l'Evêque. Ces trois rivières se jettent dans la mer, la première entre Sallenelles,

et Ouistreham, la seconde à Courseulles, et la troisième à Dives. Elles ont dans cet arrondissement plusieurs affluens, parmi lesquels on peut distinguer l'Odon qui se perd dans l'Orne à Caen, et la Muance qui se jette dans la Dives à Bures.

C'est en général un pays de plaines : il faut en excepter toutefois une partie des cantons d'Evrecy et de Villers-Bocage.

Les bords de la Dives et ceux de l'Orne aux environs de Caen, offrent des pâturages abondans ; mais la majeure partie de son territoire se compose de terres labourables plus ou moins propres à la culture des céréales.

Caen est la seule ville de l'arrondissement; c'était autrefois la capitale de la Basse-Normandie. Elle est située au confluent de l'Orne et de l'Odon, sous le 49e. degré, 11' 12" de latitude septentrionale, et le 2e. degré 41' 53" de longitude occidentale. Ses faubourgs occupent les côteaux qui la resserrent dans la riante vallée qu'arrosent ces rivières.

Elle est entourée de promenades qui ne le cèdent en beauté et en étendue à aucune autre ville du royaume.

Les récensemens officiels opérés en 1831 élèvent sa population à 39,140 habitans.

Son territoire imposable renferme 1,966 hect. 67 ar. 78 cent. : les propriétés bâties en occupent près de 145.

On y compte à peu près 5,000 maisons. C'est le siége d'une cour royale, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, de deux justices de de paix et d'une académie composée de deux facultés. C'était aussi celui de la 14e. division militaire, mais elle a été transférée à Rouen par ordonnance royale du 19 juillet 1829.

On y compte sept églises paroissiales ou curiales, deux succursales, et un temple des protestans.

Son port est formé par le lit de l'Orne et par celui de l'Odon. Sa disposition actuelle et le redressement de l'Orne sont dus au géomètre en chef Lefebvre. Les murs de ses quais qui viennent d'être terminés, furent commencés en 1787.

Il s'y fait un commerce d'exportation et et d'importation fort étendu, et qui le serait bien davantage si le barrage projeté à l'embouchure de l'Orne était enfin exécuté.

L'époque de sa fondation est inconnue. La chronique de Normandie, ouvrage du 15e. siècle, la fait figurer comme cité vers l'année 945.

Le plus ancien titre qui en fasse mention, selon M. de la Rue, est une charte de Richard II, qu'on suppose avoir été donnée en 1015 ; elle y est nommée *Cadon*. Ce savant la croit d'origine saxone.

Elle a souffert plusieurs siéges : les Anglais la prirent en 1346 et en 1417.

Guillaume-le-Conquérant fonda son château dans la seconde moitié du onzième siècle, probablement sur les débris d'une forteresse plus ancienne.

Les abbayes de St.-Etienne et de Ste.-Trinité sont de la même époque.

La plupart de ses églises ont été réédifiées dans les 13e., 14e., 15e. et 16e. siècles. Celle de St.-Pierre qui est située au milieu de la ville, est un des plus beaux monumens de l'architecture du moyen âge. Sa tour est particulièrement remarquable par sa hardiesse et son élégance.

Son université, fondée par Henri VI, roi d'Angleterre, a joui long-temps d'une juste célébrité.

Le palais de justice qu'on achève en ce

moment, est orné d'une belle colonnade, construite à la fin du 18e. siècle. Les autres édifices civils qui peuvent être cités, sont l'hôtel-de-ville, fondé par les Eudistes en 1664; l'hôtel de la préfecture, monument incomplet et sans goût, qui a coûté des sommes énormes; les casernes qu'on va enfin terminer; les abattoirs et la poissonnerie bâties en 1832; les hospices et notamment le nouvel Hôtel-Dieu placé dans les bâtimens de l'Abbaye aux Dames ou de Ste.-Trinité; et la maison centrale de détention, située au hameau de la Maladrerie sur la route de Bayeux.

Caen est la patrie de Malherbe, de Sarrasin, de Segrais, de Huet, de Malfilâtre, et d'une foule d'autres hommes distingués dans les lettres. Guillaume-le-Conquérant et la reine Mathilde y reposent dans les abbayes qu'ils ont fondées.

Canton de Bourguébus.

Population. Population : 8,962.

St.-Aignan de Cramesnil, 353. Airan, 631. St.-André-de-Fontenay, 440. Bellengreville, 497. Béneauville, 137. Billy, 308. Bourguébus, 280. Cesny-aux-Vignes, 204. Chichebo-ville, 319. Cinq-Autels, 80. Clinchamps, 912.

Conteville, 128. Fontenay-le-Marmion, 691. Frenouville, 418. Garcelles-Secqueville, 377. Grentheville, 124. Hubert-Folie, 101. Laize-la-Ville, 212. St.-Martin-de-Fontenay, 451. May, 536. Moult, 623. Ouézy, 324. Poussy, 138. Rocquancourt, 202. Soliers, 353. Tilly-la-Campagne, 123.

La superficie totale de ce canton est de 14,504 hectares 56 ares 38 centiares. Les terres labourables y occupent 12,871 hect. 84 ares 59 cent. Les prés, 634 hect. 29 ares 3 cent. Les bois 218 hect. 16 ares 67 cent. Nombre de maisons, 2,253. Revenu imposable, 675,378 fr. 33 c. Contenance.

Sa longueur est de près de 3 myriamètres depuis les rives de l'Orne à May, jusqu'aux limites de la commune d'Ouézy. Les terres y sont généralement arides et d'une qualité médiocre. Il serait à désirer que le chemin vicinal de Jort qui le traverse du sud-est au nord-ouest, fût élargi et convenablement entretenu pour donner aux communes qui l'avoisinent des débouchés dont elles manquent. Ce chemin repose dans toute sa longueur sur des roches calcaires très-propres à faciliter cette amélioration.

Bourguébus, chef-lieu, à un myr. S.-E. de Caen, est une commune qui n'offre rien de remarquable. L'administration se propose de réunir à son territoire celui des petites communes de Tilly-la-Campagne et d'Hubert-Folie qui en sont très-rapprochées. Cette adjonction portera la population de Bourguébus à 500 habitans.

St.-Martin et St.-André-de-Fontenay, *Fontanetum*, ne formaient autrefois qu'une paroisse ; on l'appelait *Fontenay-le-Tesson* et *Fontenay-l'Abbaye*.

On croit que son monastère fut fondé pendant l'épiscopat de Hugues, évêque de Bayeux dans la première moitié du XIe. siècle. Les bénédictins non réformés en furent en possession jusqu'en 1751, époque où ils furent remplacés par des religieux de la congrégation de St.-Maur.

Cette abbaye a été détruite pendant la révolution.

Cantons de Caen.

La superficie totale de ces deux cantons est de 8,800 hect. 87 ar. 92 cent. Les terres labourables y occupent 6,767 h. 03 ar. 34 cent. Les prés ou herbages, 940 hect. 58 ar. 76 cent. Les bois 27 hect. 65 ar. 21 cent. Le

nombre des propriétés bâties est de 6,660. Revenu imposable : 1,670,979 fr. 53 c.

Canton de Caen-Est.

Population, 26,026, savoir :

Allemagne, 890. Caen (*la partie sur l'est*) 20,620. St-Contest, 897. Cormelles, 229. Epron, 199. Hérouville, 591. Ifs, 719. Mondeville, 881.

La commune d'Allemagne est fort ancienne: les chartes latines des onze et douzième siècles la désignent sous les noms d'*Alammania* et d'*Alemmania*. Il y avait autrefois une Maladrerie. On cultivait la vigne sur ses côteaux, où quelques essais récens prouvent qu'elle pouvait facilement prospérer.

L'exploitation de ses carrières occupe un grand nombre d'ouvriers.

On a trouvé dans l'une d'elles au commencement du dix-huitième siècle, une tête d'homme avec un fer de lance et une pièce d'argent de Charles le Chauve.

Elle se divisait en deux paroisses, la Haute et la Basse, ou Notre-Dame et St.-Martin. Ses églises, monumens de l'architecture romaine, remontent probablement au onzième siècle. Celle de la Haute-Allemagne paraît la plus ancienne.

St- Contest a aussi une église fort ancienne. Sa cure fut érigée au bénéfice régulier en 1320, et réunie à l'abbaye d'Ardennes sur la demande du pape Jean XXII.

L'église de ce monastère, fondé en 1138, subsiste encore ; mais elle a reçu une autre destination,

St.-Contest se compose de neuf hameaux, dont la plupart tiraient leurs noms d'anciennes familles du pays, ou leur avaient donné le leur.

Cormelles, surnommé autrefois le *royal* en commémoration de quelques priviléges que les Rois de France ou les Ducs de Normandie avaient accordés à ses habitans, est la patrie de Gilles-André de la Roque, né en 1598, historiographe du Roi et chevalier de l'ordre de St-Michel. On a de lui un traité de la noblesse, l'histoire de la maison d'Harcourt et plusieurs autres ouvrages. Cormelles a eu pour curé le poëte Bardou qui fut avec de la Roque, l'un des membres de la création de l'académie des belles-lettres de Caen. Samuel Bochart y fut enterré en 1667, dans un enclos qui appartenait à M. de Colleville, son neveu, et qui servait de cimetière aux protestans.

D'anciens titres font mention d'un hameau

de Traînecourt qui n'existe plus, mais dont on trouve encore des restes en creusant la terre, à l'est de cette commune.

Hérouville désigné habituellement sous le nom d'Hérouville-St.-Clair, *Hérulfivilla*, *Herolvilla*, est située sur les bords de l'ancien lit de l'Orne, à 4 kil. N. de Caen. M. l'abbé de la Rue remarque qu'il est question de son port et de ses falaises dans les chartes du moyen âge.

Il est probable que sa fondation n'est pas postérieure à celle de Caen, et qu'elle est d'origine saxonne. On y a trouvé en 1751 une grande quantité de médailles à l'effigie de Posthume l'ancien, Victorinus, Tetricus et Gallien.

La commune d'Epron formait autrefois l'un de ses hameaux. Elle a conservé celui de Lébisey, *Esbisetum*.

L'église paroissiale de St-Pierre qui remontait au onzième siècle, a été abattue pendant la révolution.

Celle de St-Clair qui était également fort ancienne, fut érigée en paroisse au quinzième siècle. Elle possédait en outre plusieurs chapelles,

La foire St-Clair, établie dans le moyen âge, s'y tient le jour de la fête de ce Saint,

pour le louage des domestiques. Une *assemblée* y attire le dimanche suivant un grand nombre d'habitans de la ville et des environs.

Mondeville, *Amundevilla*, *Mondevilla*, sur la rive gauche du nouveau canal, n'a de remarquable que son église, dont quelques parties appartiennent à l'architecture Normande. On y avait établi une maladrerie.

Le duc Richard I[er]. donna cette paroisse à l'église de Fécamp, en 989. Elle s'étendait jadis jusqu'au territoire de Vaucelles, et avait deux églises et une chapelle bâtie dans le douzième siècle, par *Roger d'Amondeville*.

Ifs, *Itium*, était dans le onzième siècle une dépendance de la paroisse d'Allemagne ainsi que le hameau de Bras, *Bracium* où il y avait une maladrerie. Cette commune est désignée dans d'anciens titres sous le nom d'Ifs-les-Allemagnes.

La tour de son église est fort belle et paraît appartenir au treizième siècle.

Le hameau de Bras qui en dépend en est éloigné d'un quart de lieue. On y montre encore une maison qui appartenait à Charles de Bourgueville, si connu sous le nom de M. de Bras.

Canton de Caen-Ouest.

Population, 20,594, répartie ainsi qu'il suit : Population.

Bretteville-sur-Odon, 756. Caen (*la partie sur l'Ouest*), 18,520. St-Germain-la-Blanche-Herbe, 286. Louvigny et Athis, 608. Vénoix, 424.

Bretteville-sur-Odon, *Britivilla sancti Michaelis*, ainsi nommée à cause de la donation que la duchesse, Gonnor, femme de Richard I[er], fit de la terre de Bretteville à l'abbaye du Mont-St-Michel.

Le grand bailli de Caen y transférait quelquefois son tribunal. Elle a deux églises, St-Pierre et Notre-Dame ; mais il n'y a que la seconde qui soit ouverte au culte.

Elle est située à 4 kil. du chef-lieu, sur la route royale de Caen à Granville. La chaussée qui la traverse lui a fait donner le nom de *Bretteville-la-Pavée*.

St.-Germain-la-Blanche-Herbe n'occupe qu'une partie de ce groupe considérable de maisons qu'on trouve à la sortie de Caen sur la route de Bayeux. Le surplus dépend de la ville et de Vénoix.

Les habitans réclament depuis long-temps,

contre cette bizarre circonscription fort onéreuse d'ailleurs pour ceux dont les maisons sont situées sur Caen. Il serait juste de faire droit à leurs plaintes, en réunissant ces trois hameaux sous la même administration.

Louvigny *Lovineium*, est situé sur les bords de l'Orne, à l'extrémité de la belle prairie qui le sépare de la ville de Caen. On réunit à son nom dans les nomenclatures administratives, celui d'Athis, ancien village rattaché à son territoire, et auquel le poëme de Segrais a donné une sorte de célébrité.

Vénoix, ou Venois, comme l'écrit M. l'abbé de la Rue, *Venuncium*; ancienne commune, à la porte de Caen sur la route de Granville.

Le poëte Brébœuf, le traducteur de la Pharsale, et don Nicolas de Brébœuf, son frère, prieur de cette paroisse, y furent enterrés dans l'église de St.-Gerebold qui a été détruite pendant la révolution.

Canton de Creully.

Population. Population : 13,940.

Anguerny, 568. Amblie, 625. Anisy, 500. Basly, 444. Bény-sur-Mer, 633. Brécy, 87.

Cairon, 701. Cainet, 96. Cambes, 273. Colomby-sur-Than, 263. Coulombs, 374. Courseulles, 1445. Creully, 1023. Cully, 487. Fontaine-Henry, 518. Le Fresne-Camilly, 673. St.-Gabriel, 347. Lantheuil, 428. Lasson, 479. Martragny, 471. Pierrepont, 138. Reviers, 746. Rosel, 432. Rucqueville, 97. Secqueville-en-Bessin, 379. Thaon, 942. Vaux-sur-Seulles, 515. Villons-les-Buissons, 256.

La superficie totale de ce canton est de 13,070 hect. 71 ar. 15 c. Terres labourables, 11,297 hect. 78 ar. 17 c. Prés et herbages, 752 hect. 56 ares 34 c. Bois 173 h. 09 ar. 10 c. Les propriétés bâties y sont au nombre de 3,263. Son revenu imposable est de 1,076,740 fr. 80 cent. Contenance.

Il est arrosé par la Seulles dans sa partie occidentale.

Creully, chef-lieu, *Curleium*, *Crolleium*, à 1 myr. 8 kil. N.-O. de Caen, sur la rive droite de la Seulles. Ce bourg bien bâti, et qui domine un vallon fort agréable, était le chef-lieu d'une ancienne baronnie de Haubert. Plusieurs de ses seigneurs figurent dans l'histoire de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs. Le célèbre Robert de Kent, fils naturel de Henri 1er., roi

d'Angleterre, devint baron de Creully en 1408. Au commencement du 16e. siècle, cette baronnie passa, par alliance, dans la famille de Sillans, originaire d'une ancienne maison de Provence. Le 17 novembre 1682, elle fut acquise par le ministre Colbert. Edouard Colbert, mort en 1750, la possédait sous le titre de comté.

Le château de Creully est un monument remarquable de l'architecture du moyen âge. Il était fortifié et susceptible d'une bonne défense. Quelques parties de cet édifice paraissent appartenir à l'époque qui a suivi la conquête.

La halle voûtée de Creully fut bâtie par le baron Antoine de Sillans, mort en 1641.

Courseulles, port de mer, à 8 kil. au nord-est de Creully et à 2 myr. 1 kil. de Caen, est la commune la plus populeuse de ce canton. L'embouchure de la rivière qui lui a donné son nom y forme un Hâvre qui a été concédé à M. Gaugain, en vertu de la loi du 29 juillet 1829, le 23 avril 1830.

Le 6 octobre 1833, M. Target, préfet du Calvados, a posé au nom du prince de Joinville, la première pierre de ce port,

qui sera incessamment ouvert au commerce.

D'après la concession, il doit être établi de manière à faciliter l'accès des côtes, garantir les bâtimens de mer contre l'ennemi et les gros temps, et améliorer les parcs aux huîtres dont il se fait un grand commerce à Courseulles.

St.-Gabriel avait un prieuré fondé au 11e. siècle, qui devint un bénéfice simple, fort riche, et qui fut possédé par le cardinal de Guise.

Martragny est mentionné en 1056 dans la charte de fondation de l'abbaye de Lessai, sous le nom de *Mardigneium* et plus tard sous celui de *Martringneium* dans une bulle d'Urbain III. Le prieuré de St.-Léger y fut fondé vers la moitié du 12e. siècle.

Reviers, autrefois *Redviers*, *Redeveræ.* Le comte Baudouin y possédait, vers le milieu du 11e. siècle, un château fort qui fut confisqué en 1343 par Olivier de Clisson, père du connétable.

Vaussieux, petite commune de ce canton, réunie à Vaux-sur-Seulles, est célèbre par le camp que Louis XVI y réunit en 1778 (*).

(*) Annuaire de 1832, page 51.

Le chemin vicinal de grande communication qui a été établi depuis quelques années entre Caen et Creully et qui se poursuivra jusqu'à Bayeux, contribuera singulièrement à la prospérité de ce canton.

Canton de Douvres.

Population. Population : 15,354; Savoir : St.-Aubin-d'Arquenay, 365. Bénouville, 351. Bernières-sur-Mer, 1,482. Beuville, 435. Biéville, 422. Blainville, 351. Colleville-sur-Orne, 709. Cresserons, 641. Douvres, 1,652. Hermanville, 847. Langrune, 2,275. Lion-sur-Mer, 1,063. Luc, 1,969. Mathieu, 827. Ouistreham, 1,162. Periers, 265. Plumetot, 424. Tailleville 114.

Contenance. Superficie : 10,430 h. 99 ar. 63 c. Terres labourables, 8,554 h. 03 ar. 31 c. Prés et herbages, 482 h. 21 ar. 63 c. Bois, 147 h. 91 ar. 78 c. Nombre des maisons, 3,380. Revenu imposable, 869,720 fr. 50 c.

Ce canton, qui occupe les deux tiers du littoral de l'arrondissement de Caen, abonde en terres agricoles d'une qualité supérieure. On cultive sur les bords de la mer les oignons, les navets, les haricots et plusieurs autres légumes qui y sont en général d'une qualité excellente.

Douvres, *Dovera*, *Dobra*, chef-lieu, à 1 myr. 2 kil. N. de Caen. C'était, dit M. l'abbé de la Rue, le chef lieu d'une des sept baronnies qui formaient la manse épiscopale des évêques de Bayeux ; presque toutes les paroisses de ce canton en relevaient. Ces prélats y ont eu long-temps le siége de leur haute-justice qui était qualifiée de Vicomté.

L'église de Douvres appartient à plusieurs époques ; sa nef est romane et sa tour de transition.

Le hameau de la Délivrande qui en dépend est célèbre par sa chapelle dont on attribue la fondation à St.-Regnobert qui vivait dans le 7e. siècle. Les normands l'ayant détruite dans le 9e., elle fut reconstruite en 1050 par Baudouin, seigneur de Reviers, comte de Devonshire. Quelques parties des murs de la chapelle actuelle sont de cette dernière époque. Les protestans la pillèrent en 1562. La statue de la Vierge, enlevée de la chapelle pendant la révolution, y fut rétablie sous l'administration de M. Caffarelli, préfet du Calvados.

La vénération dont jouit cette chapelle remonte à une époque probablement peu éloignée de sa fondation. Les évêques de

Bayeux ne prenaient jamais possession de leur siége sans avoir fait un voyage à la Délivrande. On venait la visister de toutes les contrées de la Normandie, et il n'était pas rare qu'elle reçut les hommages des archevêques de Rouen lorsqu'ils parcouraient leur province. Louis XI s'y rendit le 14 août 1473, assista à la solennité du 15, et y resta jusqu'au 19.

La révolution suspendit le cours de ces hommages, mais n'en fit pas perdre le souvenir. La ferveur des fidèles redoubla aussitôt qu'elle put de nouveau se manifester sans danger. Les pélerins s'y rendent pendant le printemps et l'été, tantôt sous la conduite de leurs pasteurs, tantôt isolément. Des fleurs artificielles qu'ils se procurent à la Délivrande, et dont ils se parent à leur retour, sont conservées avec soin dans les familles en souvenir de ce voyage.

Une partie du bourg de la Délivrande est située sur la commune de Luc, quoiqu'il présente une agglomération de maisons extrêmement compacte. Il est à regretter que cette bizarre circonscription qu'on retrouve à la Maladrerie et dans plusieurs autres localités, n'ait pas été rectifiée par le cadastre.

Bernières-sur-Mer, anciennement *Ber-*

nières-le-Havre, est remarquable par une des plus belles et des plus vastes églises du département, dont la tour paraît être du 14e. siècle. On trouve dans cette commune quelques parcs aux huîtres.

Colleville-sur-Orne, bien qu'elle ne soit pas située sur cette rivière, est connue des marins et des ingénieurs par la baie profonde qui se trouve en face de son territoire, à environ une lieue de la côte.

Langrune, *Langrun*, *Lengronia* dans les chartes du moyen-âge, commune considérable du littoral, dont la plupart des habitans sont adonnés à la pêche. Elle se divise en deux hameaux ; celui de St.-Aubin, qui vient de faire bâtir une église, sollicite son érection en commune particulière.

L'ancienne église, remarquable par ses fenêtres en lancettes et sa corniche à dents de scie, est du 13e. siècle ; la tour paraît être du 14e. La petite commune de Tailleville, où il y avait un prieuré, était autrefois un hameau de Langrune. Il est probable qu'on ne tardera pas à la réunir sous la même administration.

Lion-sur-Mer, anciennement *Leones*, *Liuns*, *Léon*, avait un prieuré fondé en 1327. La culture de l'oignon y était répandue dès le 12e. siècle.

Luc est une des plus agréables communes du littoral. On y trouve plusieurs maisons de plaisance fort bien entretenues. Ses chemins autrefois presque impratiquables, sont devenus excellens, grâces à la sage administration du maire actuel, M. Duval-Vautier. Son église est du 11e. siècle.

Ouistreham, ou Oistreham comme l'écrit M. de Bras, est située à l'embouchure de l'Orne, en face Sallenelles. Huet et d'autres écrivains lui donnent le nom d'*Etreham*. Bochart le faisait venir d'*Easter*, déesse des saxons. Il est plus probable qu'il est dû à sa position sur la rive occidentale de l'Orne; et c'est ce que signifie en effet *Westerham*, village de l'ouest.

Depuis le 1er. février 1828, deux fanaux sont établis à l'embouchure de l'Orne, l'un dans le clocher de l'église d'Ouistreham, à 28 mètres au-dessus du niveau de la mer, et l'autre sur une dune élevée, auprès de la redoute qui porte le nom de cette commune.

Le choléra y a causé de grands ravages pendant les mois de juin et de juillet 1832.

Mathieu, dans les anciennes chartes *Mathomum*, *Matonium*, *Matho*, *Mateon*, etc., sur la route de Caen à Douvres, est

la patrie du poète Jean Marot et du chimiste Rouelle.

L'église de Mathieu présente des détails précieux d'architecture romane.

On y trouve un de ces ruisseaux intermittens assez communs dans le Calvados où ils sont désignés sous le nom de *vitouards* ou *vitoires*. (Wite-Water, *eau-blanche*.)

Canton d'Evrecy.

Population, 12,928. Population.

Amayé-sur-Orne, 405. Avenay, 435. Baron, 468. Bougy, 158. Bully, 179. La Caine, 120 Curcy, 769. Esquay, 343. Eterville, 245. Evrecy, 839. Feuguerolles-sur-Orne, 375. Fontaine-Etoupefour, 662. Gavrus, 175. Goupillières, 201. Hamars, 841. Ste.-Honorine-du-Fay, 728. Maizet, 295. Maltot, 347. St.-Martin-de-Sallen, 1,226. Montigny, 204. Neuilly-le-Malherbe, 261. Ouffières, 374. Préaux, 280. Tourville, 314. Trois-Monts, 576. Vacognes, 253. Versen, 1,280. Vieux, 575.

La superficie de ce canton est de 16,034 hect. 38 ares 22 cent. Terres labourables, 12,121 hect. 20 ar. 99 cent. Prés, 286 hect. 41 ar. 6 cent. Bois, 1356 hect. 23 ar. 22 cent. Contenance.

Nombre de maisons 3,650. Revenu imposable 451,786 fr. 70 c.

La partie méridionale, et celle qui a pour limites à l'est, la rivière d'Orne, sont couvertes de collines; presque tout le reste est en plaines. Il est traversé par la route départementale de Caen à Aunay, dans laquelle s'embranche une fort belle route de grande communication avec Hamars, ouverte depuis quelques années.

Evrecy, *Evreceium*, chef-lieu, bourg à un myr. 5 kil. S.-O. de Caen, sur la Guine.

On y avait établi dès le 7e. siècle un des principaux monastères du diocèse; c'était dans le 11e., le siége d'une chatellenie appartenant aux évêques de Bayeux. Elle était érigée en vicomté dans le 14e. selon M. l'abbé de la Rue, il y avait à cette époque une forteresse à Evrecy. Brûlé en 1346 par Edouard III, roi d'Angleterre, ce bourg fut de nouveau incendié presque en totalité, par accident, le 12 mai 1811. Un décret, rendu à Caen le 25 du même mois par l'empereur Napoléon, accorda 100,000 f. pour aider à le rebâtir.

Le marché d'Evrecy est fort ancien; Il

est fait mention dans des actes du 12e. siècle de ses foires qui n'existent plus.

Vieux, *Vedioca*, *Veocœ*, est remarquable par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est une opinion généralement admise qu'il existait autrefois dans l'emplacement de cette commune une ville considérable qui devint la capitale des *Viducasses*. M. Huet, dans ses origines de Caen, n'a voulu y voir qu'un camp Romain ; mais les fouilles exécutées à la fin du 17e. siècle sous l'administration de l'intendant Foucault, et celles qui ont été essayées de nos jours, ont révélé des traces nombreuses d'établissemens d'un caractère permanent, tels qu'un aqueduc, un gymnase, des statues, des inscriptions monumentales qui ne permettent pas de douter que ce lieu n'ait été jadis occupé par une cité importante qui aura disparu, comme tant d'autres, sous les dévastations des barbares, à l'époque de la décadence de l'empire Romain.

La petite commune de la Caine avait un prieuré, fondé dans la première moitié du 12e. siècle, par Roger Malfillastre. Un de ses enfans donna en 1206 à l'Hôtel-Dieu

de Caen le bois de la Rouelle que cet hospice possède encore.

Canton de Tilly-sur-Seulles.

Population. Population : 14,008. Savoir ; Audrieu, 794. Authie, 475. Bretteville-l'Orgueilleuse, 944. Bretteville-sur-Bordel, 81. Bronay, 407. Carcagny, 557. Carpiquet, 863. Cheux, 1009 Cristot, 464. St-Croix-Grand-Tonne, 540. Ducy-Ste.-Maguerite, 276. Fontenay-le-Pesnel, 833. Grainville-sur-Odon, 454. Juvigny, 127. Loucelles, 237. St.-Manvieux, 869. Le Mesnil-Patry, 296. Mondrainville, 235. Mouen, 496. Norrey, 345. Putot, 454. Rots, 1,389. Tessel, 237. Tilly-surSeulles, 1030. St.-Vaast, 254. Vendes, 342.

Ce canton est arrosé par la Seulles dans sa partie occidentale, et traversé par plusieurs grandes routes.

Tilly-sur-Seulles, chef-lieu, situé à 2 myr. O. de Caen, au point de jonction de plusieurs de ces routes qui lui ouvrent des communications avec cette ville, Villers-Bocage et tout l'arrondissement de Bayeux. On le désignait anciennement sous le nom de Tilly-Vérolle, *Tilleium-Verrollæ*.

On y trouve un château remarquable par

son étendue et par le charmant paysage qui l'environne.

Une loi du 6 décembre 1831, a réuni à Tilly la partie des propriétés bâties de la commune de Bucéels qui en formait la prolongation.

Il s'y tient plusieurs foires.

On trouve dans le même canton deux autres bourgs, Bretteville-l'Orgueilleuse et Cheux qui ont des halles et des marchés. La halle de Bretteville qui a presque fait abandonner celle de Cheux, est une des plus considérables du département par les quantités de céréales qu'on y apporte, non seulement des environs, mais encore de l'arrondissement de Bayeux et même du département de la Manche.

L'église de Bretteville est du 14e. siècle. Celle de Norrey, commune voisine, est infiniment plus belle, quoiqu'elle soit plus ancienne. Le chœur et la tour sont particulièrement remarquables par leur élégance. Une partie de l'église de Cheux paraît être de la même époque.

Fontenay-le-Pesnel avait un prieuré fondé en 1207. La chaux qu'on fabrique dans cette commune passe pour la meilleure du département.

Canton de Troarn.

Population. Population : 13,083. Savoir : Amfreville, 564. Argences, 1574. Banneville-la-Campagne, 167. Bavent, 968. Bréville, 319. Bures, 312. Cabourg, 276. Cagny, 484. Canteloup, 152. Cléville, 583. Collombelles, 297. Cuverville, 150. Démouville, 463. Emiéville, 196. Escoville, 332. Giberville, 301. Gonneville-sur-Merville, 507. Hérouvillette, 497. Janville, 319 Merville, 310. St.-Ouen-du-Mesnil-Oger, 279 Saint-Pair, 142. Petiville, 212, St.-Pierre-du-Jouquet, 256. Ranville, 682. Robehomme, 344, Sallenelles, 357, Sannerville, 525. Touffréville, 247. Troarn, 892. Varaville, 254. Vimont, 212 (*).

Superficie, 9,760 hectares, 75 ares, 92 centiares, terres labourables, 10,204 hectares 61 ares 97 centiares. Prés et herbages,

(*) Les communes de Cléville, Héritot, Hernetot, St.-Ouen-du-Mesnil-Oger, St.-Pierre-du-Jonquet et Rupierre qui dépendaient du canton de Cambremer, et la commune de Canteloup, qui faisait partie du canton de Mézidon, ont été réunies à celui de Troarn par la loi du 26 mars 1829.

6,025 hectares 62 ares 29 centiares. Bois, 933 hectares 66 ares 85 centiares. Nombre de maisons, 3,768. Revenus : 900,024 f. 86 c.

Renfermé entre la Manche, l'Orne et la Dives, ce canton est également riche en terres agricoles, en fruits, en bois et en herbages.

Troarn, *Troarnum*, chef-lieu, a 1 myr. 4 kil. E. de Caen, est situé sur la route de Rouen à Caen, au penchant d'un coteau au pied duquel coulent la Muance et la Dives.

Il y avait une abbaye de Bénédictins fondée vers le onzème siècle. Elle fut pillée par les Anglais en 1418 et par l'amiral de Coligny en 1562. M. l'abbé de la Rue a donné dans ses essais historiques des détails forts curieux sur cet établissement et sur sa conversion en chapitre des chanoïnesses.

Il subsiste encore quelques restes de l'Abbaye de Troarn qui a été abattue pendant la révolution. Il y avait dans la même commune un hospice qui a été respecté.

La halle et le marché de Troarn qui se tiennent le samedi, sont très-fréquentés.

Il en est de même de ceux d'Argences qui se tiennent le jeudi. Ce bourg, beaucoup plus considérable que Troarn, est situé près de la route de Paris à Cherbourg à 1 myr. 7 kil S.-E. de Caen.

Il est à désirer qu'une route praticable soit enfin ouverte entre ces deux communes, qui la réclament depuis longtemps.

Cagny, *Cagneium* et *Catnis*, avait quatre églises dans le onzième siècle ; on y fonda plus tard un prieuré. Il y avait aussi une maladrerie dont Louis XIV réunit les revenus à l'Hôtel-Dieu de Caen, en 1696.

Bavent, *Badventum*, à 1 myr. 6 kil. E. de Caen. Il y avait dans cette commune deux prieurés qui portaient le nom de Roncheville ; le premier fut fondé en 1063.

Ses bois sont fréquemment mentionnés dans les anciennes chartes. M. de la Rue parle de salines qui existaient à Bavent dès le dixième siècle ; et qui furent supprimées lors de l'établissement de la Gabelle, par Philippe de Valois.

Varaville est célèbre par la victoire que Guillaume le Bâtard y remporta

sur les troupes de Henri Ier., Roi de France.

Salennelles, Cabourg et Merville, sont les communes littorales de ce canton.

Canton de Villers-Bocage.

Population; 11,607. Savoir;

St.-Agnan-le-Malherbe, 234. Amayé-sur-Seulles, 447. Banneville-sur-Ajon, 441. Bonnemaison, 639. Campandré, 260. Courvaudon, 623. Épinay-sur-Odon, 972. Landes, 449. Le Locheur, 373. Longvillers, 533. St.-Louet-sur-Seulles, 271. Maisoncelles-Pellevey, 431. Maisoncelles-sur-Ajon, 250. Mesnil-au-Grain, 221. Missy, 562. Monts, 628. Noyers, 945. Parfouru-sur-Odon, 162. Tournay, 635. Tracy-Bocage, 509. Valcongrain, 66. Villers-Bocage, 1,178. Villy-Bocage, 779. Population.

La Seulles et l'Odon arrosent quelques parties de ce canton. Les terres arables y sont en général d'une qualité médiocre, comme dans tout le reste du Bocage.

Villers-Bocage, chef-lieu, à deux 2 myr. 6 kil. S.-O. de Caen. Il y avait autrefois dans ce bourg deux églises paroissiales et une forteresse mentionnée dans les anciens

actes sous le nom de Tour de Villers. Edouard III, en 1346 et Henri V en 1417, s'en emparèrent et y mirent garnison.

Jeanne Bacon y fonda en 1366 le prieuré hospitalier de Ste-Elisabeth. Cet hospice subsiste encore.

Le marché de Villers était établi dès le treizième siècle. Il s'y tient plusieurs foires très-fréquentées.

Les chemins qui conduisent de ce bourg à la plupart des communes du canton, sont généralement étroits et mal entretenus. Ce serait rendre un vrai service à ces contrées que d'ouvrir une communication directe et commode entre Villers et Evrecy.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

L'arrondissement de Falaise est borné au nord par l'arrondissement de Caen, à l'est par l'arrondissement de Lisieux, au midi par le département de l'Orne et à l'ouest par les arrondissemens de Caen et de Vire.

Son étendue totale est portée par le cadastre à 87,047 hect. 65 ar. 39 cent.

Il est traversé par l'Orne dans sa partie occidentale et par la Dives à l'est. Parmi les autres rivières qui l'arrosent, on ne peut citer que la Laize, l'Ante, et le Laizon.

On y compte maintenant 125 communes, réparties de la manière suivante entre cinq cantons :

Bretteville-sur-Laize, 34 ; Coulibœuf, 27 ; Falaise première division, 9 ; Falaise deuxième division, 27 ; Harcourt, 28.

La route royale de Caen à Tours le traverse du nord au sud.

On peut suivre encore dans un grand nombre de communes de cet arrondissement les traces d'une ancienne voie romaine appelée *le chemin Haussé*, qui servait à établir une ligne de communication entre le Bessin et le pays d'Exmes.

Le sol y est en général d'une qualité médiocre.

Canton de Bretteville-sur-Laize.

Population : 13,969.

Barbery, 647. Boulon, 593. Bray-en-Cinglais, 148. Bray-la-Campagne, 135. Bretteville-le-Rabet, 220. Bretteville-sur-Laize, 876. Lebût-sur-Rouvres, 133. Cauvicourt, 416. Cintheaux, 193. Condé-sur-Laizon, 423. Etrées-la-Campagne, 418. Fierville-la-Campagne, 229. Fontaine-le-Pin, 267. Fresney-le-Puceux, 1,027. Fresney-le-Vieux, 303. St.-Germain-le-Vasson, Population.

441. Gouvix, 495. Grainville-la-Campagne, 174. Grimbosq, 410. Ifs-sur-Laison, 153. St.-Laurent-de-Condel, 518. Magny-la-Campagne, 561. Mézières, 623. Le Mesnil-Touffrey, 117. Moulines, 334. (*) Les Moutiers-en-Cinglais, 439. Mutrecy, 404. Ouilly-le-Tesson, 761. Quilly, 171. Rouvres, 333. St.-Sylvain, 877. Soignolles, 131. Urville, 680. Vieux-Fumé, 319.

Contenance. Superficie totale : 23,445 hect. 93 ar. 6 cent. Terres labourables, 17,388 hect. 3 ar. 88 cent. Prés, 917 hect. 82 ar. 42 cent. Bois, 3,766 hect. 72 ar. 79 cent. Les propriétés bâties sont au nombre de 3,677. Le revenu imposable est de 1,008,120 francs 73 cent.

Ce canton n'a pas moins de trois myriamètres dans sa plus grande longueur ; il est arrosé par la Laize et par le Laizon. La partie qui touche aux cantons de Bourguébus et de Coulibœuf est généralement en plaine ; le reste est singulièrement accidenté et pittoresque.

Bretteville-sur-Laize, *Brettevilla*, chef-

(*) Une ordonnance royale du 27 septembre 1833, vient de réunir à cette commune celles de Cingal et de Fontaine-Halbout.

lieu, ancienne baronnie, à 2 myr. N.-O. de Falaise, et à 1 myr. 7 kil. de Caen, est un bourg situé entre deux collines à l'entrée de la forêt de Cinglais. Il est cité dans une charte du duc Richard II, en 997. C'était, avant 1789, le chef-lieu d'un sous-bailliage dépendant d'Harcourt.

On y trouve des moulins à huile, à tan et à blé. La tannerie et la corroierie constituent son principal commerce.

On a essayé il y a plus de 30 ans, d'y établir un fourneau pour la fonte du minerai de fer d'Urville ; il est à regretter que cette entreprise ait été trop facilement abandonnée.

On y voit les ruines d'un château fortifié qui porte dans le pays le nom de *motte de Rouvrou*. C'était probablement la demeure des anciens seigneurs de Bretteville. L'église est du 14e. siècle.

Les chemins qui conduisent à ce bourg, quoique singulièrement améliorés depuis une dixaine d'années, laissent encore beaucoup à désirer. Il serait cependant bien utile d'ouvrir une grande communication entre la route royale de Caen à Tours et le bourg de Cesny-Bois-Halbout. Elle pourrait passer par Cintheaux, Quilly, Brette-

ville et Barbery, et se terminer à la route de Harcourt à Falaise, ou mieux encore à la rencontre de celle de Falaise à Granville, près du pont d'Ouilly.

Fresney-le-Puceux, commune considérable, assise en partie sur une hauteur qui domine tout le pays, et où l'on voit un ancien château qui tombe en ruine

Gouvix, ancienne commune dont les seigneurs sont fréquemment mentionnés dans nos annales. Le magnifique parc anglais d'Outrelaize y attire un grand nombre de curieux.

Ouilly-le-Tesson : on y voit un ancien manoir, converti en ferme, et dont la fondation primitive doit remonter à l'époque de la conquête.

Saint-Sylvain fut le siége d'une vicomté supprimée en 1747 ; l'ancienne geôle subsiste encore.

L'église paraît être du 13e. siècle. Si l'on en croit la tradition, Saint-Sylvain était autrefois environné d'une forêt qui lui a donné son nom. Une petite commune dont le territoire a été réuni à ce bourg en 1825, portait encore le nom de Saint-Martin *des Bois*.

On a cru retrouver à une demi-lieue au

nord-ouest, sur une éminence nommée *le Coquerel* ou la *Bignette*, les débris d'un établissement romain qui fut désigné plus tard sous le nom de *Saint-Pierre-d'Exvilliers*.

Une grande partie de la population de Saint-Sylvain était protestante vers le milieu du 17e. siècle.

Il s'y fait un commerce de caparaçons, carnassières, saugles et licols qui occupe plus de 500 habitans. Sa foire aux bestiaux qui se tient le 6 octobre y attire un grand nombre de cultivateurs.

On peut voir à Condé-sur-Laizon, près delà, un de ces monumens druidiques si recherchés par les antiquaires. C'est une *pierre levée*, appelée dans le pays *la Pierre Cornue*. Elle a environ 12 pieds de haut, et est d'une forme irrégulière.

L'église de Condé qui appartient à l'époque de la transition, est singulièrement remarquable par l'élégance de son portail à colonnes.

Les Templiers possédaient deux commanderies dans ce canton : celle de Voismer à Fontaine-le-Pin et celle de Bretteville-la-Rabel ou le Rabet.

Canton de Coulibœuf.

Population : 9,605.

Population. Ailly, 154. Barou, 212. Beaumais, 682. Bernières-sur-Dives, 223. Coulibœuf, 142. (*) Courcy, 369. Crocy, 782. Epaney, 685. Ernes, 560. Escures, 157. Favières, 155. Fourches, 427. Grisy, 147. Jort, 430. Louvagny, 131. Le Marais-la-Chapelle, 305. Les Moutiers-en-Auge, 386. Morières, 133. Morteaux, 536. Norrey, 319. Olendon, 259. Perrières, 403. Sassy, 508. Tassilly, 293 (*). Vendeuvre, 342. Vicques, 184. Vignats, 681.

Contenance. Superficie : 18,545 hect. 23 ar. 41 cent. Terres labourables, 15,207 hect. 92 ar. 34 cent. Bois, 550 hect. 20 ar. 47 cent. Nombre de maisons, 2,931. Revenu imposable, 371,876 f. 96 c.

La Dives le traverse du sud-est au nord-

(*) Nous avons déjà fait remarquer dans l'*Annuaire* de 1833 que ce chiffre, quoique donné comme officiel par l'administration, était évidemment inexact. La commune de Coulibœuf renferme environ 400 habitans.

(*) Y compris la population de la commune de St.-Quentin-de-la-Roche réunie à Tassilly, par ordonnance du 27 septembre 1833.

est. La plaine y est généralement aride et nue, et les terres d'une qualité médiocre.

Coulibœuf, chef-lieu, à un myr. 1 kil. N.-E. de Falaise. Il y avait un château avec douves, fossés et pont-levis ; celui qui l'a remplacé en 1780 tombe en ruines.

On y fabrique des toiles et de la chandelle. C'est d'ailleurs une commune peu importante que sa position centrale a pu seule faire choisir pour le siége de la justice de paix.

Courcy, ancienne baronnie. Richard de Courcy suivit Guillaume en Angleterre ; ses héritiers figurent dans la plupart des guerres qui signalèrent le règne de ses successeurs.

On y voit des ruines d'une forteresse qui, malgré son état de dégradation, dit M. Galeron, est ce que l'arrondissement possède de plus remarquable et de plus entier dans ce genre, après le château de Falaise.

Jort, sur la Dives, possédait anciennement une haute justice seigneuriale. Il est désigné comme ville dans un acte de 1373 On y voit les restes d'un ancien château. Son église est du 12e. siècle.

Perrières avait un prieuré fondé en 1,076

par Richard de Courcy. Cette commune doit son nom aux rochers qui abondent dans son territoire. Une petite rivière qui prend sa source à Epaney, féconde pendant une demi-lieue le territoire de Perrières où elle disparaît, absorbée par un sol spongieux,

La petite commune de St-Quentin de la Roche qui vient d'être réunie à Tassilly, mérite une mention particulière.

Il est difficile de révoquer en doute que les Gaulois, et ensuite les Romains, n'aient possédé des établissemens sur le plateau qui forme le point culminant de son territoire. Les ossemens, les armes, les ustensiles, les monnaies qu'on y a trouvés à différentes époques plus ou moins récentes, doivent à cet égard, dissiper toute espèce de doute.

Mais ce qui attire particulièrement dans ce lieu un grand nombre de voyageurs, c'est le rocher qui a donné son nom à cette commune, et qu'on désigne dans le pays sous le nom de *Brèche-au-Diable* et quelquefois sous celui du *Mont-Joly*.

Il s'élève à pic, à cent pieds environ au dessus du Laizon qui s'est frayé une route dans ses flancs déchirés où il alimente une usine. Un mausolée en pierre, élevé sur la

hauteur, apparaît de loin, entouré d'un bouquet d'arbres verts : c'est celui de Marie Joly, célèbre actrice du théâtre Français, morte en 1799.

Ernes, autre commune du même canton, offre le spectacle singulier d'un étang qui s'y forme à des époques irrégulières dans un lieu qu'on appelle *Noire-Mare*. Pendant deux ou trois mois l'eau y sourd de la terre et inonde les champs voisins. Ce phénomène qu'on observe dans plusieurs autres communes où on le désigne sous le nom de *Vitouard*, a donné lieu à une foule de récits merveilleux. (*)

Vignats, *Vinacium*, a dû son nom aux vignes qu'on y cultivait. C'était une ancienne baronnie des comtes de Montgommery-Bellême. Robert-Courte-Heuze assiégea inutilement la forteresse de Vignats ; Henri, son frère, la prit en 1118 sur Robert de Talvas

« (*) Au village d'Arnes, situé en pleine campa-
« gne et destitué de tous fleuves et ruisseaux, la mer
« distante de plus de neuf grandes lieues roule quel-
« quefois ses eaux en si grande abondance et par
« conduits inconnus, qu'elles y font comme un lac
« garni de plusieurs sortes de bons poissons, et qui
« dessèche sitot qu'elles se retirent. » *Dumoulin.*

qui joue un grand rôle dans les annales de ces époques fécondes en calamités.

Il y avait dans cette commune dès les premiers temps de la domination normande, un prieuré qui n'a été supprimé qu'en 1791. Il avait été érigé en abbaye en 1625.

Il n'existe plus de traces de la forteresse; mais on reconnaît encore l'emplacement. On croit qu'elle a été razée en 1574, à la mort du dernier Montgommery, décapité à Paris, comme rebelle.

Le petit château de la *Davoiserie* rappelle dans cette commune des souvenirs d'un autre genre. Si l'on en croit la tradition, il fut habité par une actrice (*) avec laquelle le grand Dauphin, fils de Louis XIV, entretint des liaisons qui l'appelaient souvent à Vignats. Les armes de France sculptées sur quelques parties des bâtimens, ont peut être donné cours à cette anecdote dont il n'est pas permis de douter dans le pays.

Cantons de Falaise.

Falaise est le chef-lieu de l'arrondissement et des deux justices de paix qui portent son nom.

(*) Madame Raisin.

Elle est située sous le 48e. dégré 53' 34" de latitude et sous 2e. dég. 33' 40" de longitude occidentale, à 3 myr. 4 kil. S. E, de Caen. La petite rivière d'Ante traverse ses faubourgs au nord.

Les derniers récensemens officiels portent sa population à 9,581 habitans.

Elle est bien bâtie et arrosée par de belles fontaines.

Le faubourg de Guibray est célèbre par la foire qui s'y tient tous les ans au mois d'août et dont la fondation remonte aux premiers ducs de Normandie.

Il se fait à Falaise un grand commerce de bonneteries ; on y trouve quelques filatures de coton.

On n'a pu parvenir à assigner une époque précise à sa fondation. Nos écrivains normands la mentionnent pour la première fois en 1027 ; mais elle avait dès cette époque une importance qui fait supposer que c'était déjà une ville ancienne.

C'est la patrie de Guillaume-le-Conquérant; on y montre encore avec orgueil les ruines du château de ses pères.

Henri V, roi d'Angleterre, s'en empara en 1418 : Henri IV, Roi de France la prît sur les ligueurs en 1590.

C'est le siège d'une sous préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce et de deux justices de paix.

• Deux de ses églises sont érigées en cures, Savoir : Saint-Gervais et la Trinité : Celles de Guibray et de St.-Laurent sont des succursales.

Les bâtimens du collége communal occupent une partie de l'ancien château.

L'hôpital général qui n'en est pas éloigné, est remarquable par son étendue, ses belles proportions et sa distribution intérieure.

1re *Division.*

Population. Population : 9,700 habitans. Damblainville, 464. Eraines, 329. Falaise (la partie comprise dans la première division), 6,081. Fresné-la-Mère, 732. La Hoguette, 641. Ners, 135. Pertheville, 320. Versainville, 501, Villy, 497.

Superficie totale (y compris la ville de Falaise en entier) 7,556 hectares, 58 ares, 33 centiares. Terres labourables, 4,846 hectares, 91 ares, 71 centiares. Prés, 487 hectares, 31 ares, 07 centiares. Bois, 249 hectares, 21 ares, 25 centiares. Nom-

bre de maisons 4,251. Revenu imposable, 505,800 fr. 29 c.

Eraines, *Arenæ*; nous ne citons cette commune que pour avoir occasion de dire que les collines qui portent son nom, quoiqu'elles ne soient pas situées sur son territoire, fournissaient autrefois un grand nombre d'oiseaux aux fauconneries royales. On prétend qu'on en voit encore quelques-uns sur les monts d'Eraines, qui d'ailleurs n'offrent à l'œil qu'un sol nu et aride.

Damblainville fut presqu'entièrement incendié en 1795.

La Hoguette possédait une abbaye (St-André-en-Gouffern) fondée en 1130 par Guillaume Talvas, comte de Ponthieu; quelques parties des bâtimens subsistent encore.

Falaise 2e. division.

Population: 14,109. Aubigny, 367. Bon-œil, 305. Bons, 254. Cordey, 203. Le Détroit, 282. Falaise (la partie comprise dans la 2e. Division), 3,500. Fourneaux, 277. Saint-Germain-Langot, 593. Les Ils-Bardel, 345. Leffard, 264. Les Loges-Saulces, 399. Martigny, 391, St-Martin-du-Bû, 429. Mesnil-Villement, 545. Noron, 398. Ouilly-le-Basset, 809. St.-Pierre-Ca- Population.

nivet, 300. St.-Pierre-du-Bû, 434. Pierrefitte, 637. Pierrepont, 218. Pôtigny, 380. Rapilly, 203. Soulangy, 301. Sousmont, 351. Tréperel, 287. Ussy, 753 St.-Vigor-de-Mieux, 165. Villers-Canivet, 721.

Superficie (non compris la ville de Falaise) : 17,996 hect. 45 ar. 136 cent. Terres labourables, 12,345 hec. 33 ar. 92 cent. Prés, 1,920 hect. 44 ar. 22 cent. Bois, 1,922 hect. 69 ar. 65 cent. Nombre de maisons, 3,073. Revenu imposable, 361,380 f. 35 c.

Ouilly-le-Basset est la commune rurale la plus importante de ce canton. Elle est située sur l'Orne à 1 myr. 5 kil. de Falaise. On donne le nom de *Bourg* ou *de Pont d'Ouilly* à l'agglomération des maisons qui se trouve sur les bords de cette rivière. Il s'y tient plusieurs foires et un marché très-fréquenté ; la foire Toussaint est la plus considérable.

Quoique les seigneurs d'Ouilly soient souvent cités dans nos vieilles chroniques, on ne trouve dans cette commune aucun monument qui rappelle ou la splendeur ou l'antiquité de leur maison.

Depuis l'ouverture de la nouvelle route de Condé, le bourg d'Ouilly a ac-

quis une importance qui augmente de jour en jour. Les voyageurs s'y succèdent sans interruption, appelés, les uns par les affaires de leur commerce, les autres par les charmes d'un paysage éminemment pittoresque.

Ussy : On évalue à 50,000 fr. par an le produit de ses pépinières ; il s'y fait aussi un commerce considérable de chaux.

On y trouve une espèce de pierre druidique nommée la *pierre de la Hoberie*, et quelques traces d'anciennes fortifications. Son église est du 13e. siècle.

On exploite des carrières de grès à Potigny et à Sousmont. Pôtigny était le siége d'une haute justice avant la révolution. La tour de l'église de Sousmont présente trois rangs d'arcades qui paraissent appartenir à trois époques différentes.

Bons n'était remarquable que par le magnifique domaine qu'y possédait depuis environ deux siècles la famille Turgot ; il a a été vendu 1,315,000 francs. Ses belles avenues ont déjà disparu en partie sous la hache de l'acquéreur.

Canton d'Harcourt.

Population : 14,966, Acqueville, 466. Population.

Angoville, 154. St.-Bénin, 188. Le Bô, 394. Caumont, 132. Cauville, 483. Cesny-Bois-Halbout, 641. Clécy, 2,130. Combray, 402. Cossesseville, 328. Croisilles, 700. Culey-le-Patry, 655. St.-Denis-de-Meré, 960. Donnay, 332. Esson, 489. Espins, 293. Harcourt, 1,005. St.-Lambert, 887, St.-Marc-d'Ouilly, 883. Martainville, 204. Meslay, 385. St.-Omer, 510. Placy, 244. La Pommeraye, 153. St.-Rémy, 671. Tournebû, 514. Le Vey, 236. La Villette, 607.

Contenance. Superficie : 19,503 hectares 45 ares 23 cent. Terres labourables, 13,664 hect. 10 ares 12 centiares. Prés, 1,859 hect, ares 77 ares 31 cent. Bois, 2,261 hect. 30 ares 92 cent.

Nombre de maisons, 4,449. Revenu imposable 374,579 fr 43 c.

Harcourt, chef-lieu, à 2 myr. 4 kil. N.-O. de Falaise, sur les bords de l'Orne.

Ce bourg, désigné sous le non de *Thury* dans nos vieux historiens, prît le surnom d'*Harcourt* en 1700, lorsqu'on l'érigea en duché en faveur de Henri d'Harcourt qui a été maréchal de France. Son château est un vaste monument dont les proportions

presque royales rappellent une haute fortune, et un autre siècle. Echappé à la sape révolutionnaire, à une époque où sa grandeur paraissait devoir rendre sa ruine inévitable, il appartient aujourd'hui à madame la princesse de Beauveau.

La halle qui se tient dans ce bourg est très-fréquentée ; il en est de même de quelques unes de ses foires, Il est à désirer qu'un pont remplace bientôt le bac qui établit maintenant sur ce point la communication entre les deux rives de l'Orne ; et l'on peut espérer que l'administration s'en occupera aussitôt que la route départementale de Port-en-Bessin à Falaise sera ouverte jusqu'à Harcourt.

La commune de Clécy est la plus considérable de l'arrondissement. Ses nombreux habitans sont disséminés dans une foule de hameaux sur une superficie de 2,463 hect.

Cesny-Bois-Halbout possède un ancien hospice où l'on admet les vieillards infirmes. Il s'y tient un fort marché tous les vendredis. Sa foire *Saint-Anne* (26 juillet) est très-fréquentée.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

L'arrondissement de Lisieux est borné

au nord par ceux de Caen et de Pont-l'Évêque, à l'est par le département de l'Eure, au midi par celui de l'Orne et à l'ouest par les arrondissemens de Caen et de Falaise.

Les principales rivières qui le traversent sont : la Touques qui le parcourt du sud au nord, la Dives qui arrose les parties occidentales des cantons de St.-Pierre-sur-Dives et de Mézidon, la Vie qui coule du sud-est au nord-ouest, et l'Orbec qui suit la même direction depuis la Folletière-Abenon jusqu'à Lisieux où elle se jette dans la Touques. Sa population est de 68,716 habitans.

On n'y récolte pas assez de céréales pour nourrir les habitans. Les herbages qui constituent sa principale richesse agricole, occupent une partie considérable de son territoire. Les vallées de Corbon et de la Touques engraissent une quantité considérable de bœufs qu'on vend aux marchés de Poissy et de Sceaux.

Le sol y est également coupé par des vallées et par des collines couvertes de beaux arbres qui rendent le pays-d'Auge fort agréable pendant la belle saison.

Cet arrondissement se compose de 132

communes, réparties comme il suit entre six cantons :

Lisieux première division, 17; Lisieux 2e. division, 16 ; Livarot, 23 ; Mézidon, 30. Orbec, 22, et St.-Pierre-sur-Dives, 24.

Cantons de Lisieux.

Lisieux est le chef-lieu de l'arrondissement et des deux justices de paix qui portent son nom.

Elle est située sur la Touques à 4 myr. 5 kil. S.-O. de Caen, par le 49e. dégré 8' 50" de latittude, et le 2e. dégré 6' 28" de longitude occidentale.

C'était avant la révolution le siége d'un évêché dont l'établissement remontait au 5e. siècle. Un de ses titulaires, l'évêque Le Hennuyer, a immortalisé son nom en préservant les protestants du massacre ordonné par la cour de Charles IX

Il est à regretter qu'on n'ait encore rien publié sur l'histoire de cette ville qui présente un si haut dégré d'intérêt.

L'ancienne capitale des Lexoviens fut détruite par les barbares à une époque qu'on ne parait pas avoir fixée d'une manière certaine. On en a retrouvé quelques traces à peu de distance de l'emplacement qu'occupe la ville actuelle.

C'est le siége de la Sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce et de deux justices de paix.

Sa population s'élève à 10,257 habitans. On y compte plus de 2,000 maisons.

Ses trois églises sont érigées en cures.

Les frocs et les toiles dites de *Crétonne* qu'on y fabrique sont depuis long-temps l'objet d'un commerce qui a été plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui.

Canton de Lisieux 1re. *division*.

Population 14,135

Beuvillers, 262. Courtonne-la-Meudrac, 902. Fauguernon, 376. Firfol, 243. Fumichon, 433. Gloe, 779. Hermival-les-Vaux, 724. L'Hôtellerie, 281. St.-Hippolyte-de-Canteloup, 306. Lisieux (la partie comprise dans la première division), 4914. Marolles, 903. Le Mesnil-Guillaume, 436. Moyaux, 1360. Ouilly-du-Houlley, 538.. Ouilly-l'Union-ou-le-Vicomte, 405. Le Pin, 923. Rognes, 350.

Contenance. La superficie de ce canton, y compris la ville, est de 13,500 hectares 88 ares 40 centiares. Terres labourables, 6,219 hectares 29 ares 59 centiares. Prés

et herbages, 2,078 hectares 69 ares 93 centiares. Bois, 1641 hectares 96 ares 63 c. Les maisons y sont au nombre de 4945. Son revenu imposable est de 630,529 f. 26 c.

Canton de Lisieux 2e. division.

Population : 13,062.

La Boissière, 84. St.-Désir, 1350. St.-Germain-de-Livet, 697. La Houblonnière, 315. St.-Hippolyte-des-Prés, 70. St-Jacques 1709. St.-Jean-de-Livet, 256. Lessard-et-le-Chêne, 322. Lisieux (la première partie comprise sur la 2e. division), 5343. St.-Martin-de-la Lieue, 319. Le Mesnil-Eudes, 346. Le Mesnil-Simon, 300. Les Monceaux, 117. La Motte, 140. St.-Pierre-des-Ifs, 181. Le Pré-d'Auge, 841. Prêtreville, 672.

La superficie de ce canton, sans y comprendre la ville, est de 13, 329 hectares 7 ares 89 centiares. Terres labourables, 5,253 hectares 67 ares 65 centiares. Près et herbages, 3,454 hectares 29 ares 25 centiares. Bois, 1150 hectares 94 ares 44 centiares. Nombre de maisons, 2,454. Revenu imposable, 377,504 fr. 57 centimes.

Canton de Livarot.

Population : 10,240.

Population. Auquainville, 547. Les Autels-St.-Bazile, 175. Bellou, 488. La Brevière, 216. La Chapelle-Haute-Grue, 109. Cheffreville, 370. Fervaques, 1146. Ste.-Foi-de-Montgommery, 210. St.-Germain-de-Montgommery, 432. Heurtevent, 362. Lisores, 672. Livarot 1,162. Ste.-Marguerite-des-Loges, 488. Le Mesnil-Bacley, 201. Le Mesnil-Durand, 501. Le Mesnil-Germain, 429. St.-Michel-de-Livet, 309. Le Moutiers-Hubert, 252. St.-Martin-du-Mesnil-Oury, 169. Notre-Dame-de-Courson, 1196. St.-Ouen-le-Houx, 345. Tonnencourt, 172. Tortisambert, 319.

Livarot chef-lieu, à 1 myr. 8 kil. S. O. de Lisieux ; sur la Vie. On y voit les ruines d'un ancien château qui a été possédé par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Livarot est situé dans une des contrées les plus fertiles et les plus agréables du Calvados. La route départementale de Lisieux à Falaise, et celle qui va établir une grande communication entre Livarot et Orbec ajouteront beaucoup à la prospérité de ce bourg et lui donneront une nouvelle importance. Ses beurres et ses fromages sont l'objet d'un commerce fort étendu.

Fervaques bourg sur la Touques, à 9 kil. N. E. de Livarot et à un myr. 2 kil. S. de Lisieux. Il s'y tient un marché tous les lundi.

On y voit un château bâti par Guillaume de Hautemer, maréchal de Fervaques.

Canton de Mézidon.

Population : 8,202.

St.-Aubin-sur-Algot, 503. Les Authieux-Papion, 178. Biéville-en-Auge, 224. Bissières, 203. Le Breuil, 236. Canon, 191. Castillon, 355. Coupesarte, 114. St.-Crespin, 146. Crèvecœur, 324. Croissanville, 243. Doux-Marais, 71. Ecajeul, 354. Grand-champ, 185. St.-Julien-de-Faucon, 335. St.-Laurent-du-Mont, 221. Lécaude, 377. St.-Loup-de-Fribois, 164. St.-Maclou, 70. Magny-le-Freule, 471. Ste.-Marie-aux-Anglais, 119. Méry-Corbon, 879. Le Mesnil-Mauger, 433. Mézidon, 490 Mouteille, 170. Notre-Dame-de-Livaye, 174. St.-Pair-du-Mont, 255. Percy, 277. Querville, 88. Quetiéville, 352. Population.

Superficie totale : 14,270 hect. 27 ar. 61 cent. Terres labourables, 4,772 hect. 5 ar. 86 cent. Prés et herbages, 6,835 hect. 87 ar. 32 cent. Bois, 760 hect. 78 ar. 18 cent. Contenance.

Nombre de maisons, 2,305. Revenu imposable, 1,179,936 fr. 58 cent.

Ce canton est un des moins favorisés du département sur le rapport des routes. Les chemins vicinaux, pour la plupart mal entrenus, y sont presque impraticables pendant la mauvaise saison.

Mézidon, chef-lieu, sur la Dives, à 2 myr. 4 kil. S.-O. de Lisieux, est un bourg dont le marché est fréquenté par les cultivateurs des environs. On y a établi une filature de lin.

Crèvecœur, autre bourg moins considérable, est renommé par ses volailles dont presque toute la vente se fait à St.-Pierre-sur-Dives.

L'ancienne abbaye de Ste.-Barbe-en-Auge était située sur le territoire d'Ecajeul, à peu de distance de Mézidon ; Elle est entièrement détruite à la réserve d'une cave immense dont la construction est moderne.

Croissanville, sur la grande route de Paris à Cherbourg, avait été autrefois érigé en marquisat.

Canton d'Orbec.

Population : 13,963.

Cernay, 259. Cerqueux, 263. La Chapelle-Yvon, 535. Cordebugle, 343. Cour-

tonne-la-Ville, 987. La Cressonnière, 253, La Croupte, 307. Saint-Cyr-du-Ronceray, 443. Saint-Denis-de-Mailloc, 228. Familly, 350. Friardel, 361. La Folletière-Abenon, 408. Saint-Martin-de-Bienfaite, 634. Saint-Julien-de-Mailloc, 607. Saint-Martin-de-Mailloc, 795. Meulles, 1,180. Orbec, 3,209. Saint-Paul-de-Courtonne, 395. Saint-Pierre-de-Mailloc, 747. Préaux, 132. Tordouet, 1,142. La Vespière, 385.

Sa superficie totale est de 15,874 hect. 12 ar. 96 cent. Terres labourables, 6,871 hect. 19 ar. 18 cent. Prés et herbages : 2,355 hect. 47 ar. 4 cent. Bois, 2,987 hect. 24 ar. 29 cent. Nombre de maisons : 4,272. Revenu imposable : 353,169 fr. 57 c.

Orbec, *Orbeceum*, petite ville sur la rivière qui porte son nom, à 2 myr. S. E. de Lisieux. Elle est située dans une vallée fertile. C'était autrefois un bailliage et une baronnie. Ses fabriques de frocs entretiennent un assez grand nombre d'ouvriers.

Canton de St.-Pierre-sur-Dives.

Population : 9114.

Ammeville, 309. Berville, 202. Boissey, Population. 445. Bretteville-sur-Dives, 178. Carel, 131.

Donville, 260. Ecots, 284. Garnetot, 173. St.-Georges-en-Auge, 335. Grandmesnil, 275. Hiéville, 250. Lieurey, 279. Sainte-Marguerite-de-Viette, 828. Saint-Martin-de-Fresnay, 304. Mittois, 209. Montpinçon, 400. Montviette, 528. Notre-Dame-de-Fresnay, 304. Ouville-la-Bien-Tournée, 306. St.-Pierre-sur-Dives, 1,711. Thiéville, 196. Tôtes, 185. Vaudeloges, 460. Vieux-Pont, 494. (*)

Saint-Pierre-sur-Dives, chef-lieu, à 2 myr. 5 kil. S.-O. de Lisieux. C'est le bourg le mieux bâti du département. Il est pavé et éclairé. Son marché et ses foires sont très-suivis, et il a des revenus considérables. Ces avantages sont dus en partie à la sage administration de M. Mazier, l'un de ses maires.

Il y avait avant la révolution une abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-

(*) Le territoire de la commune d'Abbeville ayant été divisé par ordonnance royale du 18 mai 1833, en parties à peu-près égales, entre les communes d'Ammeville et de Vaudeloges, sa population qui était de 168 habitans est répartie ici par moitié entre ces deux communes, en attendant qu'un nouveau récensement donne des chiffres plus exacts.

Maur, dont la fondation paraît remonter à l'année 1040. L'église qui est un monument de diverses époques, sert aujourd'hui à la célébration du culte paroissial.

Il existe à St.-Pierre un hospice pour les pauvres ; mais il est dans un tel état de dégradation qu'on ne peut plus les y recevoir.

Les grandes routes établies entre ce bourg et les villes de Falaise et de Lisieux ne pourront qu'ajouter à sa prospérité, et on ne peut douter qu'il ne prît bientôt un rang distingué parmi nos villes, si on lui ouvrait une communication directe avec le chef-lieu du département.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

L'arrondissement de Pont-l'Evêque est borné au nord par la Manche et la Seine, à l'est par le département de l'Eure, au midi par les arrondissemens de Caen et de Lisieux, à l'ouest par l'arrondissement de Caen.

Sa superficie est d'environ 73,000 hectares, et la population de 57,326 habitans.

La Dives le sépare de l'arrondissement de Caen ; la Touques le traverse du sud-

est au nord-ouest et y reçoit les eaux de la Calonne.

Formé en partie du Lieuvin et en partie du Pays-d'Auge, il présente au voyageur une suite continuelle de vallées fertiles et de collines verdoyantes.

Cet arrondissement est peu favorisé sous le rapport des grandes routes. Ses richesses et le mauvais état de ses chemins vicinaux auraient du éveiller plutôt la sollicitude de l'administration.

Il se compose de 5 cantons et de 118 communes, savoir ; Blangy, 21 ; Cambremer, 31 ; Dozulé, 29 ; Honfleur, 14 ; Pont-l'Evêque, 23.

Canton de Blangy.

Population 10,443.

Population. Les Authieux-sur-Calonne, 574. Blangy, 947. Bonneville-la-Louvet, 1,370. Le Breuil, 545. Le Brévedent, 247. Coquainvilliers, 605. Le Faulq, 346. Fierville, 133, St-André-d'Hébertot, 902. St-Benoît-d'Hébertot, 496. St-Julien-sur-Calonne, 313. Launay-sur-Calonne, 306, Manerbe, 905. Manneville-la-Pipard, 401. Le Mesnil-sur-Blangy, 412. Norolles, 303. Les

Parcs-Fontaines, 132. St-Philbert-des-Champs, 680. Pierrefitte, 313. Le Torquesne, 317. Le Vieux-Bourg, 196.

Blangy, *Blangeium*, chef-lieu, à 8 kil. S.-E. de Pont-l'Evêque, était autrefois un bourg considérable qui possédait une haute, une moyenne et une basse justice. On lui donnait le nom de *Blangy-le-Château*. Il a été successivement détruit par deux incendies.

Bonneville-la-Louvet sur la Calonne, à 5 kil. N.-E. de Blangy, est la commune la plus considérable de ce canton.

Canton de Cambremer

Population : 8,214.

St-Aubin-Lébisay, 309. Les Authieux-sur-Corbon, 86. Auvillars, 434. Beaufour, 271. Beuvron-en-Auge, 478. Bonnebosq, 974. Brocotte 126. Cambremer, 1,252. La Chapelle-Hainfray, 118. Clermont, 87. Corbon, 125. Druval, 211. Notre-Dame-d'Estrées, 372. St.-Eugène, 153. Formentin, 307. Le Fournet, 123. Gerrôts, 96. St.-Gilles-de-Livet, 58. Grandouet, 174. Les Groisilliers, 33. Le Hâm, 138. Hottot, 454. Léaupartie, 213. Montreuil, 139. St-Ouen- Population.

le-Pin, 322. Pontfol, 166. Repentigny, 147. La Roque-Baignard, 322. Rumesnil 139. Valsemé, 259. Victot, 128.

Contenance. La superficie actuelle du canton de Cambremer est de 14,779 h. 89 ares, 17 c.

Terres labourables, 4,301 hect. 83 ar. 07 cent.

Prés et herbages, 7,654 h. 47 ares. Bois, 457 h. 89 ares 84 c. Nombre de maisons, 2,439. Revenu imposable, 1,264,073 fr. 20 c.

Cambremer, chef-lieu, est un bourg situé à l'extrémité méridionnale du canton, à 1 myr, 9 kil. S.-O. de Pont-l'Evêque. Les autres communes, à l'exception de Bonnebosq, sont peu importantes. Il sera indispensable d'en réunir quelques-unes qui ne peuvent trouver dans leur faible population les élémens d'une administration convenable.

La route qu'on ouvre dans ce canton va enfin procurer à ses productions des débouchés dont il avait manqué jusqu'à présent.

Canton de Dozulé.

Population : 9,903.

Population. Angerville, 252. Annebault, 454. Auber-

ville, 221. Basseneville, 425. Beuzeval, 310. Blonville, 320. Bourgeauville, 362. Branville. 221. Brucourt, 156. Goustranville-St.-Clair, 336. Cresseveulle, 359. Criqueville, 256. Danestal, 458. Dives, 589. Douville, 350. Dozulé, 729. Glanville, 367. Gonneville-sur-Dives, 581. Grangues, 360. Heuland, 244. St.-Jouin, 358. St.-Léger-Dubosq, 335. Periers, 121. St.-Pierre-Azif, 424. Putot, 273. St.-Samson, 206. St.-Vaast, 146. Vauville, 233. Villers-sur-Mer, 457.

Superficie : 17,710 hectares, 05 ares 04 centiares. Terres labourables, 4,504 hectares, 95 ares, 90 centiares. Prés, 7,753 hectares, 28 ares, 90 centiares. Bois, 632 hectares, 24 ares, 22 centiares. Nombre de maisons, 2,932. Revenu imposable : 746,830 fr. 47 c. Contenance.

Dozulé, chef-lieu, à 1 myr. 9 kil. de Pont-l'Evêque. La population de ce bourg a plus que doublé dupuis vingt ans. On y forme tous les ans de nouveaux établissemens. Sa situation sur la route départementale de Rouen à Caen, explique cet accroissement rapide. Il s'y tient tous les mardis un marché très-fréquenté.

Dives, l'ancien chef-lieu, à 2 myr. 1 kil. O. de Pont-l'Evêque, est un autre

bourg situé à l'embouchure de la rivière qui porte son nom. Son port, presqu'ignoré aujourd'hui, reçut dans l'automne de 1066 la flotte de Guillaume, prête à partir pour la conquête de l'Angleterre. 50,000 hommes plantèrent leurs drapeaux sur ce rivage d'où l'œil découvre à peine maintenant quelques barques de pêcheurs cinglant à l'Ouest vers les dunes de Sallenelles, ou à l'Orient vers le petit port de Trouville.

Il serait à désirer que l'administration réparât le tort que la translation du chef-lieu a fait éprouver à ce bourg, en lui ouvrant une grande communication avec Pont-l'Evêque.

Canton d'Honfleur.

Population : 16,071.

Population. Ablon, 901. Barneville, 303. Cricquebœuf, 121. Ecquemauville, 527. Fourneville, 500. St.-Gatien, 1,052. Genneville, 813. Gonneville-sur-Honfleur, 775. Honfleur, 8,888. La Rivière-St.-Sauveur, 684. Pennedepie, 372. Quetteville, 655. Le Theil. 278. Vasouy, 202.

Contenance. Superficie : 12,642 h. 80 ar. 59 c. Terres labourables, 4677 h. 81 ar. 10 c. Prés et herbages, 1,054 h. 17 ar. 36 c. Bois,

3,988 h. 59 ar. 60. c. Nombre de maisons, 3,771. Revenu imposable : 749,373 f. 01 cent.

Honfleur, *Huneflotum*, chef-lieu, ville et port de mer à l'embouchure de la Seine en face du Havre. Distance N. de Pont-l'Evêque, 1 myr. 6 kil. Latitude 49 dég. 25' 13". Longitude occidentale, 2 d. 6' 1". Elle fut prise par les anglais en 1450, et par les protestans en 1562; elle défendit le parti de la ligue jusqu'en 1589. C'est de son port que partit en 1504 le capitaine Gonneville auquel on doit la découverte des terres australes.

L'accès d'Honfleur par la route de Caen est singulièrement pittoresque (*). La ville est dominée par la côte de Grâce, d'où l'œil embrasse un des plus beaux points de vue qui soient au monde. Les rues d'Honfleur sont d'ailleurs inégales, étroites et tortueuses.

Son port se compose de deux bassins où l'on peut renfermer plus de 80 bâtimens de 200 à 600 tonneaux, et d'une petite retenue employée à repousser à la mer les

(*) Annuaire de 1830, page 72.

énormes quantités de vases qu'apporte le flot. Le premier bassin a été commencé en 1684 ; la construction du second fut autorisée par lettres-patentes du 28 août 1786. Il est question d'en creuser un troisième ; mais rien n'annonce que ce projet doive prochainement se réaliser.

On vient d'y construire un bel hôtel-de-ville où siégeront le tribunal de Commerce et la justice de paix.

Les églises de Ste.-Catherine et de St.-Léonard sont érigées en cures.

La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce jouit d'une grande réputation. Elle est tapissée de tableaux qui rappellent des vœux formés par les marins au milieu des tempêtes. Les plus anciens sont du 17e. siècle.

Canton de Pont-l'Evêque.

Population : 12,695.

Population. St.-Arnoult, 121. Beaumont, 892. Bénerville, 126. Bonneville-sur-Touques, 433. Canapville, 232. Clarbec, 661. Coudray, 262. Deauville, 107. Drubec, 263. Englesqueville, 226. St.-Etienne-la-Tillaye, 585. Hennequeville, 585. St.-Hymer, 728. St.-Martin-aux-Chartrains, 276. St.-Melaine, 273.

Pont-l'Evêque, 2,118. Reux, 373. Surville, 259. Touques, 1,122. Tourgéville, 394. Tourville, 305. Truuville, 1,464. Villerville, 890.

Superficie, 13,097 h. 72 ar. 67 c. Terres labourables, 3905 h. 70. ar. 35 c. Prés et herbages, 5,167 h. 67 ar. 63 c. Bois, 399 h. 58 ar. 50 c. Nombre de maisons, 4,012. Revenu imposable, 693,750 f. 93 c. Contenance.

Pont-l'Evêque, *Pons-Episcopi*, petite-ville, chef-lieu de l'arrondissement et du canton, sur la Touques et la Calonne, vers le 49e. dégré 17' de latitude et le 2e. dégré 10' de longitude occidentale. Elle est située dans une riche vallée, à 4 myr. 4 kil. N.-E. de Caen. C'est le siége de la sous-préfecture et d'un tribunal de première instance.

Son église qui est érigée en cure, n'offre rien de remarquable.

Ses revenus qui suffisent à peine aux plus strictes dépenses ne lui ont pas permis d'entretenir le collége qu'on y avait établi. On pourrait remédier à cet inconvénient en le plaçant à Honfleur.

Beaumont, *Bellus-Mons*, bourg à 5 kil. S.-O. de Pont-l'Evéque, possédait autrefois un prieuré de bénédictins qui diri-

geaient un collége où le gouvernement entretenait des élèves. C'est la patrie du célèbre mathématicien de Laplace, mort pair de France il y a quelques années.

Son marché de bestiaux est un des plus considérables de l'arrondissement.

Touques, autre bourg sur la rivière de ce nom à 9 kil. N.-O. de Pont-l'Evêque. C'était autrefois une baronnie. Henri V, roi d'Angleterre, y débarqua en 1417. Ses fabriques de sel n'existent plus. L'importance de son port est presque entièrement passée dans celui de Trouville, situé un peu plus bas, à l'embouchure de la Touques.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

L'arrondissement de Vire qui comprend une partie du Bocage, est borné au nord par les arrondissemens de Bayeux et de Caen ; à l'est par ceux de Caen et de Falaise, au midi par les départemens de la Manche et de l'Orne, et à l'ouest par le département de la Manche.

Contenance. Sa superficie est d'environ 95,000 hect. Le sol y est presque partout inégal et hérissé de collines.

La Vire et ses affluens l'Allière et la

Souleuvre, sont avec le Noireau les principales rivières qui l'arrosent. Le sol qui repose presque partout sur des schistes, est, en général, ingrat et peu propre à la culture du froment.

Sa populationn est de 90,395 habitans. Il se compose de 97 communes réparties ainsi qu'il suit entre six cantons : Aunay, 19. Bény-Bocage, 21. Condé-sur-Noireau, 11. St.-Sever, 21. Vassy, 14. Vire, 11.

Canton d'Aunay.

Population : 13,379.

Aunay, 1,984. Bauquay, 334. La Bigne, 327. Brémoy, 548. Cahagnes, 1,904. Coulvain, 505. Dampierre, 557. Danvou, 378. La Ferrière-au-Doyen, 200. La Ferrière-Duval, 180. Saint-Georges-d'Aunay, 1,625. St-Jean-des-Essartiers, 503. Jurques, 905. Les Loges, 341. Mesnil-Auzouf, 670. Ondefontaine, 778. St-Pierre-du-Frêne, 363. Le Plessis-Grimoult, 875. Roucamp, 402. Population.

Superficie : 17,785 hec. 41 ar. 47 cent. Terres labourables : 11,983 hect. 71 ar. 75 cent. Prés : 1,730 hect. 59 ar. 73 cent. Bois : 2,139 hect. 39 ar. 88 cent. Nombre de mai- Contenance.

sons : 3,384. Revenu imposable : 651,510 fr. 81 cent.

Aunay, *Alnetum*, chef-lieu, autrefois Aulnay-l'Abbaye, bourg sur l'Odon, à 3 myr. N.-E. de Vire. Sa population, ses revenus, sa filature de coton établie par M. Richard le Noir, ses fabriques et son marché en font une commune importante. C'était anciennement une baronnie. Le célèbre Huet, évêque d'Avranches, s'y retira dans une abbaye de l'ordre de Citeaux dont la fondation remonte à l'année 1131. Le prolongement de la route départementale de Port-en-Bessin à Falaise et l'achèvement de celle de Caen à Aunay par Evrecy, contribueront beaucoup à la prospérité de ce bourg.

Il se tient plusieurs foires dans la commune du Plessis-Grimoult. Il y avait autrefois un prieuré de chanoines réguliers. Son église fut dédiée en 1130 par Richard II, évêque de Bayeux.

Mines de fer. Le minerai de fer est abondant dans ce canton ; et c'est sans doute ce qui a fait donner le nom de *Ferrière* à deux de ses communes. On doit regretter que l'exploitation qui s'en faisait à Danvou ait été abandonnée au commencement de ce siècle.

Canton de Bény-Bocage.

Population : 14,375.

Arclais, 133. Beaulieu, 226. Le Bény-Bocage, 830. Bures, 406. Campeaux, 827. Carville, 712. St.-Denis-Maisoncelles, 289. Étouvy, 189. La Ferrière-Harang, 894. La Graverie, 924. Malloué, 106. St-Marie-Laumont, 1,320. St.-Martin-des-Besaces, 1,530. St.-Martin-Don, 578. Montamy, 242. Montbertrand, 536. Montchauvet, 1,037. St.-Ouen-des-Besaces, 731. St.-Pierre-Tarrentaine, 708. Le Reculey, 325. Le Tourneur, 1,832. Population.

Superficie : 18,348 hect. 61 ar. 46 cent. Terres labourables : 12,885 hect. 84 ar. 38 cent. Prés : 2,085 hect. 72 ar. 38 cent. Bois : 1,050 hect. 11 ar. 59 cent. Nombre de maisons : 3,995. Revenu imposable : 321,213 fr. 12 cent. Contenance.

Bény-Bocage, chef-lieu, à 1 myr. 2 kil. N.-.E de Vire.

Il se tient tous les ans, le 28 octobre, à Etouvy une foire considérable de bestiaux.

Le Tourneur qui est la commune la plus populeuse de ce canton, est aussi une de celles où les chemins sont entretenus

avec le plus de soin, grâce à la sage administration de son maire.

Canton de Condé-sur-Noireau.

Population. Population : 13,713.

La Chapelle-Engerbold, 402. Condé-sur-Noireau, 5562. St.-Germain-du-Crioult, 1,521. St.-Jean-le-Blanc, 1,311. Lassy, 1264. Lénault, 522. Périgny, 208. St.-Pierre-la-Vieille, 1,019. Pontécoulant, 154. Proussy, 916. St.-Vigor-des-Mezerets, 834.

Contenance. Superficie : 10,482 h. 86 ar. 07 c. Terres labourables, 7,607 h. 17 ar. 31 c. Prés, 1,157 h. 25 ar. 34 c. Bois, 487 h. 89 ar. 76 c. Nombre de maisons, 3,322. Revenu imposable, 249,209 fr. 74 c.

Condé-sur-Noireau, *Condatum-super-Norœum*, ville et chef-lieu à 2 myr. 1 kil. E. de Vire. Elle doit sa prospérité et son accroissement rapide à ses nombreuses fabriques. La partie haute est inégale et mal percée. Ses églises n'offrent rien de bien remarquable. On y voit les ruines d'un ancien château. C'est le siége d'un tribunal de commerce. On y compte environ 300 protestans.

Canton de St.-Sever.

Population : 16,592.

Annebec, 421. St.-Aubin-des-Bois, 594. Beaumesnil, 378. Boisbenâtre, 187. Campagnolles; 875. Champ-du-Bout, 1,719. Clinchamps, 1654. Courson, 1502. Fontenermont, 359. Le Gast, 979. Landelles et Coupigny, 1641. St.-Manvieu, 931. Ste.-Marie-Outre-l'Eau, 414. Le Mesnil-Benoît, 128. Le Mesnil-Caussois, 459. Le Mesnil-Robert, 279. Pleines-OEuvres, 459. Pont-Bellenger, 267. Pont-Farcy, 909. St.-Sever, 1,653. Sept-Frères, 784. Population

St.-Sever, chef-lieu, à 1 myr. 2 kil. O. de Vire. On lui donne quelquefois le nom de *St-.Sever-la-Forêt*. Il s'y tient plusieurs foires et, en outre, un marché tous les samedis.

St.-Sever, évêque d'Avranches, y avait fondé une abbaye de Bénédictins vers le milieu du 6e. siècle.

Canton de Vassy.

Population : 13,198.

Bernières-le-Patry. 1423. Burcy, 668. Chênedollé, 452. Le Désert, 252. Estry, 926. Mont-Champ-le-Grand, 1047. Mont- Population.

Champ-le-Petit ou St.-Charles-de-Percy, 469. Pierres, 720. Presles, 664. La Roque, 309. Rully, 863. Le Theil, 860. Vassy, 3,243. Viessoix, 1,302.

Contenance. Superficie : 15,682 h. 22 ar. 59 c. Terres labourables, 11,461 h. 01 ar. 84 c. Prés, 1966 h. 63 ar. Bois, 247 h. 67 ar. 11 c. Nombre de maisons, 3561. Revenu imposable : 290,121 f. 91 c.

Vassy, chef-lieu, gros bourg à 1 myr. 7 kil. E. de Vire, parfaitement situé sur la route départementale qui conduit de cette ville à Condé.

Il fut presque entièrement détruit par un incendie, au mois d'août 1803. On évalua la perte à près de 500,000 fr.

Le château de Vassy est particulièrement remarquable par son heureuse situation sur un côteau d'où il domine un horison immense. Il appartient aux héritiers du duc de Vicence.

Canton de Vire.

Population : 19,138.

Population. Coulonces, 1,145. La Lande-Vaumont, 268. Maisoncelles-la-Jourdan, 837. Neuville, 930. Roullours, 936. Tallevende-le-Grand, 3,294. Tallevende-le-Petit, 573.

Trutemer-le-Grand, 1,178. Trutemer-le-Petit, 442. Vaudry, 1,492. Vire : 8,043.

Vire, sur la rivière de ce nom, à 5 myr. 9 kil. S. O. de Caen, chef-lieu de l'arrondissement et du canton. C'est le siége de la sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal et d'une chambre consultative de commerce.

Elle est située sous le 48e. dégré 50' de latitude et le 3e. dégré, 14' de longitude occidentale.

Vire est une ville du moyen âge. Les Anglais la prirent en 1418, et les protestans en 1563.

Les maisons de Vire construites en granite, en schistes et en bois, sont d'une teinte sombre et désagréable. Les étrangers remarquent avec surprise que les noms des rues n'y sont pas indiqués. Il faut louer au reste l'administration locale d'avoir conservé sur la place du château cette ruine dont l'effet est si pittoresque. On lui doit encore les promenades par lesquelles on communique aux Vaux-de-Vire qui inspirèrent la muse inculte d'Olivier Basselin, et à ces collines où l'on montre au voya-

geur le bloc de granite où naguère encore venait quelquefois s'asseoir le chantre du Génie de l'Homme. On trouve à Vire des papeteries et des manufactures de draps parmi lesquelles celle de Blon, fondée par M. Tirel, occupa long-temps un rang distingué.

POPULATION.

Les récensemens de la population exécutés dans le Calvados, depuis le commencement de ce siècle, ont donné les résultats suivans :

1800.	451,836.
1813.	505,420.
1820.	492,613.
1827.	500,956.
1831.	494,702.

Voici comment se divisait la population à la première et à la dernière de ces époques :

	1800.	1831.
Hommes mariés ou veufs. .	94,222	105,660
Femmes mariées ou veuves.	106,921	124,031
Garcons.	108,152	122,494
Filles, ...	133,128	139,049
Militaires.	9,413	3,468
Total.	451,836	494,702

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Naissances.

ANNÉES.	ENFANS LÉGITIMES.		ENFANS NATURELS reconnus.		ENFANS NATURELS non reconnus.		TOTAL.
	garçons	filles.	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
1827	4,370	3,971	143	147	639	579	9,849
1828	5,099	4,888	88	77	579	601	11,332
1829	5,082	4,874	59	57	596	570	11,238
1880	4,845	4,543	57	49	576	533	10,603
1831	4,898	4,541	83	81	570	554	10,727
1832	4,938	4,406	78	68	537	542	10,539
Total des six années.	29,232	27,223	508	479	3,497	3,349	64,288

SUITE DU MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Mariages.

ANNÉES	GARÇONS et filles.	GARÇONS et veuves.	VEUFS et filles.	VEUFS et veuves.	TOTAL.
1827	2,765	70	262	45	3,142
1828	3,075	85	300	73	3,533
1829	3,091	116	282	72	3,561
1830	3,311	103	328	70	3,812
1831	3,064	162	297	103	3,626
1832	2,965	149	275	92	3,481
Total des six années.	18,271	685	1,744	455	21,155

SUITE DU MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Décès.

ANNÉES.	GARÇONS.	HOMMES mariés.	VEUFS.	FILLES.	FEMMES mariées.	VEUVES.	TOTAL.
1827	2,735	1,648	721	2,526	1,358	1,402	10,390
1828	2,691	1,594	719	2,554	1,333	1,492	10,383
1829	2,839	1,644	699	2,501	1,345	1,485	10,513
1830	2,806	1,622	719	2,466	1,299	1,564	10,476
1831	2,758	1,599	687	2,464	1,322	1,392	10,222
1832	2,793	1,622	879	2,536	1,388	1,514	10,732
Total des 6 années.	16,622	9,729	4,424	15,047	8,045	8,849	62,716

Nous n'avons pas dissimulé ailleurs le peu de confiance que devaient inspirer les chiffres de la population, grâce à la négligence avec laquelle on procède aux récensemens dans la plupart des localités. En voici qu'on doit à l'exécution des lois de recrutement et sur l'exactitude desquels on peut entièrement compter.

CLASSES.	NOMBRE de JEUNES GENS.	CONTINGENT.	TAILLE MOYENNE.	
			mèt.	mill.
1816	4,220	698	1	675
1817	4,745	698	1	670
1818	4,961	696	1	659
1819	4,738	696	1	668
1820	4,686	696	1	670
1821	4,336	647	1	672
1822	4,204	647	1	667
1823	4,371	647	1	664
1824	4,003	971	1	663
1825	4,349	971	1	665
1826	4,153	944	1	672
1827	3,881	944	1	667
3828	3,783	944	1	667
1829	3,954	951	1	667
1830	4,240	1,127	1	661
1831	4,163	1,223	1	662
1832	3,731	1,223	1	661
TOTAUX. .	71,511	14,513	1	666

Il résulte des tableaux que nous avons donnés ailleurs que 99,113 âmes, c'est-

à-dire plus du cinquième de la population, habitent les villes, et que le reste, au nombre de 395,589, est réparti entre les communes rurales.

Population par lieue carrée ordinaire : 1,717 habitans.

Maisons.

Les maisons sont bâties en pierre, en brique, en charpente ou en terre.

Les constructions en pierres sont particulières aux arrondissemens de Caen, de Bayeux, de Falaise et de Vire. Dans ceux de Lisieux et de Pont-l'Evêque, les maisons sont presque toutes bâties en charpente, même dans les villes. A l'exception des arrondissemens de Caen et de Vire où elles sont fort rares, on trouve encore dans le département quelques cabanes construites en terre.

Les maisons rurales sont généralement couvertes en chaume ; dans l'arrondissement de Vire elles le sont quelquefois en bois.

Assurances contre l'incendie.

Il existe dans le Calvados une société d'assurance mutuelle contre l'incendie,

et plusieurs compagnies d'assurances *à prime*.

La société d'assurance mutuelle qui embrasse avec ce département ceux de l'Orne et de la Manche, a été autorisée par ordonnance royale du 9 avril 1820. Le tableau suivant qui présente sa situation au 1er. octobre 1833, fera voir à quel haut dégré de prospérité elle est parvenue.

Nomb des Sociét.	Départem.	Arrondissemens.	Valeurs assurées.	Total par Départem.
			f.	f.
22,225	CALV.	Caen.	76,171,256	192,070,296
		Bayeux.	19,427,826	
		Pont-l'Ev.	24,295,520	
		Lisieux.	20,986,480	
		Falaise.	19,806,154	
		Vire.	31,383,060	
6,525	ORNE.	Domfront	11,343,267	49,443,657
		Argentan.	11,068,160	
		Alençon.	15,474,270	
		Mortagne	11,557,960	
15,255	MANCH	Valognes.	21,827,371	107,973,103
		St.-Lo.	13,377,550	
		Mortain.	10,411,860	
		Avranche	25,347,372	
		Coutances	17,667,250	
		Cherbour	19,341,700	
44,005	TOTAL GÉNÉRAL. . . .			349,487,056

Constitution physique.

Les habitans du Calvados sont, en général, bien faits et robustes. Leur stature, élevée dans les pays de plaines, l'est beaucoup moins dans le Bocage. Les femmes sont remarquables par la beauté des formes et la fraîcheur de la carnation.

Le peuple y est intelligent, réfléchi, laborieux, plein de courage et jaloux de ses droits jusqu'à l'opiniâtreté. Ce dernier trait de son caractère lui a valu le renom de processif ; mais ce n'estpas sur des dictons populaires qu'il faut juger les nations : il faut les suivre dans les progrès de la civilisation et dans les développemens que les phases de l'histoire impriment à leurs actions et à leur génie.

L'éducation, les habitudes, le genre de vie donnent d'ailleurs au caractère des nuances différentes. L'habitant de la plaine est pluspoli que l'*Augeron*, quoique moins hospitalier ; *le Bôcain* est subtil et défiant ; les populations littorales ont conservé toute la rudesse de leur profession.

Langage.

Le langage s'y est sensiblement amélioré

depuis trente ans. L'aisance, l'instruction, les communications commerciales et un système administratif qui nécessite de fréquentes relations entre les citoyens, ont dû nécessairement produire ce résultat.

Cependant la prononciation du peuple est demeurée lourde, traînante et trop fortement accentuée. Elle l'est surtout d'une manière désagréable dans les arrondissemens de Falaise et de Vire.

Croyances populaires.

Les idées superstitieuses y ont peut-être moins de crédit qu'ailleurs, sans doute parce qu'il n'y a rien qu'on y craigne autant que d'être dupe ; cependant le peuple n'en est pas entièrement exempt. Les revenans font moins de bruit qu'autrefois, les feux-follets n'inspirent plus des inquiétudes aussi vives ; on ne croit plus guères aux létiches ; mais les tireuses de cartes et les bergers ont encore quelques privilèges.

Une espèce de sorciers plus dangereuse y trouve des occasions fréquentes de manifester son savoir faire : ce sont ceux qui se mèlent de procurer de bons numéros aux jeunes gens atteins par la loi du recrutement.

On creuse encore quelques puits sur la foi des baguettes divinatoires ; le *Goubelin* et les *Sorts* n'ont pas cessé d'agir puissamment sur quelques imaginations (*), et l'on se rappelle avec quelle facilité certaines populations du littoral se montrèrent disposées en 1832 à adopter les contes absurdes qu'on faisait circuler sur les causes du choléra.

Déplacemens de la population.

Aux approches de la moisson, un grand nombre d'habitans du Bocage, armés de faux, de faucilles et de fourches de bois, quittent leur pays et vont dans les arrondissemens voisins se louer aux cultivateurs pour le temps de la récolte.

Depuis que l'usage de la faux a généralement prévalu sur celui de la faucille, on ne voit plus dans les ateliers autant de femmes qu'autrefois.

L'arrondissement de Vire a d'autres émigrans qui s'en éloignent souvent pour longtemps, mais qui finissent presque toujours

(*) Le 7 février 1833, la fille Chaslés de la commune de la Folie, canton d'Isigny, fut victime de cette déplorable superstition.

par y revenir ; car l'amour du pays natal est une des vertus des *Bôcains*. Ce sont, pour la plupart, des chapeliers, des marchands d'habits, des taillandiers et des rémouleurs.

Les tailleurs de pierres, si communs dans la plaine de Caen, quittent aussi le pays pour aller travailler à Paris et dans d'autres villes où la main d'œuvre se paie fort cher.

L'arrondissement de Falaise fournit les environs de la capitale, la Beauce et le pays de Caux de filassiers et de taupiers. Ces derniers émigrans appartiennent presque tous au canton de Coulibœuf.

Fêtes et divertissemens.

Indépendamment des fêtes patronales particulières à chaque localité, il se tient dans un grand nombre de communes des *assemblées* à différentes époques, mais notamment vers celle de la Nativité de la Vierge ; on les désigne sous le nom de *Saint-Gorgon*.

Le jeu de quilles, qui exige de la force et de l'adresse, est presque le seul qui soit aujourd'hui en usage dans nos campagnes.

Les fêtes de Pâques ramènent chaque année un divertissement barbare qui consiste à tuer des coqs à coups de pierre ou de fusil. La civilisation aurait dû faire proscrire ces jeux cruels qui rappellent trop les mœurs sauvages de nos ancêtres et de quelques-uns de nos voisins.

Salles de spectacle.

Le département du Calvados compose, avec ceux de l'Eure et de la Manche, le 7e. arrondissement théâtral.

Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux et même Pont-l'Evêque ont des salles de spectacle. Celle de Caen est la seule où le directeur entretient habituellement une troupe de comédiens, depuis la Toussaint jusqu'à la fin du carême. Elle peut contenir 600 personnes.

De toutes ces salles, il n'y a que celle de Bayeux qui soit à peu près convenablement appropriée à sa destination ; elle est ouverte depuis 1830. Il est question d'en bâtir une nouvelle à Caen ; ce sera une victoire remportée sur l'administration qui, avec un budget de plus de 500,000 fr. ; a cru faire beaucoup en abandonnant gratuitement à des souscripteurs le terrain où l'on se propose de l'élever.

ADMINISTRATION.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

La loi du 28 pluviôse an VIII régit encore en grande partie l'administration départementale.

Le préfet en est exclusivement chargé. Il a sous ses ordres cinq sous-préfets.

Un conseil de préfecture, présidé par le préfet, et composé de cinq membres, est chargé du contentieux administratif dans les cas déterminés par les lois.

Un conseil général composé de trente membres, et six conseils d'arrondissement composés chacun de neuf membres, ont des attributions spéciales.

L'administration communale est confiée à des *maires* ayant des *adjoints* qui les remplacent en cas d'empêchement ou de délégation.

Chaque commune a son conseil municipal ; le nombre des membres qui ne peut être moins de dix, y varie en raison de l'importance de la population.

La police municipale intérieure est exer-

cée par les maires et les adjoints, et par des *commissaires* dans les villes de 5,000 âmes et au-dessus. La police rurale est confiée à des gardes champêtres, sous la surveillance de l'autorité locale.

Collége électoral.

La loi du 19 avril 1831 a divisé le Calvados en sept arrondissemens électoraux, et les a classés dans l'ordre suivant :

1er. Caen (la ville et les deux cantons) ; 2e. Caen (l'arrondissement, moins les deux cantons de la ville) ; 3e. Bayeux ; 4e. Falaise ; 5e. Lisieux ; 6e. Vire ; 7e. Pont-l'Evêque.

Députés actuels, 1er. arrondissement : M. le colonel Chartry-Lafosse, C. ✲

2e. M. Abel Lecreps.

3e. M. Tardif.

4e. M. Fleury, ✲.

5e. M. Guizot, C. ✲ Ministre de l'instruction publique.

6e. M. ***

7e. M. Thil, conseiller à la cour de cassation.

Circonscription électorale pour les conseils de département et d'arrondissement.

ARRONDISSEM.	NOMS des CANTONS.	NOMBRE DE CONSEILLERS. DE DÉPART.	D'ARRONDIS.
BAYEUX.	Balleroy.	1	2
	Bayeux.	1	2
	Caumont.	1	1
	Isigny.	1	2
	Ryes.	1	1
	Trévières.		1
		5	9
CAEN.	Bourguébus.	1	1
	Troarn.		1
	Caen (Est).	1	1
	Caen (Ouest).	1	1
	Creully.	1	1
	Douvres.	1	1
	Evrecy.	1	1
	Villers-Bocag.		1
	Tilly-s-Seull^s.	1	1
		7	9
FALAISE.	Bretteve.-s-L.	1	2
	Coulibœuf.	1	1
	Falaise 1e div.		2
	Falaise 2e div.	1	2
	Harcourt.	1	2
		4	9
LISIEUX.	Lisieux 1e div.	1	2
	Lizieux 2e div.	1	2
	Livarot.	1	1
	Orbec.		2
	Mézidon.	1	1
	S.-Pre-s-Dives.		1
		4	9

ARRONDISSEMS.	NOMS des CANTONS.	NOMBRE DE CONSEILLERS. DE DÉPARTt.	D'ARRONDIS.
PONT-L'ÉVE.	Blangy.	1	2
	Cambremer.	1	1
	Dozulé.		2
	Honfleur.	1	2
	Pont-l'Evêque	1	2
		4	9
VIRE.	Aunay.	1	1
	Bény-Bocage.	1	2
	Condé-sur-N.	1	1
	St.-Sever.	1	2
	Vassy.	1	1
	Vire.	1	2
		6	9

Les circonscriptions qui précèdent ont été établies par la loi du 22 juin 1833 et par l'ordonnance royale du 20 août de la même année.

ORGANISATION RELIGIEUSE.

Culte Catholique.

Le Calvados forme l'arrondissement diocésain de l'évêché de Bayeux, le premier suffragant de la métropole de Rouen et l'un des plus anciens et des plus célèbres de la chrétienté.

Le chapitre de la cathédrale est composé

de deux grands-vicaires, l'un *doyen*, l'autre *sous-doyen*, et de neuf chanoines titulaires, la cure de *Notre-Dame* étant réunie au chapitre. Le nombre des chanoines honoraires n'est pas limité.

Les paroisses se distinguent en cures de première et de deuxième classe, et en succursales. Quelques communes ont été érigées en chapelles vicariales.

On verra par le tableau qui va suivre, que l'on compte aujourd'hui dans les arrondissemens de

Bayeux.	13 cures.	109 succ.	5 ch. vic.
Caen.	19	145	3
Falaise.	10	95	1
Lisieux.	9	87	2
Pont-l'Evêq.	8	81	2
Vire.	11	78	2
Dans le dép.	70 cures.	595 succ.	15 chap.

Total des églises légalement ouvertes au culte, 680.

En comparant ces résultats avec ceux qui ont été présentés dans l'Annuaire de 1829, on trouve que le nombre des cures s'est accru de 8, et que celui des succursales a diminué de 3.

Elle a des temples à Caen, à Périers, à Courseulles et à Condé.

Organisation Judiciaire.

Caen est le siége d'une cour royale dont le ressort s'étend aux départemens du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Elle est composée d'un premier président, de quatre présidens de chambre, et de vingt-cinq conseillers.

Parquet : Un procureur-général, trois avocats-généraux et deux substituts.

Greffe : Un greffier en chef, et six commis assermentés.

Chaque chef-lieu d'arrondissement est le siége d'un tribunal de 1re. instance : le tribunal de Caen est divisé en deux chambres.

Des tribunaux de commerce ont été établis à Caen, à Bayeux, à Isigny, à Falaise, à Lisieux, à Honfleur, à Vire et à Condé.

Il y a une justice de paix par canton, composée d'un juge, de deux suppléans et d'un greffier.

Toutes les villes du département ont des commissaires de police, à l'exception de Pont-l'Evêque et d'Isigny.

Notaires.

Les notariats y sont au nombre de 95 ; savoir : arrondissement de Caen, 25. Arrondissement de Bayeux, 16. Arrondissement de Falaise, 12. Arrondissement de Lisieux, 14. Arrondissement de Pont-l'Evêque, 14. Arrondissement de Vire, 14.

Commissaires-priseurs-vendeurs.

Il en a été créé à Caen, à Bayeux, à Falaise, à Lisieux, à Pont-l'Evêque, à Honfleur et à Vire.

Prisons.

Il existe une *maison d'arrêt* dans chaque chef-lieu d'arrondissement. Le local dans lequel elle est placée à Caen, renferme la *maison de justice* pour les accusés renvoyés devant la cour d'assises.

Des dépôts de sûreté ont été établis à Honfleur, à Condé, à Villers-Bocage, à Croissanville, à l'Hôtellerie et à Dozulé.

Maison centrale de détention.

La maison centrale de détention qui porte encore les noms de *Bicêtre* et de *Beaulieu*, renfermait 769 détenus au 1er. dé-

cembre 1833 ; savoir : 481 hommes et 288 femmes. Le nombre pourra en être porté à 1,600, lorsque les travaux qu'on y exécute seront enfin terminés.

Un entrepreneur est chargé de pourvoir aux dépenses de cette maison. On y a établi des filatures de coton et des fabriques de calicot et de bas. Les détenus s'y divisent en plusieurs ateliers, dont voici quelle était la composition au mois de décembre 1833.

Calicotiers, tisserands, trameurs : *hommes*, 150 ; *femmes*, 125. Fileurs de coton : 64. Retordeurs, doubleurs et dévideurs de coton : *hommes*, 95 ; *femmes*, 12. Lingères et fileuses de lin : 45. Fileurs de laine : *hommes*, 8 ; *femmes*, 30. Basestamiers : 53. Menuisiers et scieurs de long : 32. Cordonniers, sabotiers et tailleurs : 28. Boulangers, cuisiniers, infirmiers : 22. Manœuvres et ouvriers divers : 15. Passementières : 12. Brodeuses et dentellières : 30. Blanchisseuses, couturières, infirmières : 26. Inoccupés pour cause de vieillesse et d'infirmités : *hommes*, 14 ; *femmes*, 8.

Cet établissement est devenu l'un des plus remarquables de la France par l'ordre admirable que M. Diey, son directeur, a introduit dans toutes les parties du service.

On y a établi une école d'enseignement mutuel.

ORGANISATION MILITAIRE.

Le Calvados forme la seconde subdivision de la 14e. division militaire dont le siége est à Rouen.

L'arsénal et le magasin à poudre sont placés dans le château de Caen, où résident les commandans du génie et de l'artillerie. Le premier est sous les ordres du directeur du Havre, le second sous les ordres du directeur de Cherbourg.

Gendarmerie.

Caen est le chef-lieu de la 4e. légion de gendarmerie.

La compagnie du Calvados se compose d'un chef d'escadron, un capitaine, un lieutenant-trésorier, résidant à Caen, et cinq lieutenans résidant au chef-lieu des autres arrondissemens. Sa force est de vingt-huit brigades dont vingt-quatre à cheval et quatre à pied, formant un complet de 160 hommes, non compris les officiers.

Emplacement des brigades à cheval: Caen, 3 brigades. Creully, Tilly-sur-

Seulles, Villers-Bocage. — Bayeux, Formigny, Isigny, Vaubadon. — Falaise, Harcourt, Langannerie (Hameau-d'Urville). — Lisieux, Croissanville, Livarot, l'Hôtellerie, Orbec. — Pont-l'Evêque, Dozulé, Honfleur. — Vire, Condé-sur-Noireau, Le Mesnil-Auzouf.

Brigades à pied : Caen, Caumont (arrondissement de Bayeux), St.-Pierre-sur-Dives et Pont-Farcy.

Garde Nationale.

L'exécution de la loi du 21 mars 1831 a donné dans le Calvados les résultats suivans :

ARRONDISSEMENS.	CONTROLE DU SERVICE. ordinaire.	de la réserve	TOTAL.
Bayeux.	10,802	4,616	15,418
Caen.	16,728	6,779	23,507
Falaise.	9,707	1,933	11,640
Lisieux.	10,709	3,656	14.365
Pont-l'Evêque.	8,378	1,896	10,274
Vire.	12,476	4,042	16,518
Totaux.	68,800	22,922	91,722

L'organisation communale s'y compose de 11 bataillons dont la force s'élève à 8,500 hommes.

La garde nationale de Caen a été formée en légion par ordonnance du 28 juin 1831 ; elle comprend 4 bataillons, une compagnie de sapeurs-pompiers, une compagnie d'artillerie, et une compagnie de cavalerie. Les autres bataillons communaux sont ceux de Bayeux, de Falaise, de Lisieux, d'Honfleur, de Vire, de Condé-sur-Noireau, et de Tallevende-le-Grand.

L'organisation cantonnale comprend 113 bataillons, répartis ainsi qu'il suit par arrondissemens : Bayeux, 21 ; Caen, 25 ; Falaise, 14 ; Lisieux, 20 ; Pont-l'Evêque, 14 ; Vire, 19.

Marine.

L'organisation maritime y comprend :

Le quartier de Caen qui s'étend de l'est à l'ouest, depuis la rive gauche de la Touques jusqu'à la commune de Saint-Laurent, dans le canton de Trévières.

Il se subdivise en cinq syndicats :

Caen, Sallenelles, Ouistreham, Bernières et Port-en-Bessin ;

Le quartier d'Honfleur, placé à l'est de

la Touques. Il ressort du sous-arrondissement maritime du Havre, et renferme trois syndicats, Honfleur, Villerville et Trouville.

La partie du Calvados comprise entre Saint-Laurent et la Vire fait partie du *quartier de la Hougue*. Elle est administrée par un commis de marine résidant à Isigny et qui a un syndic sous ses ordres.

Des écoles d'hydrographie ont été établies à Caen et à Honfleur.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'université de Caen fut fondée par les Anglais en 1439, et confirmée onze ans après par Charles VII.

L'académie qui l'a remplacée comprend aujourd'hui dans son ressort les départemens du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

Les colléges qui en dépendent sont ceux de Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque et Vire.

Il existe au chef-lieu une école secondaire de médecine et des écoles gratuites de dessin et d'architecture.

On ne compte dans le département que huit établissemens dirigés par des maîtres de pension, savoir : cinq au chef-lieu ; un

à Argences ; un à Condé-sur-Noireau et un à Honfleur.

Les renseignemens suivans, puisés aux meilleures sources, donneront un aperçu de l'instruction primaire dans le Calvados à la fin de 1832.

Nombre de communes pourvues d'écoles, 506. Instituteurs, 518. Institutrices, 221. Ecoles de garçons, 518. Ecoles de filles, 221. Ecoles communales, 556. Ecoles privées, 183. Ecoles mutuelles, 22.

Nombre des élèves :

	En été.	*En hiver.*
Garçons,	16,590.	21,084.
Filles,	11,558.	13,217.

Il s'ensuit que le nombre des enfans instruits pendant l'hiver est dans le rapport de 1 à 14 avec la population.

Ces résultats, sans être encore bien satisfaisans, présentent néanmoins une grande amélioration, si on les compare à ceux que nous avons donnés dans l'Annuaire de 1829. Nous signalions, dès cette époque au nombre des inconvéniens du système qu'on suivait, la mesure qui laissait l'enseignement à la charge exclusive des communes, et nous

annoncions que ces inconvéniens disparaitraient aussitôt qu'on verrait figurer dans leurs budjets et dans ceux des départemens et de l'état, des allocations proportionnées aux besoins de l'enseignement élémentaire. (*) La loi du 28 juin 1833 n'a rien laissé à désirer à cet égard. Ce nouveau système d'instruction primaire, destiné à devenir un jour le Code du monde civilisé, a déjà produit d'immenses résultats que nous nous empresserons de recueillir et de signaler à la reconnaissance publique.

L'exécution de la loi de recrutement nous donne chaque année des renseignemens, non moins positifs qu'intéressans, sur l'instruction primaire des jeunes gens qui appartiennent aux classes appelées.

Nous continuerons de les publier.

(*) Annuaire de 1829, page 168.

CLASSE DE 1832.

CANTONS.	JEUNES GENS. Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absens dont on n'a pu vérifier l'instruc.	Total.
Arrond de Bay.					
Balleroy.	22	75	33	9	139
Bayeux.	«	57	27	4	88
Caumont.	9	52	33	3	97
Isigny.	15	44	37	2	98
Ryes.	2	36	34	1	73
Trévières.	6	40	30	9	85
	54	304	194	28	580
Arron de Caen.					
Bourguébus.	4	32	28	«	64
Caen (est).	20	114	51	1	186
Caen (ouest).	8	77	26	«	111
Creully.	16	72	27	«	115
Douvres.	13	61	35	1	110
Evrecy.	11	73	31	«	115
Tilly-sur-Seul.	6	73	26	«	105
Troarn.	8	78	30	«	116
Villers-Bocage.	13	61	21	«	95
	99	641	275	2	1017
Arron. de Fal.					
Bretteville-s-L.	3	66	28	«	97
Coulibeuf.	6	54	21	1	82
Falaise (1re. s.)	5	42	24	1	72
Falaise (2e. s.)	15	55	37	1	108
Harcourt.	14	95	26	«	135
	43	312	136	3	494

Cantons.	Jeunes gens. Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absens dont on n'a pu vérifier l'instruct.	Total.
Arr. de Lisieux					
Lisieux (1re S.)	8	48	26	»	82
Lisieux (2e. S.)	3	52	27	1	83
Livarot.	8	37	28	2	75
Mézidon.	5	41	13	3	62
Orbec.	16	39	41	2	98
St.-Pierre-s.-D.	6	55	16	3	80
	46	272	151	11	480
Ar. dePont-l'Ev					
Blangy.	4	45	26	5	80
Cambremer.	7	32	14	3	56
Dozulé.	11	51	26	3	91
Honfleur.	6	63	30	6	105
Pont-l'Evêque.	3	46	29	9	87
	31	237	125	26	419
Arron. de Vire.					
Aunay.	3	51	33	»	87
Bény-Bocage.	19	73	31	»	123
Condé-s.-Noir.	10	77	31	1	119
St.-Sever.	11	90	36	»	137
Vassy.	9	74	28	1	112
Vire.	10	93	55	6	164
	62	458	214	8	742

Sociétés savantes.

La ville de Caen en renferme six (*)

L'académie des sciences, arts et belles-lettres était organisée en compagnie dès l'année 1652. L'intendant Foucault obtint pour elle en janvier 1705 des lettres-patentes de création. Réorganisée sous le nom de Lycée le 12 décembre 1800, par le préfet Dugua, elle reprit l'année suivante celui qu'elle porte aujourd'hui.

Elle avait publié avant la révolution quatre volumes de mémoires qui sont devenus assez rares ; depuis sa réorganisation, elle en a donné quatre autres qui ont été accueillis avec intérêt.

La société d'agriculture dont la création remonte à l'année 1761, fut rétablie en 1801 sous sa dénomination actuelle *de Société d'Agriculture et de Commerce.* On lui doit trois volumes de mémoires et la propagation de plusieurs découvertes utiles.

La Société de médecine fut instituée en 1798 par l'administration centrale sous le nom de *Conseil de santé.* Elle s'associa en

(*) Voir pour ces sociétés l'Annuaire de 1831, pages 106 et suivantes.

1802 les membres de l'ancienne faculté de médecine et prit alors la dénomination qu'elle a conservée depuis.

Deux sociétés plus récentes, celle des *Antiquaires de Normandie* et la *Société Linnéenne du Calvados*, fondées par M. de Caumont, en 1823, ont déjà donné plusieurs volumes de mémoires qui leur assignent un rang distingué parmi les compagnies savantes.

Enfin il s'est établi à Caen, à la fin de 1826, une *Société Philharmonique*, composée d'artistes et d'amateurs, qui a pour but de cultiver l'art musical et d'en répandre le goût.

Bibliothèques.

Les villes de Caen, de Vire et de Falaise sont les seules qui possèdent des bibliothèques publiques.

La bibliothèque de l'université ne possédait que 278 volumes en 1515. On en forma une nouvelle en 1736 sous le ministère du cardinal de Fleury, à laquelle ses libéralités et celles d'un imprimeur de Caen nommé Cavelier, donnaient déjà quelque importance, lorsque M. le Sueur de Colleville lui fit don

des livres de son grand père Samuel Bochart. Depuis qu'elle est devenue la propriété de la ville, elle s'est augmentée des livres qu'on a sauvés du pillage des monastères et de ceux qu'elle a reçus du gouvernement. Le conservateur actuel, M. Hébert, a puissamment contribué à la prospérité de cet établissement qui compte plus de 22,000 volumes (*).

La ville de Bayeux vient enfin de prendre des mesures pour fonder une bibliothèque publique dont on doit la féliciter d'avoir confié le soin à M. Lambert. Sept à huit mille volumes provenant des établissemens religieux et des confiscations particulières sont aujourd'hui répartis entre le chapitre, le séminaire, et le collége de cette ville (*).

La bibliothèque de Vire renferme environ 7,000 volumes ; celle de Falaise qu'on doit à M. de Galeron et qui ne comptait pas plus de 1,200 volumes en 1825, en possède aujourd'hui plus de 4,000.

Musées.

La ville de Caen possède une galerie

(*) Annuaire de 1831, page 109.
(*) Annuaire de 1832, page 81.

de tableaux parmi lesquels il s'en trouve quelques-uns du Perugin, du Poussin, de de Paul Véronèse, de Rubens, de Philippe Champagne, de Vander-Meulen et de le Brun.

Il y a quelques années qu'on a commencé à y former un cabinet d'histoire naturelle, principalement destiné aux productions du pays.

Imprimerie, librairie, journaux.

On croit que l'établissement de l'imprimerie à Caen remonte à l'année 1480, et qu'on le doit à Durand et à Gilles Quijoue. Les imprimeurs y sont au nombre de sept ; il y en a, en outre, dans tous les chefs-lieux d'arrondissement.

La plupart des villes ont des *feuilles d'annonces*. Il s'imprime au chef-lieu trois journaux politiques, et deux à Lisieux. (*)

Le nombre des libraires y est plus considérable qu'autrefois ; mais à une ou deux exceptions près, la vente des livres n'y

(*) Voici dans quel ordre ces journaux ont été établis :

A Caen : le *Pilote*, l'*Ami de la Vérité*, le *Mémorial*, à Lisieux : le *Patriote*, le *Normand*.

est pas l'objet de spéculation importantes.

On a ouvert des cabinets de lecture à Caen et dans plusieurs autres villes.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les contributions directes se composent de la contribution foncière, de la contribution personnelle et mobilière, de la contribution des portes et fenêtres et de la contribution des patentes. Les trois premières sont des impôts de répartition, la quatrième est un impôt de quotité.

La loi de finance en opère chaque année la répartition entre les départemens. Le contingent départemental est ensuite réparti entre les arrondissemens par le conseil-général. Les conseils d'arrondissement sont chargés de la répartition entre les communes.

Les travaux relatifs à l'assiette des contributions, la confection des rôles et l'instruction des réclamations en matière d'impôt, sont confiés à une direction composée d'un directeur, un inspecteur, un contrôleur principal et douze contrôleurs dont plusieurs sont de première classe.

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1833.

DÉSIGNATION DES FONDS.	Nombre de cent. ajoutés au princ.	CONTRIBUTIONS foncière.	Portes et fenêtres.	Personnelle et mobilière.	Patentes.	TOTAL.
Principal.	»	3,743,318 »	452,100 »	652,760 »	326,642 60	7,174,760 60
Dépenses générales.	16	598,930 88	72,335 »	104,432 »	13,065 70	788,764 58
Id. départ. fixes, variables, et fond commun des départem. .	19	711,230 42	» »	124,043 »	» »	835,243 42
Secours, dégrèvem., nonval., etc.	2	74,866 36	22,605 »	13,054 »	16,332 13	126,857 49
Vote du conseil-général { pour dép. d'utilité départementale. . .	5	187,165 90	» »	32,635 »	» »	219,800 90
Vote du conseil-général { pour les opérat. cadast.	1	37,433 18	» »	« »	» »	57,433 18
Impositions départ. extraord. .	3	112,299 54	» »	19,581 »	» »	131,880 54
Dépenses communales ordinair.	5	186,754 65	» »	32,508 90	» »	219,263 55
Frais d'experts.	»	» »	» »	16 70	» »	16 70
Imposit commun. extrord. autoris. { par lois spéciales. .	»	» »	» »	» »	» »	» »
Imposit commun. extrord. autoris. { par ordonn. royale.	»	97,210 »	» »	16.007 25	» »	113,217 25
Imposit commun. extrord. autoris. { par arrêtés du préfet.	»	49,367 37	2,231 05	3,589 70	538 62	55,726 74
Réimpositions.	»	2,481 96	» »	6,191 95	» »	8,673 91
TOTAUX.	»	5,801,058 26	549,272 05	1,004,729 50	356,579 05	7,711,638 86

Répartition des Contributions directes de 1833 entre les arrondissemens.

ARRONDISSEMENS.	FONCIÈRE.	PORTES ET FENÊTRES.	PERSONNELLE ET MOBILIÈRE	PATENTES.	TOTAL.
Caen.	1,431,858 25	182,418 24	311,560 27	140,715 31	2,066,252 04
Bayeux.	1,094,512 49	82,214 60	167,257 50	34,459 92	1,368,444 51
Falaise.	639,574 38	56,710 96	112,515 47	39,134 31	847,935 12
Lisieux.	1,002,075 66	100,487 67	160,328 58	70,980 76	1,333,572 67
Vire.	1,000,091 83	79,490 64	125,655 82	30,975 84	1,235,824 13
Pont-l'Évêque.	633,035 65	48,849 97	137,441 86	40,312 91	859,640 39
	5,801,058 26	549,272 05	1,004,729 50	356,579 05	7,711,638 86

Cadastre.

Cette opération est confiée en ce qui concerne la partie d'art, à un géomètre en chef, nommé par le préfet, et qui a le choix de ses collaborateurs.

Le cadastre est terminé dans 33 cantons. Au printemps de 1834 les géomètres auront arpenté les cantons de Livarot et de St.-Pierre-sur-Dives. Ceux de Tilly-sur-Seulles et de Villers-Bocage seront entrepris dans dans le cours de la même année.

Perception des contributions.

Le recouvrement des contributions directes est confié à un receveur général, à cinq receveurs particuliers et et à 185 percepteurs.

La proportion ordinaire des frais de poursuite est d'environ un quart de centime par franc.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Une direction est chargée de l'enregistrement, des domaines, du timbre et des hypothèques. Elle se compose d'un directeur, un inspecteur, quatre vérificateurs, un 1er. commis, un garde-magasin du timbre,

trente-deux receveurs et six conservateurs des hypothèques. Plusieurs surnuméraires y sont attachés.

EAUX ET FORÊTS.

L'ordonnance du roi du 9 juillet 1833 a placé le Calvados dans la 15ᵉ. conservation forestière dont le chef-lieu est à Alençon.

Un sous-inspecteur forestier y est chargé du service.

DOUANES.

La partie orientale du départenent depuis la Touques, est administrée par la direction des douanes de Rouen, l'autre est régie par la direction de Cherbourg. Le service y est confié à deux inspecteurs dont l'un réside à Caen et l'autre à Honfleur.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

L'administration des contributions indirectes est chargée de la perception des droits sur les boissons, les cartes, les voitures publiques, la marque d'or et d'argent, la navigation intérieure, les bacs, etc.

Ces attributions sont exercées dans le Calvados par une direction composée d'un directeur de département et de cinq directeurs d'arrondissement, un contrôleur de

comptabilité, un premier commis de direction, deux contrôleurs ambulans, six receveurs principaux, huit contrôleurs de ville et plusieurs autres employés d'un rang inférieur.

Il y a au chef-lieu un entreposeur des tabacs et des poudres : ce service est confié dans les arrondissemens aux receveurs principaux.

OCTROIS.

Toutes les villes du département ont des octrois à l'exception d'Isigny. Celui de Pont-l'Evêque est affermé ; celui de Lisieux est géré par la direction ; les autres sont en régie simple.

SYSTÈME MÉTRIQUE.

Le service est confié à un vérificateur par arrondissement ; celui de Caen a un aide.

ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE.

De nombreux asiles sont ouverts au malheur et à l'indigence.

Les hospices sont au nombre de 18. Ils sont en général confiés à des communautés religieuses.

Des bureaux de bienfaisances ont été for-

més dans toutes les villes et dans un grand nombre de communes rurales.

Le plus remarquable de ces établissemens est le *Bon-Sauveur*, qui fut fondé en 1720(*) par la demoiselle Anne Le Roi, de Caen.

Indépendamment de la communauté religieuse qui l'administre, il renferme dans son enceinte :

Un pensionnat de jeunes demoiselles; un emplacement provisoire pour les malades et les blessés.

Une école gratuite pour les filles ; une instruction de sourds-muets ; un établissement pour les aliénés.

On y reçoit comme pensionnaires les dames qui désirent y être admises.

(*) Voir l'Annuaire de 1829, page 183 et l'Annuaire de 1831, page 90.

AGRICULTURE.

L'agriculture a fait d'immenses progrès dans nos contrées depuis 40 ans. Avant cette époque, les dîmes, les corvées, les redevances de toute espèce, la réunion des grands domaines dans un petit nombre de mains plus ou moins oisives, le système d'administration, la difficulté des communications et les autres entraves du commerce, ne lui permettaient pas de prendre un grand développement. Elle le reçut tout-à-coup de la révolution qui créa une foule d'existences nouvelles en divisant les propriétés. Les préjugés s'anéantirent ; l'instruction pénétra dans les campagnes ; d'immenses débouchés s'y ouvrirent aux productions agricoles ; les propriétaires donnèrent eux-mêmes l'exemple d'une culture raisonnée.

L'influence de toutes ces causes réunies se fit particulièrement sentir dans le Bocage. Avant la révolution on n'y cultivait que le seigle, le sarrasin, l'orge et l'avoine ; des friches de cinq années étaient jugées indis-

pensables après deux ou trois récoltes consécutives. Le froment s'y cultive maintenant partout, et les prairies artificielles y entrent dans les assolemens comme dans la plaine.

Au reste, le Calvados n'est pas à proprement parler un pays de grande culture. Les fermes au-dessus de 10,000 fr. n'y sont pas nombreuses, et il est rare qu'elles s'élèvent au tiers de cette somme dans l'arrondissement de Vire.

Les baux y sont ordinairement de neuf ans, excepté dans le Bocage où ils ne sont que de cinq ou de sept. La brièveté de ces termes nuit essentiellement à l'amélioration des fonds ; elle est ruineuse pour le fermier, et mal entendue de la part des propriétaires qui stipulent des augmentations de prix avec plus de facilité qu'ils n'en obtiennent le paiement.

Nous avons vu ailleurs que le sol du département se partageait en trois grandes divisions : les pâturages, les plaines, le Bocage.

Herbages.

Le pays d'Ange et la vallée de l'Aure-Inférieure nourrissent et engraissent dans leurs fertiles paturages un grand nombre de bes-

tiaux. La vallée d'Aure donne les excellens beurres de Trévières et d'Isigny ; le pays d'Auge est particulièrement renommé pour ses fromages, parmi lesquels les amateurs distinguent ceux de Pont-l'Evêque.

Céréales.

La culture des céréales n'est qu'un objet secondaire dans la plus grande partie de ces contrées ; mais elle est d'une haute importance dans les pays de plaines.

L'assolement triennal y est généralement adopté ; le seigle, l'orge ou l'avoine succèdent au froment; le sarrasin ou les plantes légumineuses viennent ensuite.

On ne voit presque plus de jachères dans la plaine : on les a remplacées par des prairies artificielles qui reposent les terres et les préparent à recevoir le froment.

Les labours se font presque généralement avec les chevaux ; on n'y emploie guères les bœufs que dans quelques parties des arrondissemens de Bayeux et de Vire. On donne au moins trois façons à la terre pour le froment ; les menus grains n'en exigent pas autant. On conçoit, au-reste, que le nombre des labours varie en raison de la nature et de l'état parculier

des terrains qui les reçoivent. La seule charrue qu'on y emploie est celle qui s'appuie sur un avant-train à deux roues et qui n'a qu'un versoir à oreilles de fer. On y attèle deux ou trois chevaux, ou deux bœufs et même quatre bœufs avec un cheval en arbalète. La herse à dents de fer ou de bois et le rouleau sont les autres instrumens aratoires.

On y sème différentes espèces de froment qui réussissent toutes parfaitement.

La culture des seigles qui n'exige ni des terres aussi fortes, ni des préparations aussi coûteuses, y était autrefois très-étendue ; mais on l'a singulièrement restreinte depuis trente ans.

Il n'en est pas de même de celle de l'orge qui convient parfaitement aux terres légères des arrondissemens de Caen et de Falaise.

Le sarrasin, autrefois presque exclusivement cultivé dans le Bocage, où il constituait une partie notable de la nourriture des habitans, s'est introduit dans la plaine où il vient fort bien, quelle que soit la nature de la terre.

L'avoine s'accommode mieux des terres froides et glaiseuses. Celle du Bocage est la plus prisée.

Semailles.

Les semailles d'automne ont lieu en septembre pour les seigles ; en octobre et en novembre pour les fromens. Les avoines, les pois et les vesces d'hiver se sèment en même-temps que les seigles.

On sème en mars et en avril les avoines et les orges. Quelques fromens se sèment aussi à cette époque ; mais il est rare qu'ils prospèrent.

Les sarrasins se sèment dans les premiers jours de l'été.

Récoltes.

Dans l'intervalle qui sépare les semailles de la récolte, les blés sont exposés à des fléaux dont quelques uns, tels que les intempéries, ne peuvent être ni prévus ni arrêtés par la prudence des cultivateurs.

Dans les hivers doux, le campagnol, les mans et plusieurs autres insectes, leur causent quelquefois d'assez grands dommages.

Parmi les plantes qui nuisent ensuite à leur développement, il faut ranger une espèce de folle avoine nommé *averon* ; l'ivraie, le bluet, le coquelicot, la camomille et la nielle.

Les blés sont, en outre, sujets à des maladies qu'on désigne et que souvent on confond sous les noms de *carie* et de *charbon* (*).

Les cultivateurs ont pensé long-temps qu'un moyen de les prévenir était de *chauler* les semences : il faudrait commencer d'abord par les changer ; mais c'est un soin qu'ils ne prennent guères, quoique des expériences réitérées en aient démontré les avantages.

Les seigles commencent à épier en avril, les fromens à la fin de mai ou au commencement de juin.

La récolte des premiers et celle des blés hâtifs se fait en juillet ; celle des autres a ordinairement lieu dans le courant du mois d'août.

Dans les terres froides du Bocage, la moisson ne commence que lorsqu'elle est terminée dans les pays de plaines.

On a conservé dans quelques parties des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque l'habitude de couper les blés près de l'épi, c'est-à-dire de manière à laisser dans le champ une partie considérable de la paille : c'est ce qu'on appelle le *chau-*

(*). C'est ce qu'on appelle *la nuile.*

mage. On coupe ensuite cette paille qu'on nomme *feurre*, et qui sert à faire la litière des bestiaux.

Cet usage, onéreux pour le cultivateur, ne s'explique que par le manque de granges, dans un pays où les matériaux de construction sont fort rares. Il serait facile d'y suppléer en mettant le blé en meules, ainsi que cela se pratique avec succès dans d'autres contrées.

Quelques propriétaires ont établi chez eux des batteries mécaniques ; partout ailleurs on se sert du fléau.

Il existe dans le département plus de 800 moulins à eau où nos céréales sont converties en farines.

Les principales halles sont celles de Caen, de Troarn, d'Argences, de Bretteville-l'Orgueilleuse, de Falaise et de Bayeux.

Prairies artificielles.

Prairies artificielles.

Depuis 40 ans les prairies artificielles ont reçu une grande extension. On a calculé qu'elles occupaient environ un cinquième des terres arables. Elles se composent du sainfoin, des trèfles, des luzernes.

Les pois verts et les pois gris, les lentilles, les vesces d'été et les hivernaches

sont cultivés comme d'excellens fourrages dans quelques parties du département.

Légumes.

La pomme de terre se cultive partout ; on se procure la hâtive dès la fin de mai. Légumes.

Nous avons vu que le littoral de Caen abondait en légumes de toute espèce.

Le melon vient parfaitement à Honfleur, à Lisieux et dans la vallée d'Orbec où il se cultive en grand, sans couches et sans cloches.

Plantes oléagineuses et textiles.

La navette, le lin et le chanvre étaient les seules plantes oléagineuses qu'on cultivât dans le Calvados au commencement de ce siècle. Le colza qui n'y fut introduit que vers cette époque par M. Lecavelier-Moisson, constitue aujourd'hui une des principales branches de ses revenus agricoles. Plantes oléagineuses

La culture du chanvre et du lin y est aujourd'hui peu importante.

Plantes tinctoriales.

Celle du Pastel était autrefois très répandue dans nos contrées où il était désigné sous le nom de *Vouède*. On le sème Plantes tinctoriales.

encore, mais en petite quantité, dans quelques parties du littoral.

Engrais.

Engrais. Les principaux engrais sont les fumiers de basse-cour, les boues des rues, la chaux, la marne, le plâtre, la tourte de rabette, la charrée et la poudrette. On emploie sur les côtes la tangue, le varech, les astéries ou étoiles de mer qu'on y désigne sous le nom de *Fifottes*.

La chaux paraît être l'amendement le plus efficace pour les terres froides du Bocage. La poudrette et la charrée sont particulièrement employées dans la même localité.

L'usage de la marne est circonscrit dans les cantons où elle se trouve.

Le plâtre se sème au commencement du printemps sur les prairies artificielles dont il excite puissamment la végétation.

L'usage de la tourte de rabette comme engrais est aujourd'hui très-répandu, quoiqu'elle coûte aussi cher que le fumier de basse-cour et qu'elle n'agisse pas aussi longtemps.

Plantations.

Vignobles. Une foule d'anciens titres et de monu-

mens historiques ne permettent pas de douter de l'extension que la culture de la vigne avait reçue autrefois dans nos contrées. Il est probable qu'elle fut abandonnée à l'époque où celle des pommiers y fut introduite. Deux ou trois arpens de vignes, situés à Argences, constituent aujourd'hui toutes nos richessses en ce genre.

On croit que les pommiers nous furent apportés de la Biscaye ou de la Navarre dans le treizième siècle ; il paraît du moins constant que l'usage de la boisson qu'on retire de leurs fruits ne remonte pas au-delà de cette époque.

Ces arbres qui sont d'une beauté remarquable dans le pays d'Auge et dans une partie du Bessin, viennent très-vite dans le Bocage, mais y ont moins de durée.

On les plante dans les *cours* (*), sur le bord des routes, en quinconces dans les terres arables, et souvent en ceinture autour des champs.

On en cultive de beaucoup d'espèces, qui donnent des pommes douces et des pommes

(*) On donne dans le Calvados le nom de *Cours* aux vergers situés près des maisons.

amères que l'on a soin de mélanger dans la préparation des cidres. Celui du pays d'Auge est très-coloré et très-capiteux ; il est en général moins agréable que celui du Bessin qui ne donne pas autant d'alcool ; le cidre du Bocage est léger et tourne facilement à l'aigre.

Le commerce du cidre et de l'eau de vie qu'on en retire forme une branche importante de l'économie rurale du Calvados.

Le poirier vient fort bien dans le Bocage. Ses fruits, excessivement âcres, donnent une boisson agréable lorsqu'elle n'a pas subi tous les dégrés de la fermentation, mais dont l'usage n'est pas sans inconvéniens pour les personnes nerveuses. *Le Poiré* de Clécy est le plus estimé du département.

Chevaux.

La beauté des formes, la taille, la vigueur du cheval normand lui ont acquis une réputation européenne. Des harás établis dans les départemens de la Seine-Inférieure, de l'Orne et de la Manche fournissent à la remonte dans le Calvados. De son côté, le conseil général alloue des fonds spéciaux qui sont distribués chaque année en primes

d'encouragement aux foires d'Argences et de Bayeux, aux propriétaires des plus belles jumens poulinières. Les cultivateurs sont admis à faire recevoir leurs chevaux à un dépôt de remonte établi à Caen, sans être obligés, comme autrefois, d'avoir recours à l'entremise ruineuse des tiers.

Indépendemment de celles dont on vient de parler, les principales foires aux chevaux se tiennent à Caen le 1er lundi de carême, et à Guibray le 10 août.

La statistique hippique du département n'a jamais été dressée d'une manière satisfaisante; à son défaut, on peut conclure des états matrices de la prestation en nature, que le nombre des chevaux y est au moins de 80,000.

Mulets et ânes.

D'après les mêmes états, le nombre des mulets ne s'élève qu'à quelques centaines; celui des ânes est au moins dix fois plus considérable.

Bêtes à cornes.

L'indifférence de l'administration à faire constater les ressources du pays nous a jusqu'à présent privés de données sur le nombre des bêtes à cornes qu'on élève ou qu'on en-

graisse dans le département. Si l'on en croit des renseignemens qui lui furent fournis il y a 25 ans, ce nombre s'élevait à plus de 30,000 pour le seul arrondissement de Lisieux. Celui des bœufs y était cinq fois supérieur à celui des vaches. La proportion qui était à peu-près la même dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque, est presque en sens inverse dans celui de Bayeux, où les vaches à lait peuvent être comptées pour 1/2, les vaches de graisse pour 1/3 et les bœufs pour 1/6.

Ces bœufs sont en grande partie amenés maigres du Poitou et revendus gras aux marchés de Poissy et de Sceaux. Les vaches à lait dont l'espèce est fort belle, sont en général élevées dans le pays.

Bêtes à laines.

On élève dans le Calvados trois espèces de moutons : *la grande* qui est celle du pays d'Auge, de la plaine de Caen et du Bessin et qui donne une laine longue et rude ; *la petite* dont la laine est plus courte et plus douce, est circonscrite en partie dans le Bocage où sa chair acquiert une saveur excellente ; *les mérinos*, ou les moutons de

race espagnole dont l'introduction est due aux encouragemens de la société d'agriculture et à quelques agronômes au nombre desquels la reconnaissance publique a placé M. le comte de Polignac.

Chèvres.

Peu nombreuses, elles paissent isolément ou quelquefois confondues avec les troupeaux de moutons. Chèvres.

Porcs.

Presque tous les cultivateurs élèvent des porcs pour leur consommation. Ces animaux sont très multipliés dans l'arrondissement de Bayeux où on les nourrit avec du lait aigre et avec le marc des cidres : les glands et les faînes forment leur nouriture ordinaire dans le Bocage. Porcs.

Il s'en fait des salaisons considérables à Isigny qu'on transporte au Havre pour la marine, nos colonies et l'étranger.

Volailles.

Parmi les volailles qui sont l'objet d'un commerce fort étendu avec la capitale, on distingue les poulardes de Crèvecœur et les gélinottes de Caumont. On nourrit les pre- Volailles.

mières avec de l'orge et les secondes avec le sarrasin.

On élève des quantités considérables de dindons dans le pays d'Auge, la plaine de Caen et une partie du Bessin. Les oies sont moins communes dans le Calvados que dans l'Orne et dans la Manche.

Pigeons. La plupart de nos anciens colombiers ont été conservés, mais la plupart aussi sont déserts ; il faut en excepter quelques uns qui font partie des grandes exploitations.

Abeilles.

Abeilles. On se livre dans notre pays avec plus de zèle que d'intelligence à l'éducation des abeilles. Les essaims sont en général recueillis dans des ruches de paille et disposés sans art, sinon dans l'emplacement le plus convenable, du moins dans celui qui paraît le moins gênant. Cela n'empêche pas que les abeilles ne donnent dans la plaine de Caen un miel qui égale en bonté et en blancheur celui de Narbonne lorsqu'on le récolte à l'époque de la floraison des sainfoins. Le miel du Bocage est rouge et d'une saveur âcre.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Après avoir présenté l'aperçu des produits du département, il nous reste à parler de l'industrie qui les met en œuvre et du commerce qui les échange.

DE L'INDUSTRIE APPLIQUÉE AUX PRODUITS DU RÈGNE MINÉRAL.

Les arts qui ont pour objet l'emploi du fer sont plus ou moins négligés dans le Calvados. La ville de Caen possède cependant quelques artistes distingués dans la *Serrurerie*. Les fabriques de *couteaux* de l'arrondissement de Falaise sont tombées, et la *cloûterie* n'occupe presque plus d'ouvriers dans l'arrondissement de Vire.

On a établi en 1833 à Caen une fonderie de fer et de cuivre qui est maintenant en pleine activité dans le nouveau quartier Singer.

Il existe dans la même ville des fabriques de plomb de chasse.

Depuis que l'usage de la vaisselle d'étain est presque abandonné, l'industrie de

nos potiers s'exerce principalement dans la fabrication des mesures de capacité.

La manufactnre de porcelaine, fondée à Bayeux par M. Langlois, jouit d'une grande réputation et continue de la mériter.

DE L'INDUSTRIE APPLIQUÉE AUX PRODUITS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

Bois. Les chênes que produit le Calvados ne suffisent pas aux constructions navales de Caen et d'Honfleur.

Le sapin du Nord dont il se fait au chef-lieu un commerce fort étendu, a généralement remplacé le chêne dans la construction des maisons.

Le hêtre se façonne dans nos forêts en attelles, en sabots, en pelles, en vases et en une foule d'ustensiles de ménage.

Le bouleau, le saule, et d'autres bois blancs, s'emploient à faire des cercles.

Les tourneurs recherchent le mérisier, l'acacia et le noyer pour la fabrication des meubles, et notamment des fanteuils et des chaises qu'on travaille à Caen avec une rare perfection.

M. de Manneville a établi il y a quelques années à Gonneville sur-Honfleur, l'usine dite de Troussebourg, où l'on fabrique des

tonneaux et des parquets au moyen de procédés mécaniques fort ingénieux, et qui permettent de livrer ces objets au commerce à des prix très-modérés.

On convertit beaucoup de bois en charbon dans les forêts de Cérisy et de St.-Sever.

Chanvres, *Lins*, *Cotons*. La navigation donne aux *corderies* de Caen et de Honfleur une assez grande activité. Le nord fournit les chanvres dont on fait les câbles.

Les lins du département de l'Eure et du pays de Caux alimentent les fabriques de toiles de Lisieux. Cette ville ainsi qu'Orbec et l'Hôtellerie ont des fabriques de ruban. Mézidon possède une filature de lin.

Les fabriques de cannevas de Magny-la-Campagne, dans le canton de Bretteville-sur-Laize jouissent d'une réputation méritée.

Le bas prix des tissus de coton en a singulièrement répandu l'usage depuis 20 ans, au détriment de nos manufactures de toiles de lin.

Les filatures de coton de Caen, de Bayeux d'Aunay et surtout de Condé sont fort importantes. L'eau, la vapeur ou les chevaux sont les forces qui les mettent en action. On

évalue à plus d'un million de kilogrammes les quantités de coton filées annuellement à Condé, à l'aide de ces mécaniques.

Les fabriques de toile de coton sont nombreuses dans le département. Celles de soies, de futaines, de siamoise et de coutils occupent beaucoup d'ouvriers à Condé et à Falaise.

La *bonneterie* est pour cette dernière ville et pour Caen l'objet d'un commerce très-étendu. On élève à 90,000 douzaines le nombre de bonnets qu'on fabrique chaque année à Falaise.

Blanchisseries.

On emploie indifféremment dans les blanchisseries de Caen et de Lisieux qui sont les principales du Calvados, les méthodes de Berthollet et de Chaptal. La première de ces méthodes a prévalu à Condé.

Teintureries.

Nos teintureries sont généralement fort inférieures à celles de Paris et de Rouen.

Dentelles, blondes, tulles brodés.

Nos frabriques de dentelles emploient environ 50,000 ouvrières dans le Calvados.

Il y a 20 ans que le fil entrait pour les trois

quarts dans leurs produits. Il s'en faut de beaucoup qu'il en soit de même aujourd'hui, excepté peut-être dans l'arrondissement de Bayeux, où M. Tardif a maintenu avec succès ce genre de fabrication. La mode a fait prévaloir l'usage des blondes ou dentelles de soie. MM. Bonnaire, Leblond et quelques autres fabricans de Caen, les ont portées à un haut dégré de perfection, de richesse et d'élégance.

Depuis une dixaine d'années la fabrication et la broderie des tulles, industrie empruntée à l'Angleterre, occupe dans le Calvados un assez grand nombre d'ouvrières.

Papeteries.

Les papeteries les plus remarquables sont situées aux environs de Vire. M. Désétables a introduit avec succès dans la sienne l'usage du cylindre et de la presse hydraulique. Depuis quelques temps les produits de ces manufactures sont loin de suffire aux besoins du commerce.

Il existe à Caen plusieurs fabriques de papiers peints.

Raffineries.

Une fabrique de sucre de betteraves,

établie à Cormelles pendant l'empire, ne répondit pas aux dépenses dont elle avait été l'objet. Quelques autres essais, quoique dirigés avec plus d'intelligence, n'ont pas entièrement réussi. La raffinerie de sucre de canne, qui remplaça à Cormelles celle du sucre de betterave, fut abandonnée en 1827. Il en eût été de même de celle qu'on avait établie à Caen, vers la même époque, s'il n'avait pas été donné à un homme dont le nom se rattache à une foule d'entreprises utiles au pays, de prouver que des tentatives malheureuses, doivent plutôt être considérées dans les arts comme instructives que comme décourageantes. La raffinerie de Caen, devenue la propriété de feu M. Bonnaire, prit bientôt parmi nos manufactures le rang distingué qu'elle a conservé depuis.

Celle de MM. Le Carpentier et La Coudrais à Honfleur, n'est pas moins remarquable par son importance que par la perfection de ses produits.

Huiles de graines.

Caen est l'entrepôt d'un commerce considérable d'huiles de graines.

On les obtient particulièrement des mou-

lins de Verson, de Laize-la-Ville, de Fresney-le-Puceux, de Bretteville-sur-Laize dont l'eau est le moteur, du moulin à vent que M. Danjou a fait construire à Caen, et des fabriques à la vapeur que MM. de Faucamberge et Tillard y ont établies récemment, le premier à la Maladrerie et le second dans le nouveau quartier Singer.

L'extension donnée dans le Calvados à la culture du colza suffit à peine pour alimenter ces usines.

Les huiles s'expédient par mer sur Bordeaux et Marseille où elles sont principalement employées à la confection des savons.

Brasseries.

La plupart des villes du département ont des brasseries : il en existe plusieurs à Caen.

DE L'INDUSTRIE APPLIQUÉE AUX PRODUCTIONS ANIMALES.

Tanneries, mégisseries.

Les cantons de Bretteville-sur-Laize et d'Harcourt réunissent un assez grand nombre de tanneries. Il en existe aussi à Caen,

à Bayeux, à Lisieux, à Orbec, à Condé et dans plusieurs autres localités.

Cette industrie s'exerce non seulement sur les cuirs indigènes, mais encore sur ceux que le commerce maritime nous apporte du Brésil.

Nos mégisseries sont moins remarquables. On en trouve à Caen, à Lisieux et dans presque toutes les villes du département.

Laines.

Lisieux, Vire et Condé ont des filatures de laines.

Les fabriques de *frocs*, de *molletons* et de *flanelles*, établies à Lisieux, à Orbec et dans leurs environs, livrent au commerce d'abondans produits.

Les *lingettes* de Condé se vendent particulièrement en Brétagne.

La *bonneterie* appliquée aux laines, emploie moins d'ouvriers qu'autrefois.

Les *draperies* de Vire qui pouvaient rivaliser avec celles d'Elbœuf, si le gouvernement avait voulu se prêter à les appeler à prendre part dans les fournitures pour l'habillement des troupes, ainsi que le conseil-général en a plusieurs fois exprimé le

vœu, ont repris, dans ces derniers temps, une grande activité.

Tissus de poil de lapin d'angora.

Les fabriques de châles et de gants d'angora occupaient à Caen, beaucoup d'ouvriers au commencement de ce siècle. Les produits s'en exportaient jusque dans le nord de l'Europe. Ce genre d'industrie est aujourd'hui sans importance.

Chapelleries.

On ne confectionne dans le Calvados que des chapeaux communs ; les autres se tirent de Paris et de Lyon. Il est à craindre que l'usage des chapeaux de soie qui prend de jour en jour plus de faveur et qui déjà s'introduit dans les campagnes, n'achève bientôt de ruiner l'ancienne fabrication des feutres.

COMMERCE MARITIME.

Le commerce maritime est susceptible de prendre un grand développement dans le Calvados dont les côtes forment une espèce de baie entre les départemens de la Manche et de la Seine-Inférieure. Malheureusement la plupart des projets conçus dans ce

but n'ont pas eu d'exécution, soit que les circonstances les aient fait ajourner, soit qu'ils n'aient pas été suivis avec assez de persévérance.

Pêches.

Avant la révolution, la ville d'Honfleur armait annuellement plus de 60 bâtimens pour la pêche de la morue. Celle de Caen en a envoyé depuis quelques uns à Terre-Neuve.

La pêche du hareng, autrefois si abondante sur nos côtes, y est devenue à peu près nulle.

On saure et on sale ce poisson dans les communes littorales et notamment à Luc et à Honfleur.

La pêche du hareng commence au mois d'août et finit en février ; celle du maquereau dure depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet.

On entretient dans la plupart des communes de la côte, et particulièrement à Honfleur, à Trouville, à Dives, à Sallenelles, à Luc, à Port-en-Bessin, à Isigny, une foule de petits bateaux pêcheurs qui approvisionnent nos poissonneries et celles de la capitale.

Importations.

Les importations qui forment la partie la plus considérable de notre commerce maritime, consistent principalement en cotons des Etats-Unis, cafés, sucre brut, oranges, citrons, huiles d'olive, indigo, bois de teinture, riz, avoines, graines oléagineuses, épiceries, lins, chanvres, Vins, savons, bois du Nord, cuirs de Buénos-Ayres et du Brésil, suifs de Russie, plâtre, houille, meulles de moulin et à aiguiser, plomb, fer d'Angleterre et de Suède.

Exportations.

Les céréales, les graines de trèfle, les huiles de colza, les pommes à cidre, les cidres, les eaux-de-vie, les œufs, la poterie de Noron et les pierres de construction font l'objet de nos principales exportations.

La balance de notre commerce en importations et exportations est de près des deux tiers en faveur des premières. (*)

Institutions commerciales.

Indépendamment des tribunaux de com-

(*) On peut consulter à ce sujet les tableaux publiés dans l'Annuaire de 1830.

merce dont nous avons parlé ailleurs, plusieurs autres institutions ont pour objet de protéger l'industrie. Telles sont : *la chambre de commerce* établie à Caen par ordonnance du 23 mai 1821, les *chambres consultatives* de Bayeux, Falaise, Lisieux et Vire, fondées par l'arrêté des consuls du 12 germinal an XII, et les *conseils de prud'hommes* créés à Vire par l'ordonnance du 26 octobre 1814, et à Caen, par celle du 21 août 1822

Des courtiers de commerce ont, en outre, été établis dans les places de Caen, et de Honfleur.

SECONDE PARTIE.

§. Ier. TOPOGRAPHIE.

Précis historique sur la ville de Condé-sur-Noireau.

Condé-sur-Noireau, *Condatum, Condœum ad norallum*, est situé sous le 16e. degré 58' de longitude, et le 48e. degré 50' de latitude septentrionale, à 10 lieues de Caen, 5 de Vire et 7 de Falaise.

Il est borné, au N. par la commune de Proussy; à l'E., par celles de S-.Denis-de-Méré et St.-Pierre-du-Regard; au S., par cette dernière commune et par celle de Montilly; à l'O., par St.-Germain-du-Crioult. Montilly et St.-Pierre-du-Regard appartiennent au département de l'Orne.

Le cadastre, exécuté en 1825, divisait son territoire ainsi qu'il suit :

Labours, 869 hect. 72 ar. 16 cent. Prés et herbages, 181 hect. 71 ar. 91 cent. Bois taillis et futaies, 13 hect. 33 ar. 99 cent. Jardins. 27 hect. 52 ar. 31 cent. Vergers, 67 hect. 74 ar. 46 cent. Pâtures et bruyè-

res, 7 hect. 52 ar. 70 cent. Carrières, 2 hect. 20 ar. 15 cent. Etangs, 15 ar. 34 cent. Superficie des propriétés bâties et des cours, 13 hect. 27 ar. 75 cent. Objets non imposables, 60 hect. 4 ar. 67 cent. Total: 1223 hect. 25 ar. 44 cent. On y comptait alors 1214 propriétés bâties, au nombre desquelles se trouvaient une manufacture, 8 fabriques, 6 usines, 7 tanneries, 8 magasins, 1 moulin et 1 four à chaux (*).

Condé s'étend dans un vallon, borné au nord et au midi par des collines élevées, au confluent de la Druance et du Noireau, petites rivières qui font mouvoir une foule d'usines.

Avant de montrer cette ville telle qu'elle est aujourd'hui, il conviendrait de parler de son origine ; mais malheureusement il y a absence presque complète de documens historiques; son nom même n'est ordinai-

(*) Le territoire de Condé comprend 20 hameaux ou *lieux-dits* ; savoir :

La Louvetière, la Rougetière, la Calaiserie, la Poissonnière, la Blonière, la Bétoyère, la Mortinière, le Mont-des-Iles, le Haut-Mesnil, le Bas-Mesnil, la Merouzière, l'Aumondière, la Ciroueñtière, le Busq, l'Abbaye, Brévaux, la Gôterie, St.-Martin-de-Condé, Vaux et Bouilly.

rement cité dans nos annales, que comme lieu de passage, à l'occasion de quelque expédition militaire. M. l'abbé Béziers, chanoine du Sépulcre de Caen, donna, en 1766, un mémoire sur cette ville, qui fut inséré dans les *Nouvelles recherches sur la France*, et qui n'offre rien de bien intéressant. L'*Essai sur la ville de Condé-sur-Noireau*, publié en 1785 par l'abbé Marie, n'est qu'un résumé sans critique des traditions populaires de son temps ; mais on y trouve au moins quelques notions sur l'état de la ville à la fin du 18e. siècle. Nous verrons tout à l'heure qu'il n'est guères possible d'interroger avec plus de succès les monumens qui appartiennent à une époque plus reculée.

Quoiqu'il en soit, on ne peut douter que la fondation de cette ville ne soit fort ancienne ; son nom même témoigne en faveur de cette opinion. On sait que la plupart des communes qui le portent sont situées au confluent des rivières, et l'on a remarqué qu'en général elles offrent des vestiges de la domination Romaine.

D'un autre côté si, comme on le pense, ces maîtres du monde avaient établi une grande communication militaire par Falaise

et Mortain, avec la presqu'île de la Manche et la partie occidentale des Armoriques, il est présumable que Condé en formait la station intermédiaire.

L'importance de sa position ne put qu'augmenter sous les Normauds qui, dans l'intérêt d'une domination nouvelle et plus ou moins précaire, durent porter toute leur attention sur les points susceptibles de défense ou dont la possession leur était indispensable pour lier entre elles toutes les parties de leur conquête.

Saint-Louis y séjourna au mois d'avril 1256. Une chartre de ce prince est datée de Condé qu'on y désigne sous le nom de *Condæum supra nigram aquam*. (*)

Cette ville passa en 1418 sous la puissance des Anglais; les troupes de Charles VII la reprirent en 1449 pendant que ce prince faisait le siége de Rouen.

C'est une tradition généralement reçue à Condé qu'un ancien édifice existait sur *la motte de Lutre*, une des collines qui dominent la ville au midi. C'était, dit-on, un château dont on a cru reconnaître les fondemens en pratiquant sur les lieux des exca-

(*) Condé-sur-l'Eau-Noire.

vations récentes. Un autre fait vient à l'appui de cette opinion : une des rues de la ville qui n'en est pas éloignée, porte encore le nom de *rue du vieux Château*.

Ce qui paraît beaucoup moins douteux c'est que Condé consistait originairement dans le château dont on voit encore une ruine remarquable auprès de la maison où siége maintenant le tribunal de commerce, à peu de distance de l'église St.-Sauveur. La plupart de nos villes, soit qu'elles remontent aux temps de la domination romaine, soit qu'elles appartiennent à l'époque de la conquête des Normands, doivent leur origine à l'établissement préalable d'un point fortifié autour duquel les populations sont successivement venues se grouper pour se dérober aux déprédations ou pour leur opposer une résistance plus efficace. Il s'en suivit nécessairement des transactions entre les possesseurs des châteaux et ceux qui réclamaient leur protection : delà l'origine des concessions féodales et de cette foule de droits et de priviléges arrachés à la faiblesse des peuples par l'ascendant des hommes d'armes.

Le château de Condé occupait un emplacement considérable : on y accédait par

quatre portes dont deux, la porte Gallon et la porte Callar étaient situées auprès du pont qui traverse la Druance.

« La tour du château de Condé, dit l'auteur de l'essai sur l'histoire de cette ville, était un superbe monument qui l'emportait de beaucoup sur la halle à farine de Paris, si vantée par nos contemporains. C'était un cylindre haut de 50 pieds, dont le diamètre intérieur étoit de trente-six pieds, et le diamètres extérieur de cinquante-quatre pieds à cause de l'épaisseur des murs qui était de neuf pieds, ce qui formait une circonférence de plus de cent soixante pieds. Cette tour construite en pierre de taille, était ornée à l'extérieur par vingt grosses colonnes qui s'élevaient du bas jusqu'à l'astragale ou cordon qu'on y voit encore; ces colonnes étaient surmontées par vingt autres plus petites. La cime était terminée par des créneaux et des arcades très-élevées: au centre était un puits qui est comblé, le bas n'avait d'autre ouverture que par une porte située à l'Occident, deux fenêtres au midi et une meurtrière à l'Orient. On avait pratiqué dans l'épaisseur de la maçonnerie des cachots, des latrines et un escalier tournant pour monter dans la chambre qui était un décagone régulier, et sur le parapet où

l'on pouvait commodément jouer aux boules. (*) La chambre voutée avait une cheminée du côté du midi. Il y avait aux environs de cette tour différens chemins souterrains, dont l'un conduissait à l'église, l'autre au carrefour, etc.

» La partie orientale de la tour croula l'an 1747 ; trente ans après, un nommé Lair de la Blâre entreprit de l'abattre jusqu'à la hauteur où elle est aujourd'hui, il eut toutes les peines du monde à en venir à bout, tant il est vrai que les Romains savaient donner à leurs ouvrages, l'impreinte de l'immortalité. Les premiers décombres servirent à réparer les ponts, les écluses et les rues ; les derniers furent employés à construire la prison dans le lieu de l'ancienne maison du château qui tomba en ruine l'an 1771, sans écraser le garde qui habitait le haut, ni le concierge avec ses prisonniers qui demeuraient en bas.

» La démolition de la tour devint funeste aux volatiles qui en étaient en possession

(*) Le jeu de boules qui servait de récréation à la jeunesse, et dont le plus fréquenté était celui du Champ-St.-Gilles, a cessé l'an 1779 pour faire place au jeu de billard.

de temps immémorial. L'oiseau nocturne y faisait entendre ses lugubres cris ; les moineaux y avaient fondé une bruyante république, dont le voisinage nuisait beaucoup à nos jardins et à nos champs ; les martinets y avaient aussi un pied-à-terre et passaient tous les ans la mer pour venir nous rendre visite dans la belle saison ; mais ils furent contraints, les uns et le autres, d'abandonner les foyers où leurs aïeux s'étaient maintenus pendant tant de siècles, malgré la guerre continuelle que leur faisaient nos arquebusiers. »

Il y avait au midi de la tour une porte avec pont-levis nommée *le Corps-de-Garde*. Ce fut par cette porte que les troupes de Charles VII pénétrèrent dans le château en 1449.

Il ne reste aujourd'hui de ce monument que quelques ruines qui ne tarderont pas à disparaître. Les souterrains par lesquels on communiquait avec l'extérieur subsistent encore en partie.

Ponts, rues et places publiques.

Les places publiques de Condé ne méritent aucune mention ; ce sont pour la plu-

part des carrefours étroits dont le sol est incliné et inégal.

Il faut en excepter toutefois le Champ-de-Mars autrefois le champ St.-Gilles, où se tiennent les foires, et qui, par son étendue et sa situation est parfaitement approprié à cet usage. On pourrait, sans beaucoup de frais y ménager des promenades publiques qui le rendraient fort agréable, sans nuire à sa destination actuelle.

Les seules rues de Condé qu'on puisse citer sont celles de St.-Jacques, de la poissonnerie, du vieux château, de la croix Bardel et du faubourg St.-Martin. Les deux premières forment dans la ville, avec le carrefour qui est en face de l'église Saint-Sauveur, le prolongement de la route royale de Falaise à Vire. Plusieurs rues latérales plus ou moins étroites et irrégulières, viennent y aboutir, telles que la rue aux Moutons, la rue de la Chaîne, la Grande et la Vieille rue.

A l'extrémité de la rue du vieux Château, on prend à gauche la rue de la Roque, et à droite celle de Vire.

Les ponts sont au nombre de trois : le premier qui doit remonter à l'origine de Condé, est situé sur la Druance entre la rue

de la Poissonnerie et celle du vieux Château. Il est excessivement étroit et bordé de maisons dont quelques unes menacent ruine ; il n'y peut passer à la fois qu'une voiture, et elle n'y circule presque jamais sans danger pour les habitans qui l'y rencontrent. Ces inconvéniens sont trop graves pour n'avoir pas éveillé depuis long-temps la sollicitude de l'administration locale ; mais jusqu'à présent ses efforts et les sacrifices qu'elle offre de s'imposer n'ont eu pour résultat que la promesse qu'on allait enfin s'en occuper.

Le second pont, situé sur le Noireau, sert de communication entre la ville et la commune de Saint-Pierre-du-Regard. L'arche unique qui le compose tombe en ruine, et il n'est guères fréquenté que par les piétons. Sa construction remonte évidemment à une époque très-reculée.

Le troisième qu'on appelle ordinairement *le pont des Chaillouets*, a été élevé sur la Druance en 1832, sous l'administration de M. Deprepetit, maire actuel de Condé.

Edifices publics. (*)

Les églises sont au nombre de deux, St.-Sauveur et St.-Martin.

(*) Il est curieux de lire dans l'abbé Marie l'ar-

La première qui sert aujourd'hui d'église curiale, formait autrefois la chapelle du château, mais dans une dimension beaucoup plus petite. C'était une église à campanilier, comme on en voit encore dans quelques endroits ; on pouvait s'y rendre du château par un souterrain. Elle reçut de grandes augmentations après la révocation de l'édit de Nantes, et le désir d'y placer trois cloches, dit l'abbé Marie ; entraîna la dépense d'nn clocher. A cette époque de réactions, le zèle religieux ne se manifestait pas moins par des constructions que par des ruines : tandis qu'on agrandissait à Condé la chapelie du château, ont abattait les temples que les protestans avaient élevés dans les environs. De nouvelles augmentations furent faites à l'église St.-Sauveur en 1772 et en 1776. La nef ne fut pavée qu'en 1785.

L'église St.-Martin est située à l'extrémité

ticle qu'il a consacré aux monumens publics de Condé:

Il n'en mentionne que trois, savoir ;

Le calvaire du carrefour élevé en 1735 et tombé en 1782 ;

La croix de la rue chênecérègle en 1767 et les fourches patibulaires placées sur le terroir de la justice.

du faubourg de ce nom sur la route de Tinchebray.

Elle est bâtie en granite. On ne sait rien de positif sur sa fondation qui ne peut être que bien postérieure à celle de St.-Sauveur. C'était autrefois la principale église, ou l'église matrice de Condé.

On y fit de grandes réparations en 1778 et en 1779. Elle n'était pas entièrement pavée avant cette époque.

Les amateurs arrêtent leurs regards avec intérêt sur les vitraux du chœur qui représentent la passion de Jésus-Christ.

Indépendamment de ces églises, trois autres édifices y étaient ouverts un culte sous la dénomination de chapelles.

La chapelle de la Maladrerie ou de St.-Lazare sur la route actuelle de Caen. (*) C'était, ainsi que son nom l'indique assez ; un établissement hospitalier, comme on en retrouve des traces dans presque toutes les communes de la France.

La reine Blanche lui accorda des terres avec le droit de havage.

M. Degron, vicaire de Condé, a fait bâtir sur son emplacement en 1825 une nouvelle

(*) Cette route fut commencée en 1767.

chapelle sous l'invocation de notre-dame de Bon-Secours.

La chapelle St.-Jacques qui n'existe plus remontait à l'année 1719.

Celle de Laumondière fut consacrée le 29 mai 1705.

Etablissemens de bienfaisance.

L'abbé Beziers rapporte que M. Turgot et sa femme, Laurence de la Pierre, y fondèrent un hôpital vers le milieu du douzième siècle. Cette époque, féconde en établissemens de charité fut aussi celle des croisades et des guerres civiles, non moins désastreuses. Le sentiment du malheur des temps put, sans doute, inspirer quelques uns de ces actes de bienfaisance ; mais il est probable que la superstition, la crainte et le remords eurent une grande part à ces fondations. Qu'importe ; au reste, leur origine ; puisqu'elles furent profitables à l'humanité.

L'Hôtel-Dieu de Condé était anciennement situé auprès du pont ; à la fin du 17e. siècle, on l'avait transféré dans la grande rue. est aujourd'hui placé près de l'église St.-Martin.

S'il faut en croire une ancienne tradition recueillie par l'abbé Marie, les templiers

fondèrent dans cette ville un établissement dont les revenus auraient été donnés à l'hôtel-dieu lors de la destruction de leur ordre, sous Philippe le Bel.

Il était proverbial parmi le peuple que le *Prieur de l'Hôtel-Dieu ne dépendait que de St.-Jean de Jérusalem*, et il paraît qu'il y avait eu autrefois des chanoines à bandelettes dans cet hospice ; d'un autre côté c'était une ancienne coutume de porter une épée nue aux processions des fêtes solennelles ; tels sont les faits qui semblent avoir donné cours à cette tradition qui d'ailleurs ne paraît appuyée sur aucun document historique.

Collége.

La ville de Condé possédait au commencement du dix-huitième siècle un collége qui jouissait de quelque réputation. Un de ses professeurs, nommé Bénard, publia à Caen, en 1722, une satyre intitulée : *la Dévotion du Siècle.* Il est certain que cette dévotion ne ressemblait guère à celle de madame de Maintenon ; mais on peut regretter que les impiétés de la régence n'aient pas inspiré de meilleurs vers.

Quelque accrédité que fût ce collége,

il ne tarda pas à être abandonné. Les curés de Condé et l'hôtel-Dieu de cette ville héritèrent de ses revenus. Personne n'a songé depuis à doter cette ville d'un établissement aussi important, ou du moins si quelques efforts ont été tentés à ce sujet, ils sont demeurés sans résultat.

Les protestans ont long-temps possédé à Condé un collége très-renommé.

Etat ancien.

» Condé, dit l'abbé Beziers, a été décoré
» du titre de sous-bailliage, de vicomté et
» d'élection, ressortissant au parlement
» de Rouen. Ces juridictions ont été réunies
» depuis au Bailliage de Vire; il ne lui reste
» plus qu'une mairie, quart-bouillon et
» deux hautes justices, l'une ancienne,
» pour le chateau de Condé, l'autre nou-
» velle pour le roi. »

Sa chatellenie comprenait huit paroisses en entier et neuf en partie; trente-deux fiefs ou vassories nobles en relevaient. Elle dépendait anciennement du comté de Mortain. On voit par un aveu que Blanche de Navare, veuve de Philippe de Valois, rendit en 1388, au roi Charles VI, que cette princesse la tenait de Charles-le-Mau-

vais, son frère. Après sa mort, elle échut à Jeanne de Navare, sa sœur, épouse de Jean premier, vicomte de Rohan

Louis de Rohan II, seigneur de Guéméné, leur arrière petit-fils, en fit hommage à Louis XI, le 14 février 1469. Un de ses descendans, Louis de Rohan VI, la laissa à Isabelle de Rohan sa fille qui la porta à son mari, Nicolas de Pellevé, comte de Flers. M. de Matignon, duc de Valentinois, prince de Monaco, l'acquit sur leurs descendans au commencement du dix-huitième siècle. M. de Vilette l'acheta en 1778, et la revendit, en 1780, à la marquise de Longaunay.

L'ancienne haute justice étendait sa juridiction à 16 paroisses : St.-Pierre du Regard, Athis, Bréez, Ste.-Honorine-la-Chardonne, Berjou, Meré, Proussy, le Détroit, Cahagnes, Aunay, Balleroy, Beauquay, Landes, Croisilles, Espins et les Moutiers.

Elle se composait au personnel d'un bailli-vicomtal, civil et criminel, juge de police pour Condé ; d'un lieutenant-général conseiller du roi et officier de la prévôté des monnaies ; d'un lieutenant particulier, d'un procureur fiscal et d'un avocat fiscal.

Il y avait, en outre, à Condé une grurie qui dépendait de cette haute-justice.

Louis XIV y créa une nouvelle haute-justice qui ne fut qu'un démembrement de celle de Vire et de Vassy. Elle fut vendue par adjudication le 3 mai 1703 à M. de Matignon. (*)

Dix-huit paroisses furent placées sous sa dépendance, savoir :

Cérisi-Belle-Etoile, St.-Pierre-d'Entremont, Montségré, St.-Germain-du-Crioult, Pontécoulant, la Chapelle-Engerbold, St.-Vigor-des-Mezerets, Lacy, le Plessis-Grimoult, Danvou, St.-Pierre-la-Vieille, St.-Jean-le-Blanc, Lenault, St.-Marc-d'Ouilly, Cahan, Mesnil-Hubert, Rouvrou et Perrigny.

Le bailli percevait des rentes sur les paroisses qui relevaient de sa juridiction, et des droits de fouage et monnéage ; il jouissait en outre des droits de chasse et des autres prérogatives attachées aux seigneurs hauts-justiciers. Le fisc, les seigneurs châtelains et l'administration locale avaient établi à Condé une foule d'offices et de charges, tels qu'un bureau de contrôle

(*) Pour le prix et somme de 11,831 liv. et le deux sols pour liv. en sus. (*Essai sur l'histoire de Condé-sur-Noireau.*)

et d'insinuations, quart-bouillon, revente du sel, bureau du tarif, bureaux des droits municipaux, bureau de la coutume et poids-le-roi, bureau des consignations, perception des biens des religionnaires fugitifs, bureau des aides et de la régie des cuirs etc.

Avant son organisation actuelle l'administration municipale de Condé avait subi diverses modifications que nous ne rappellerons pas ici, parce qu'elles furent communes à toute la France.

Quoiqu'en dise l'abbé Marie, Condé ne méritait guère, avant la révolution, ce titre de ville que lui donne pompeusement son historien. L'abbé Beziers lui-même ne lui donne que le nom de bourg. Ce ne fut qu'en 1776 qu'on prît des mesures pour défendre de couvrir les maisons en paille ; on ne commença à paver les rues qu'en 1779. Aucunes dispositions n'avaient encore été faites dans l'intérêt de la sûreté publique ni de l'embellissement ; ce ne fut qu'en 1782 qu'on s'y procura une pompe à incendie.

Le débordement des eaux des deux rivières qui l'arrosent était d'ailleurs un grave inconvénient auquel on songera sans doute à remédier d'une manière efficace, lorsqu'on reconstruira le pont de la Druance. Les

inondations étaient fréquentes dans les parties basses de la ville, avant qu'on en eût exhaussé et pavé des rues qui conduisent de ce pont au faubourg St-Martin (*).

Aucun réglement sur la voirie, ni sur la salubrité publique ne prévenait les inconvéniens qui pouvaient résulter de cette négligence. Les rivières et les rues étaient encombrées d'immondices. Cet état de choses a duré jusqu'à la révolution ; il n'y a guères même qu'un quart de siècle que l'administration à commencé à s'occuper avec une certaine persévérance de cette police intérieure qui aurait dû être dans tous les temps l'objet des premiers soins du magistrat. Son zèle éclairé a, au reste, obtenu depuis quelques années surtout, d'importantes améliorations. Condé s'agrandit et s'embellit d'une manière remarquable ; ses rues autrefois sales, étroites, tortueuses, entretenues avec plus de soin, commencent à être soumises à des alignemens réguliers ; d'élégantes maisons

(*) On avait pris aucune précaution pour faciliter l'écoulement des eaux, et comme elles stagnaient long-temps dans les rues, on n'avait pas trouvé de meilleur moyen pour se rendre d'un bord à l'autre que de faire la traversée dans des cuves.

s'y élèvent ; de nouvelles communications sont ouvertes ; une fort belle rue rattache aujourd'hui à la ville l'église St.-Martin qui, il n'y a pas long-temps, en était tout-à-fait isolée.

Pour peu que cet état prospère dure encore un demi-siècle, on peut prédire que Condé deviendra une des principales villes du Calvados, surtout si on obtient qu'on rattache à son territoire une partie de la commune de St.-Pierre-du-Regard, dont la plupart des habitations ne sont séparées des siennes que par le Noireau. Ce projet mérite de fixer l'attention de l'autorité supérieure.

De la religion réformée.

Les protestans tinrent des assemblées à Condé dès le commencement de la réforme, c'est-à-dire dans les premières années du 16e. siècle. Ils furent contraints ensuite de se retirer au hameau des Iles. En 1629, ils y élevèrent un temple qui fut détruit le 16 septembre 1680 avec celui qu'ils avaint au Frêne, en vertu d'un arrêté du conseil qui précéda de 5 ans la révocation de l'édit de Nantes. Un curé de St.-Germain-du-Crioult nommé Robline, chargé de l'exécution de l'arrêté, abattit lui-même la première

pierre du temple des Iles. C'était un prêtre instruit et bienfaisant ; mais ce n'est pas la première fois qu'on a vu la bienfaisance et le savoir marcher de pair avec la fanatisme.

Les religionnaires, persécutés par le comte de Flers et par le marquis de Thury, jouirent à peine pendant 50 ans de la protection que leur assurait l'édit de Nantes. Le curé de Condé, Isaac Matrouillet, se distingua par son exagération dans les querelles survenues entre lui et Jean Blanchard, ministre des Iles. Les curieux conservent les écrits qu'il publia et dont le titre seul annonce avec quelle aigreur on se livrait alors aux controverses religieuses (*).

Ils tinrent à Condé un synode provincial en 1674 ; M. de Colleville le présida en qualité de commissaire pour le roi. Samuel de Brais était alors leur ministre.

Les protestans formaient le 8e. de la population de Condé, en 1684; un siècle après, leur nombre était réduit de près de moitié ; ils n'en composent pas aujourd'hui le 18e.

(*) *Impertinences et impudences magistrales ; la férule classique pour donner sur les doigts à Me. Jean Blanchard, etc.*

Population.

Vers l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, la ville et ses dépendances ne comptaient que 581 familles; en 1776 le nombre en fut porté à 940, ce qui suppose une population de près de 3 à 4,000 âmes. Voici quel a été le résultat des derniers récensemens : en 1806, 3,925; en 1820, 5,436; en 1827, 5,051; en 1831, 5,563. La différence entre le 1er. et le 4e. terme est de 1,637. Cet accroissement de population est dû à l'état prospère de ses fabriques.

Les habitans y sont, en général, d'une taille peu élevée, et d'une constitution moins forte que celle des hommes de la plaine de Caen. Il sont, pour la plupart, doués d'un esprit subtil et délié qui contraste d'une manière singulière avec leur prononciation traînante et accentuée. L'abbé Marie qui a consacré un chapitre à *l'intrépidité des Condiens*, cite avec une emphase qui approche du ridicule la contenance qu'ils montrèrent en 1760, sur le bruit qui s'était répandu d'un débarquement des

anglais. Les guerres de la révolution et de l'empire leur ont donné des occasions plus sérieuses de signaler leur courage, et les soldats qu'ils ont fournis à nos armées s'y sont souvent distingués.

« C'était un ancien usage au Pont de Montilly, dit leur historien, de se disputer tous les ans, le jour du Mardi-Gras, une Pomme de Discorde, appellée *Soulle* : elle était faite de morceaux d'étoffe, de la grosseur et de la forme d'un boulet de 24, fleurie de rubans de toute couleur. Les athlètes de Condé osaient seuls la disputer aux paysans de Montilly, de la Bazoque et de Caligny, qui venaient y signaler leur courage. Les vainqueurs l'emportaient chez eux en triomphe, et c'était presque toujours nos Condiens ; ils l'exposaient dans le carrefour les jours de marché, aux yeux des vaincus, en criant pour les huer : *à la Bouillie*, *à la Bouillie*. Il n'y avait point d'année qu'il ne restât des blessés sur l'arêne ; mais en 1770, M. le comte d'Oléançon proscrivit très-sagement cet amusement dangereux, que Charles V, roi de France, avait autorisé 400 ans auparavant dans son ordonnance de 1370. »

« On avait aussi coutume, dans l'Octave du St.-Sacrement, de jeter dans le carrefour de Condé des balles nommées *Eteux*, pour amuser le peuple qui se les disputait, et cet usage a cessé avec celui de la *Soulle* à cause des mêmes raisons. »

Industrie et commerce.

La coutellerie qui constituait autrefois la principale branche du commerce de Condé, y est tout à fait tombée ; il en est à peu près de même de la chapellerie qui occupait encore un assez grand nombre d'ouvriers à la fin du dernier siècle. La tannerie s'y est maintenue avec assez de succès. Mais ce qui forme aujourd'hui le véritable commerce de Condé, ce sont ses filatures et ses autres établissemens manufacturiers. Au commencement de ce siècle on n'y faisait guères qu'un seul genre d'affaires : c'était la fabrication des chaines de fil, de lin et de chanvre écrus ; on tirait les matières premières de la Brétagne, et l'on vendait les chaînes à la halle d'Ivetot dans le pays de Caux. A l'époque de sa plus grande extension, cette fabrique n'employait pas plus de 4 à 500 ouvriers.

Condé était placé trop avantageusement

sous le rapport des grandes routes qui la traversent ou qui y aboutissent, et des nombreuses chûtes d'eau de ses rivières pour que l'industrie n'y prît pas un nouvel essor, favorisée d'ailleurs qu'elle était par le consulat et bientôt après par l'empire.

Les cotons y furent introduits il y a environ 33 ans ; on commença par les filer à la main ; les petites mécaniques vinrent ensuite et ne tardèrent pas à être remplacées par des métiers plus parfaits. Les succès qu'on obtint par ces procédés et les avantages que les fabricans en retirèrent, anéantirent bientôt le commerce des chaînes de fil, infiniment moins productif. Ces changemens exigèrent de leur part des dépenses, des soins et une grande persévérance. Les arts mécaniques forment une famille dont tous les membres doivent concourir à la propriété commune. Plus ils s'entraident, plus leur prospérité est assurée; isolés, ils s'exténuent en efforts souvent infructueux. Il fallut appeler à Condé des ouvriers en tout genre pour s'affranchir de l'obligation onéreuse de puiser dans des ateliers éloignés. Tous les objets relatifs à la filature furent, avec le temps, fabriqués dans la ville et bientôt elle posséda les

établissemens de teinture qui lui étaient nécessaire.

Ces premiers soins remplis, la prospérité de son commerce fit des progrès rapides ; la production baissa de prix ; la fabrication des toiles, des siamoises, des reps, des retors, des croisés, s'améliora sensiblement, et put avec avantage supporter toute espèce de concurrence.

La vente des objets fabriqués qui se renfermait autrefois dans la localité, ne tarda pas à prendre une extension considérable : on les exporte aujourd'hui jusques dans le midi de la France,

Filatures de coton.

Le commerce de Condé entretient 32 filatures, dont 31 ont pour moteur les eaux du Noireau, de la Druance et de la Verre sur lesquelles elles sont établies ; la 32e. est mise en action par un manège. On porte à 25,000 kil. la semaine et à 1,250,000 kil., par an, la quantité de cotons filés qu'on en retire, lesquels pouvant être évalués, terme moyen, 1 fr. 50 c., les 500 grammes, produisent annuellement 3,750,000 francs.

Un peu plus du cinquième de ces cotons, filés dans les numéros de 12 à 24, sont em-

ployés sur les lieux avec environ 125,000 kil. de cotons dans les numéros de 30 à 40 que la fabrique de Condé tire des filatures de Rouen. Le reste, à l'exception de 100,000 kil. qui sont exportés sur Laval, le Mans et la Bretagne, est employé par les fabriques de coutils de Flers.

Les deux tiers du coton brut sont achetés sur la place du Havre; celle de Caen fournit le surplus.

On doit citer avec éloges, au nombre des principaux filateurs, MM. Delaferté, Dumont, Brière et Bazin-Leconte.

Fabriques.

La fabrique de Condé produit annuellement 2,000,000 d'aunes de tissus de coton, qui, à raison d'un franc 25 centimes chaque, donnent un capital de 2 millions 500,000 francs.

Teintureries.

400,000 kilogrammes de coton sont teints en bleu de différentes nuances. La fabrique du pays en employe 250,000; le reste est principalement exporté à Flers et à la Ferté-Macé.

Blanchisseries.

Des blanchisseries y ont été formées avec

un grand succès d'après la méthode de Berthollet. Les coutils de Flers, auxquels elles sont spécialement consacrées, doivent aux procédés qu'on y suit une partie de la réputation dont ils jouissent dans le commerce.

Près de cinq mille ouvriers, hommes, femmes et enfans sont employés dans ces divers établissemens. On peut évaluer leur salaire à plus d'un million chaque année.

Ainsi qu'on peut en juger par cet aperçu, Condé est aujourd'hui une ville toute manufacturière. A ces hommes de robe et de justice qui jadis circulaient tristement dans ses rues tortueuses, a succédé une génération nouvelle, active, ingénieuse, avide de chances et de spéculations. On n'y trouve aujourd'hui que des commerçans, des mécaniciens, des artisans.

Il s'y tient plusieurs foires, notamment celles du *Grand Jeudi* (le pénultième jeudi avant le carnaval); la *Mi-Carême* (le 4e. jeudi après le carnaval); *la Foire Fleurie* (le jeudi qui précède le dimanche des Rameaux); la foire des *Rogations*; celle du *St.-Sacrement*, la foire *St.-Gilles*, (le 1er. septembre) et la foire *St.-Martin*.

Les marchés s'y tiennent le lundi et le jeudi.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.

Contributions de 1834.

Foncière.	personnelle et mobilièr.	Portes et fenêtres.	Patentes.
f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
16,704 74	9,717 63	5,625 29	9,903 20

Total général (y compris 68 fr. 35 c. pour frais de premier avertissement). . 42,019 f. 21 c.

Revenus de la ville.

Recettes ordinaires portées au budget de 1834.	36,134 f. 42 c.
Dépenses ordinaires. . .	28,204 07

Revenus de l'Hospice.

Recettes ordinaires portées au budget de 1834.	6,517 f. 40 c.
Recettes extraordinaires. . .	558 96
Total.	7,076 36
Dépenses ordinaires. . .	6,309 25
——— extraordinaires. .	203 15
Total.	6,517 40

MÉTÉOROLOGIE.

Le mois de décembre 1832 a été constamment pluvieux. La gelée n'a commencé que dans la nuit du 3 au 4 janvier 1833, et n'a duré qu'une huitaine de jours ; elle a repris, mais sans intensité, dans la dernière dixaine de ce mois.

Celui de février a d'abord été marqué par un temps chaud et mêlé de pluies ; le baromètre s'est élevé de 8 à 9 dégrés au-dessus de zéro. Une violente tempête a éclaté dans la nuit du 14 au 15. Des arbres qui avaient bravé plus de cent hivers ont été déracinés en une seconde dans les jardins de l'hôtel de la préfecture et sur les promenades publiques de la ville de Caen. Des pans entiers de murs ont été renversés ; les plantations ont souffert d'horribles dégàts dans toutes les parties du département. Quelques beaux jours qui suivirent cette nuit désastreuse, firent bientôt place à des jours pluvieux, mêlés de nouvelles bourrasques.

Les premières neiges n'ont tombé qu'en mars, et ont disparu aussitôt ; à leur suite

sont revenues quelques gelées. Avril moins froid, n'a pas été moins humide.

Une longue série de jours sereins a commencé avec le mois de mai, et s'est prolongée jusqu'en septembre.

Les pluies n'ont repris que dans l'automne et, quoi qu'assez fréquentes, elles n'ont été abondantes qu'au commencement de l'hiver.

A en juger par sa température, il serait difficile de distinguer cette dernière saison de celle qui l'a précédée ; le mois de janvier 1834 s'est écoulé sans gelées et sans neiges. Arrêtée trop tôt dans ses développemens par la longue sécheresse du dernier été la végétation, avait fait au commencement de février, des progrès inaccoutumés. Dès le mois précédent on avait vu, dans le Pays-d'Auge et dans quelques parties de la plaine de Caen, des fleurs de pêcher et d'abricotier ; les groseilliers, les rosiers, les lilas, commençaient à déployer leurs feuilles dans nos jardins, où se confondaient la plupart des fleurs dont l'automne les avait parés avec quelques-unes de celles que les printemps ramène chaque année, telles que les violettes, les primevères et les anémones.

§. 2. POPULATION.

Itinéraire du voyage du Roi.

Le 28 août, le Roi arrive à Lisieux, suivi de ses deux fils, le duc de Némours et le prince de Joinville.

Le 29, le Roi se rend à Falaise, en passant par Livarot et St.-Pierre-sur-Dives.

Le 30, il part de Falaise et prend la route de Granville, en passant par le Pont-d'Ouilly, Condé-sur-Noireau et Vire.

Le 5 septembre, le Roi, après avoir visité Cherbourg, rentre dans le Calvados par le pont du Vey et vient coucher à Bayeux.

Le 6, il part de Bayeux et se rend à Caen, où il séjourne le 7.

Le 8, le Roi quitte Caen et passe par Troarn, Dozulé, Pont-l'Evêque et Honfleur.

La Reine entre dans le Calvados le 30 août et couche à Falaise; le lendemain S. M. part pour aller rejoindre le Roi à Cherbourg, en suivant la route qu'il a prise.

La Reine rentre dans le Calvados le 6, et rejoint le Roi à Caen dans la soirée du même jour.

§. 3. ADMINISTRATION.

Nous avons donné dans l'Annuaire de 1833 le tableau des communes dont la réu-

nion administrative a été prononcée par des décrets ou par des ordonnances du roi : voici les nouvelles réunions qui ont été opérées depuis.

Canton de Troarn.

Une ordonnance royale du 18 mai 1833 a réuni Rupierre à St.-Pierre-du-Jonquet, Héritot et Hernetot à St.-Ouen-du-Mesnil-Auger.

Canton de Mesnil-sur-Laize.

Cingal et Fontaine-Halbout ont été rattachées à Moulines. (Ordonnance du 27 septembre 1833).

Canton de Coulibœuf.

St.-Quentin-de-la-Roche est réuni à Tassilly. La nouvelle commune prend le nom de *St.-Quentin-Tassilly*. (Ordonnance du 27 septembre 1833).

Canton de Livarot.

Bellouet est réuni à Bellou. (Ordonnance du 14 avril 1833).

Canton de St.-Pierre-sur-Dives.

La Gravelle est réunie à Montviette. (Ordonnance du 23 décembre 1832). Par une autre ordonnance en date du 18 mai 1833, la commune de Réveillon a été réunie à celle de Vaudeloges avec une partie de la commune d'Abbeville. L'autre partie d'Abbeville a été rattachée à Ammeville.

§. 4. AGRICULTURE.

La récolte de 1833, inférieure peut-être en produits à celle de 1832, l'a surpassée en quantité : le plus beau temps l'a constamment favorisée.

Le bas prix des céréales a été une suite nécessaire de cette abondance. On conçoit sur la récolte prochaine quelques inquiétudes qui feront probablement augmenter ces prix. La douceur de la température a singulièrement hâté la végétation des blés et, avec elle, celle des herbes qui nuiront plus tard à leur développement.

Les colzas donnent des craintes plus vives ; dès le mois de janvier on les voyait entrer en fleur. Quelques heures d'une gelée un peu intense peuvent occasionner des pertes incalculables.

La sécheresse de 1833, peu favorable aux prairies artificielles, explique le prix élevé des fourrages.

Prix moyen de l'hectolitre de céréales pendant l'année 1832.

Froment, 21 fr. 69 c. Seigle, 14 fr. 75 c. Orge, 11 fr. 22 c. Sarrasin, 11 fr. 44 c. Avoine, 8 fr. 3 c.

Quantités d'hectolitres de Grains vendus dans les principaux marchés pendant l'année 1832.

MARCHÉS.	FROMENT.	SEIGLE	ORGE.	SARRASIN.	AVOINE
Bayeux.	23,802	23	445	630	1,677
Argences.	43,002	472	10,026	612	5,080
Bretteville-l'Orgueill.	18,072	»	»	»	336
Caen.	52,051	338	2,260	1,947	2,646
Creully.	16,168	»	1,248	493	2,208
Evrecy.	14,024	»	7,080	»	840
Troarn.	11,664	288	2,192	»	»
Villers-Boc.	9,624	»	2,032	2,144	8,932
Falaise.	28,512	3,472	21,463	4,468	24,439
Harcourt.	14,256	896	2,144	1,756	1,920
Ouilly-le-Basset.	7,488	»	1,856	4,272	4,432
Lisieux.	20,392	912	4,168	»	5,144
Orbec.	5,008	512	»	»	1,480
St.-Pierre-sur-Dives	23,344	96	18,432	320	8,976
Honfleur.	7,296	»	»	»	»
Pont-l'Évêq	5,120	648	1,624	»	616
Aunay.	12,080	576	1,776	9,440	9,280
Condé-sur-Noireau.	16,224	1,680	832	4,016	4,592
Vire.	15,262	104	770	4,802	6,465

TABLEAU DU PRIX MOYEN DES GRAINS,

PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1833.

GRAINS.	JANVIER		FÉVR.		MARS.		AVRIL.		MAI.		JUIN.		JUILLET		AOUT.		SEPTEMB.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Froment.	17	01	16	15	15	67	14	93	14	69	15	38	15	30	15	44	15	64
Seigle.	11	87	10	87	10	65	9	86	9	37	9	38	9	59	9	76	10	36
Orge.	8	59	8	23	8	10	7	66	7	44	7	83	7	98	8	33	8	32
Sarrasin.	10	28	10	06	9	81	9	27	9	35	8	87	8	44	10	41	10	25
Avoine.	7	31	7	29	7	33	7	19	7	23	7	22	7	79	8	10	7	97

§. 5. INDUSTRIE ET COMMERCE.

Système métrique.

La base du nouveau système métrique est une longueur de 3 pieds 11 lignes 296 millièmes de ligne, qu'on nomme mètre et qui est la dix-millionième partie de la distance du pôle nord à l'équateur. Elle a été déterminée par suite de mesures prises sur l'arc du méridien qui traverse la France, et peut être vérifiée dans tous les temps en répétant l'expérience faite dans l'origine avec un pendule de la longueur du *mètre* même.

Le *mètre* est particulièrement l'unité de longueur.

Le *mètre* carré est l'unité de surface ; c'est un carré d'un mètre de long sur un mètre de large.

L'unité de volume est le *mètre cube.*

L'*are* est l'unité des mesures agraires. C'est un carré de 10 mètres de long sur 10 mètres de large, ou une surface de 100 mètres carrés.

Le *litre* est l'unité de capacité pour les liquides et les grains ; c'est un cube dont

les côtés ont pour longueur la 10e. partie du mètre.

L'unité de poids se nomme *gramme*. C'est le poids de l'eau pure et prise à son maximum de densité (température à 3 dégrés au-dessus de la glace fondante), que renferme un cube dont les côtés sont la centième partie du mètre.

Le *mètre cube* est l'unité de la mesure des bois de chauffage, sous le nom de *stère*.

Une pièce d'argent du poids de 5 *grammes*, et formée de 9/10es. d'argent pur et d'un dixième de cuivre, est l'unité de monnaie qu'on nomme franc.

Ces unités primitives admettent des *multiples* et des *sous-multiples*. Les *multiples* sont toujours composés de 10 fois, 100 fois, 1,000 fois, 10,000 fois l'unité primitive ; les *sous-multiples* sont le *dixième*, le *centième* et le *millième* de cette unité. Les premiers se forment des mots DÉCA, KILO et MYRIA auxquels on joint le nom de l'unité primitive ; exemple : *décagramme*, *kilogramme*, *myriagramme*. Les seconds se forment des mots DÉCI, CENTI et MILLI que l'on termine de même par le nom de l'unité principale ; exemple : *décimètre*, *centimètre*, *millimètre*.

On divise les mesures en *mesures de longueur, de surface, de solidité, agraires, de pesanteur, de capacité, et de bois de chauffage.*

Mesures de longueur.

MÈTRE : *multiples* : décamètre, hectomètre, kilomètre, myriamètre.

Sous-multiples : décimètre, centimètre, millimètre.

Mesures de surface.

MÈTRE CARRÉ.

Mesures de solidité.

MÈTRE CUBE.

Mesures agraires.

ARE : *multiples* : décare, hectare, kilare, myriare.

Sous-multiples : déciare, centiare, milliare.

Mesures de pesanteur.

GRAMME : *multiples* : décagramme, hectogramme, kilogramme, myriagramme.

Sous-multiples : décigramme, centigramme, milligramme.

Mesures de capacité.

LITRE : *multiples* ; décalitre, hectolitre, kilolitre, myrialitre.

Sous-multiples : décilitre, centilitre, millilitre.

Mesures des bois de chauffage.

STÈRE : *multiples* : décastère.

Sous-multiples : décistère, centistère, millistère.

Le système métrique a été introduit en France par la loi du 18 germinal an 3.

Celle du 19 frimaire an 8 lui donna une nouvelle sanction, et fixa définitivement la longueur du mètre. Elle ordonna que pour en transmettre le souvenir à la postérité, une médaille serait frappée qui porterait cette inscription : *à tous les temps, à tous les peuples*.

Un décret impérial du 12 février 1812, tout en ordonnant qu'il ne serait fait aucun changement aux unités des poids et mesures, autorisa pour l'usage du commerce, des instrumens de pesage et mesurage qui présentent soit les fractions, soit les multiples des dites unités les plus en usage dans le commerce, et accommodés aux besoins du peuple.

Le ministre de l'intérieur prit le 28 mars de la même année pour l'exécution du décret ci-dessus un arrêté qui permit d'employer pour les usages du commerce :

1°. Une mesure de longueur égale à deux mètres sous le nom de *Toise* et qui se divise en 6 pieds.

2°. Une mesure égale au tiers du mètre

ou sixième de la toise, sous le nom de pied et qui se divise en 12 pouces, et le pouce en 12 lignes.

3°. Une mesure égale à 12 décimètres, sous le nom *d'aune.*

4°. Une mesure égale au 8e. de l'hectolitre sous le nom de *boisseau*, avec son double, son demi et son quart.

5°. Des demis, des quarts et huitièmes de litres.

6°. *La livre* égale au demi kilogramme ou 500 grammes, laquelle se divise en 16 onces ; la demi-livre ou 250 grammes, le quart de livre ou 125 grammes ; le huitième ou demi quart, 62 grammes 5 décigrammes; L'once 31 grammes 3 décigrammes ; la demi-once, 15 grammes 6 décigrammes ; le quart d'once, 7 grammes 8 décigrammes ; le gros, 3 grammes 9 décigrammes ; le grain 5 centigrammes.

La nouvelle toise surpasse la toise ancienne de 1 pouce 10 lignes et demie. Le pied nouveau, égal au tiers du mètre, es- plus grand que l'ancien pied de 3 lignes 3 quarts.

Le pouce nouveau de 28 millimètres, surpasse d'un quart de ligne à peu près le pouce ancien.

La ligne nouvelle de 2 millimètres 1

tiers diffère de la ligne ancienne de 1 trente-sixième.

Cette concession faite par le gouvernement aux habitudes plutôt qu'aux vrais besoins du commerce, a l'inconvénient de faire reparaître dans le calcul les nombres complexes et d'ajourner indéfiniment l'adoption du système décimal

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Lundi.

Caen, Condé-sur-Noireau, Pont-l'Evêque, Vire, Beuvron, Fervaques, Ouilly-le Basset, St.-Pierre-sur-Dives, Tilly-sur-Seulles.

Mardi.

Lisieux, Balleroy, Cheux, Dozulé, Dives, Harcourt, St.-Julien-le-Faucon, Vassy.

Mercredi.

Caen, Falaise, Honfleur, Isiguy, Orbec, Vire, Bonnebosq, Blangy, Crèvecœur, Creully, Villers-Bocage.

Jeudi.

Lisieux, Condé-sur-Noireau, Argences, Beaumont, Bény-Bocage, Bretteville-l'Orgueilleuse, Caumont, Evrecy, Littry, Livarot.

Vendredi.

Caen, Pont-l'Evêhue, Vire, Cesny-Bois-Halbout, Trévières.

Samedi.

Bayeux, Falaise, Dives, Honfleur, Lisieux, Aunay, le Billot (*hameau de Notre-Dame-de-Fresnay*), la Délivrande (*hameau de Douvres*), St.-Martin-de-Fresnay, Mézidon, St.-Sever, Touques, Troarn.

PERSONNEL.

PRÉFECTURE.

M. Target O. ✲, *préfet.*

M. Legrip ✲, *conseiller de préfecture, faisant les fonctions de secrétaire-général.*

Conseil de préfecture.

MM. Lair ✲, Legrip ✲, F. Boisard ✲, Marc, Demorieux.

Organisation et attributions des bureaux.

1re. DIVISION.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE.

1er. BUREAU.

Administration départementale. — Comptabilité des recettes et des dépenses à la charge du trésor, ainsi que de celles à la charge du département; domaines; bois et forêts; culte catholique et culte protestant; traitemens de l'ordre judiciaire; frais de justice.

Administration et comptabilité communales. — Biens communaux; hospices; Bon-Sauveur; bureaux de bienfaisance et autres établissemens publics; commerce; agriculture; haras; étalons; primes; droits de hallage, terrage, etc.; instruction primaire.

Travaux publics. — Bâtimens civils; ponts et chaussées ; voirie urbaine et vicinale.

2e. BUREAU.

CONTRIBUTIONS.

Contributions directes. — Confection et recouvrement des rôles ; prestation en nature ; impositions locales ; fonds de non-valeurs, de secours et de réimposition ; réclamations en matière d'impôts ; percepteurs ; cautionnemens ; porteurs de contraintes et garnissaires ; vérification des caisses des receveurs des deniers publics; mercuriales ; caisse centrale et de service.

Contributions indirectes. — Octrois ; douanes ; marque d'or et d'argent; bacs et bateaux; pêche des rivières navigables et flottables ; cautions et caisses d'épargnes; cotisations municipales et particulières; amendes de police, de grande voirie et de l'université.

Système métrique.

Enregistrement des dépenses du cadastre.

2e. DIVISION.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

1er. BUREAU.

Personnel des administrations. — Conseils de prud'hommes ; chambres et tribunaux de commerce ; jurys médicaux ; listes électorales et du jury; colléges électoraux; élections des députés, des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement; élections municipales.

Police générale et locale. — Visa et légalistaion ; port d'armes ; passe-ports ; actes de l'état civil ; police médicale; police sanitaire ; établissemens insalubres et incommodes ; épizooties ; foires et marchés ; importation et exportation des grains ; voitures publiques ; sociétés d'assurances ; police des étrangers réfugiés.

Instruction publique. — Imprimerie et librairie ; journaux ; théâtres ; sociétés savantes ; bibliothèques ; musées; antiquités ; brevets d'invention, exposition des produits de l'industrie ; population ; statistique ; recueil des actes administratifs.

Cadastre. — Réunions de communes.

Enregistrement général.

Archives départementales.

BUREAU MILITAIRE.

Recrutement. — Exécution des lois et ordonnances sur le recrutement de l'armée ; répartition du contingent assigné au département ; opérations du tirage ; conseil de révision ; actes administratifs de substitution et de remplacement ; enrôlemens volontaires ; examen des réclamations ; sursis illimités de départ; congés ; police des jeunes soldats en disponibilité ; autorisations de mariage ; passeports ; justice militaire : poursuites contre les déserteurs et rétardataires ; frais de recrutement.

Marine.

Gardes nationales. — Recensemens ; formation des contrôles ; organisation communale et cantonnale ; corps spéciaux ; élections ; nominations ; jurys de révision; conseils de discipline ; mobilisation ; conseils d'administration ; dépenses.

BUREAU DU CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Contentieux administratif. — Enregistrement et expédition des affaires soumises au conseil.

Les employés entrent dans les bureaux à 9 heures du matin et en sortent à 4.

Les bureaux sont ouverts au public depuis 11 heures jusqu'à 2, les lundis et les vendredis seulement.

Il y a exception à cette régle pour les chefs d'administration qui seront reçus tous les jours, et pour les comptables assujettis à des versemens périodiques, qui y seront admis par le visa de leurs récépissés.

Les audiences publiques du préfet auront lieu les lundis et les vendredis, depuis midi jusqu'à 3 heures.

Les personnes qui désireront des audiences particulières les demanderont par écrit.

Conseil général du département.

Arrondissement de Bayeux : MM. Gourdier des Hameaux O ✻; Lance ✻, *ancien conseiller de préfecture ;* le comte d'Houdetot O. ✻, *pair de France ;* Jorel-Desclosières, *avocat à Bayeux ;* Béchevel, *maire de Fontenay.*

Arrondissement de Caen : MM. Lefèvre-Dufresne ✻, *ancien maire de Caen*, Durand, *notaire à Caen ;* Delacour, *propriétaire à Paris ;* Lehodey, *maire d'Hérmanville ;* Fouques-Desmarais, *juge de paix à Troarn ;* de Chastenay O. ✻, *pair de France* ; Lebreton, *maire d'Evrecy.*

Arrondissement de Falaise : MM. Fleury, ✻, *député ;* Bazire père ; Leclerc ✻, *ancien député ;* Dubois, *juge de paix à Harcourt.*

Arrondissement de Lisieux : MM. Leroy-Beaulieu ✻, *maire de Lisieux ;* Babbey ; Grandcourt jeune; d'Hacqueville, *substitut du procureur du roi à Lisieux.*

Arrondissement de Pont-l'Evêque : MM. Isabel-Desparcs, *avocat à Pont-l'Evêque ;* Decourdemanche, *pharmacien à Caen ;* Thil, *député et membre de la cour de cassation ;* Lecarpentier ✻, *maire de Honfleur.*

Arrondissement de Vire : MM. Rocherullé-Deslongrais, *député, adjoint au maire de Vire ;* de Pontécoulant (Gustave) ✻; Youf, *juge de paix à Bény ;* Poupion, *propriétaire ;* Morin, *maire d'Aunay ;* Désaigremont, *propriétaire.*

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Caen.

Les fonctions de sous-préfet y sont réunies à celles de préfet.

Conseil d'arrondissement : MM. Duparc-Lemaistre, *maire de St.-Martin-de-Fontenay ;* Fourneaux, *médecin à Caen ;* Binard, *avocat-général ;* Brébam (Alphonse) ; Blot, *médecin à Colleville ;* de St.-Fresne, *médecin à Caen ;* Raoul de Laistre, *maire de Collombelles ;* Marie, *avocat à Caen ;* Simon (Georges), *idem.*

Arrondissement de Bayeux.

M. Rougier de la Bergerie ✠, *sous-préfet.*

Conseil d'arrondissement : MM. Guilbert, *propriétaire ;* Letellier, ✠, *maire de Bayeux ;* Vimont, *avocat à Bayeux ;* Hébert, *propriétaire à Balleroy ;* Lesénécal, *maréchal-de-camp en retraite ;* Flaust, *maire de Sermentot ;* Lechartier, *maire d'Isigny ;* Pophillat, *maire de Lison ;* Coeffin, *juge de paix à Ryes.*

Arrondissement de Falaise.

M. Collombel O. ✠, *sous-préfet.*

Conseil d'arrondissement : MM. Pagny, *notaire à Mézières ;* Pagny, *maire de Bretteville-sur-Laize ;* Mesley-Lamoissonnière, *maire du Marais-la-Chapelle ;* Subtil de Franqueville ; Bellenger, *maire de St.-Bénin ;* Demieux-de-Morchêne ; Lesassier-Boisauné, *lieutenant de gendarmerie.*

Arrondissement de Lisieux.

M. Nasse (Louis) ✠, *sous-préfet.*

Conseil d'arrondissement : MM. Lebret du Dezert, *président honoraire du tribunal civil ;* Ricquier, *adjoint au maire de Lisieux ;* de Bellemare ✠, *ancien député ;* Formeville, *adjoint au maire de Lisieux ;* Cordier, *propriétaire ;* Delauney, *idem ;* Blondel, *maire de Meulles ;* Grandcourt, *maire de Querville ;* Dubosquet, *maire de Vieux-Pont.*

Arrondissement de Pont-l'Evêque.

M. Dunepveu, *sous-préfet.*

Conseil d'arrondissement : MM. Aubrée, *avoué ;*

Letellier, *maire des Authieux;* Lebreton, *notaire à Bonnebosq;* Labbey, *juge de paix à Dozulé;* Lemonnier, *maire de Vauville;* Goupil père, *propriétaire à St.-Gatien;* Lachèvre, *propriétaire à Honfleur;* Tullou, *avocat à Pont-l'Evêque;* Gamare, *ancien maire.*

Arrondissement de Vire.

M. Le Mansel ✠, *sous-préfet.*

Conseil d'arrondissement : MM. Madeline-Lavallée, *maire de Danvou;* Fortin, *propriétaire;* Picard, *médecin à Carville;* de Prépetit, *maire de Condé;* Loysel, *notaire à St.-Sever;* Vieil, *maire de Sept-Frères;* Andouillé, *conservateur des hypothèques;* Heurtauld, *propriétaire;* Goislard, *juge de paix à Vassy.*

MAIRIES DES VILLES

ET DES AUTRES CHEFS-LIEUX DE CANTON.

Communes.	*Mairies.*	*Adjoints.*
Balleroy.	MM. Villeroi.	Jehanne.
Bayeux.	Letellier ✠	Despallières. Pigache.
Caumont.	Dary.	Chauvin.
Isigny.	Lechartier.	Brunet.
Ryes.	Vautier.	Duhomme.
Trévières.	Tillard.	Bachelet.
Bourguébus.	Mauger.	Pagny.
Caen.	Donnet.	De Bernetz. Levardois.
Creully.	Morice.	Trolet.
Douvres.	Hettier.	Guilbert.
Evrecy.	Lebrethon.	Le Saunier.
Tilly	Deschamps.	Lebas.
Troarn.	Duhamel.	Ridel.
Villers.	Féron.	Saillenfest.
Bretteville-s.-L.	Pagny.	Goyer.
Coulibœuf.	Lemaistre.	Jouenne.
Falaise.	Briquet ✠	Labbé. . . . . . .
Harcourt.	Godefroy.	Lejeune.
Lisieux.	Leroy-Beaulieu ✠	Formeville. Riquier.
Livarot.	Chasles.	Cantrel.
Mézidon.	Massue-Préfontaine.	Manchon.
Orbec.	Lacroix.	Motte. Bouvry.
S.-Pre.-s.-Dives.	Legrand.	Laperrelle.
Blangy.	Lecordier-Dumesnil.	David.
Cambremer.	Thiron.	Guillemard.
Dozulé.	Labbey.	Vannier.
Honfleur.	Lecarpentier ✠	Lecerf. Ameline-Postel.
Pont-l'Evêque.	Paysant-Valencourt.	Isabel-Lablotterie.
Aunay.	Morin.	Harson.

Communes.	Maires.	Adjoints.
Bény-Bocage.	Lemaître-Duval	Duchemin.
Condé.	Deprépetit.	Bridet. Lachesnée.
St.-Sever.	Loysel.	Lehideux.
Vassy.	Tirard.	Piganlt. Guillard.
Vire.	* * *	Deslongrais. Lalouel.

CONSEILS MUNICIPAUX DES VILLES.

Conseil municipal de Caen.

MM. Donnet, *maire*; Lefèvre Dufresne ✡; Rochebrune, O. ✡; Ameline, *avocat*; Lapersonne, O. ✡; Bacot; Berthauld ✡; Casimir d'Héricy; Durand, *notaire*; Deslongchamps ✡, *président du tribunal de 1re instance*; Urbain Vautier; Luard-Laffinal; Roger de la Chouquais ✡, *président à la cour royale*; Levardois, *avocat*; Georges Simon, *avocat*; Seigneurie; Bayeux fils, *avocat*; P. Lecavelier; Bouilly aîné; Ed. Jobert; de Boislambert, *avocat*; Cauvet; Hamard; Lemanissier; Poignant, *notaire*; de Bernetz; Fourneaux; Léon Coursanne; Marcel Rousselin, O. ✡, *procureur-général*; Le Peletier Dumoncel; Prempain; Dénise; Lecerf, *professeur à la faculté de droit.*

Conseil municipal de Bayeux.

MM. Letellier ✡, *maire*; Aubrée; Tardif, *député*; Gourdier des Hameaux, O. ✡; Chonaux-Dubuisson; Pluquet; Vimont; Leharibel de Courteuil; Vernet ✡; Mariette du Mesnil; Duval;

Conespel ; Sansrefus ; Gast ; Joret-Desclosières ; Gauquelin-Despallières; Pillet-Desjardins fils; Jean Delamare ; Bessin ; Pigache ; Jourdain ; Delarue ; Faucon-Delalonde; Lécuyer; Douesnel ; Lesénécal.

Conseil municipal de Falaise.

MM. Briquet ✠, *maire;* Le Bailly fils ; Canivet ; Charpentier ; Demieux-Demorchêne ; Rossignol, *avocat ;* Lecouturier, *ancien magistrat ;* Forget ; Berville ; Dubourg père ; Davois-Gonthier ; Leclerc ✠, *ancien député ;* Ch. Morel, *juge de paix;* Galeron, *procureur du roi;* Labbé, *avocat;* Ledoné, *notaire;* Deslandes; Bazire père ; Lemeneur-Doray; Appert-Tiger ; Hurel ; Serant, *juge de paix ;* de Bazoches ; Duhamel ; Bouquerel ; Heuzey, *avocat.*

Conseil municipal de Lisieux.

MM. Leroy-Beaulieu ✠, *maire ;* Bloche, *avocat ;* Riquier, *négociant ;* Boursin ; Dulong ; Cosnard-Labretonnière, *notaire*; Roger, *ex-président du tribunal de commerce ;* Gouin ✠, *marchand de toiles ;* Fournet, *filateur négociant ;* Manoury, *négociant ;* Houlette, *tanneur ;* Perrault, *marchand épicier ;* Paul Bégouen, *receveur particulier ;* Louis Daufresne, *notaire ;* Thorel, *marchand de toiles ;* Roussel, *avocat ;* Chauvet fils aîné, *marchand de frocs ;* Antoine Labbey ; Formeville père ; Leveneur ; Louis Cordier, *marchand de bœufs ;* Demortreux, *président du tribunal civil;* Jeanne, *avoué;* Durosey, *médecin ;* Thillaye d'Heudreville ; Simon, *médecin ;* Le Bret-du-Desert, *président honoraire.*

Conseil municipal de Pont-l'Evêque.

MM. Paysant-Valencourt, *maire*; Delaunay; Loisnel; Angot; Isabel de la Blotterie; Aubrée; Oriot; Lecouturier; Lecerf; Alleaume; Tullou; Lefèvre-Esnault; Dufour; Quillet: Taillefer; Adolphe Isabel.

Conseil municipal de Vire.

MM. Moulin, O. ✡; Barbot; Dupont; Bouchard; Lenormand; Gosselin; De Gournay; Rocherullé-Deslongrais; Lalouel; Heurtault; Maurice; Boivin-Montigny; Juhel-Pondegrenne; Lebesnerais-Vergeois; Hébert-Desroquettes; Boscher; Durand (Adel); Brouard-Desmarais; Mury; Legrain; Lioult-Gastebois; Lelièvre; Drouet-Debaise.

Conseil municipal d'Honfleur.

MM. Lecarpentier ✡, *maire*; Lelièvre-Mondelot; Stonestreet; Julienne; Leroux; Huet; Aubert; Bérard; Hébert-Desroquettes; Hamelin-Postel; Manneville; Lecerf; Fils; Pouettre ✡; Marais de Beauchamps; Letorey; Bourdel; Guerard; Lecerf; Lacoudrais; Lachèvre; Bailleul; Lamare-Piquot.

Conseil municipal de Condé.

MM. Deprepetit, *maire*; Tariel; Lamotte; Guillouet; Hébert; Legeay; Boisne; Vaullegard; Bridet aîné; Nerou aîné; Bazin-Lecoute; Dumont; Bonière; Colin-Dubusq; Brisollier-Dupré; Guilet; Gervais-Callais; Demorieux-Planville; Cauville-

Lachesnée; Delaferté ; Dudesert; Lemasson de Lalande ; Gourjon.

Conseil municipal d'Orbec.

MM. Lacroix , *docteur-médecin et maire d'Orbec*; Bonnard ; Lefrançois ✡ ; Motte ; Piel , *notaire* ; Picard ; Fauvel ; Chtistin, *pharmacien* ; Delanney; Bourry ; Hauvel père ; Dupont , *officier retraité* ; Lamidey ; Granval ; Picard-Chausson ; Lemercier, *juge de paix* ; Dauge , *médecin* ; Chouel , *avocat* ; Trinité Levasseur , *négociant* ; Delamare, *médecin*; Laillier père.

Conseil municipal d'Isigny.

MM. Lechartier, *maire* ; Desmoles ; Lerebourg ; Brunet ; Voisin ; Gosselin ; Romain ; Belliard-Delisle ; Lenormand ; Lecointe ; Lepetit ; Desmarest; Boistard; Jouet; Lerochais; Fortin.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Caen : MM. Violard , Bichot, Gremillet et Picot. *Bayeux* : M. Le Forestier. *Falaise* : MM. Robine et Tiger. *Lisieux* : MM. Gosselin et Duheil. ✡. *Pont-l'Evêque* : Duteaux. *Honfleur* : M. Patry. *Vire* : M. Feray. *Condé* : M. Barbey. *Orbec* : M. Ozanne. *St.-Pierre-sur-Dives* : M. Bouvet.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DES HOSPICES.

Caen : MM. Donnet, *maire* ; Lentaigne-Logivière ✡ ; Lecerf ; Delacodre; Duclos-Leblanc; Guilbert.

Bayeux : MM. Letellier ✡ , *maire*; Tardif , *député* ; Douesnel-Dubosq ; Lefèvre ; Couespel.

Falaise : MM. Briquet ✻, *maire*; Leclerc ✻, *ancien député*; L'abbé; Lecouturier; Tocville.

Cesny-Bois-Halbout : MM. Ballière, *maire*; Beaunieux; Ballière; Coudray; Huet.

Lisieux : MM. Leroy-Beaulieu ✻, *maire*; Lebret-du-Desert; Durosey, *médecin*; Thillaye-d'Heudreville; Périer; Fred. Nasse.

Orbec : MM. Lacroix, *maire*; Lailler; Picard; Bonnard; Delanney; Noël.

Pont-l'Evêque : MM. Paysant-Valencourt, *maire*; Mouillard; Taillefer; Isabel-Desparcs; Véron de Sainte-Marie; Paulmier.

Honfleur : MM. Lecarpentier ✻, *maire*; Bouffey; Coudre-la-Coudrais; Demanget; Aubert; Delamare-Piquot.

Vire : MM. Lebreton; Legrain; Dupont-Cotelle; Moulin-Dubourg; Lebouteiller.

Condé : MM. Deprépetit, *maire*; Denis-du-Dézert; Besnard-Beaupré; Scelles-Longrais; Vautier, *curé de Condé*; Vaullegeard.

PONTS ET CHAUSSÉES.

MM. Pattu ✻, *ingénieur en chef*, à Caen; Pouettre ✻. *ingénieur ordinaire de 1re classe, chargé des arrondissemens de Pont-l'Evêque et de Lisieux*, à Honfleur; Quesney; *ingénieur ordinaire de 1re classe, chargé des arrondissemens de Vire et de Falaise*, à Vire; Bardel, *ingénieur de 1re classe, chargé des arrondissemens de Caen et de Bayeux*, à Bayeux.

MINES.

M. Hérault ✻, *ingénieur en chef.*

BIBLIOTHÈQUES.

Conservateurs : MM. Hébert, à Caen. Lambert, à Bayeux. Guilmard, à Falaise. Desmortreux, à Vire.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION.

MM. Diey ✻, *directeur*; Gauquelin, *inspecteur*; Groseol, *greffier comptable*; Alex. Foucher, *secrétaire comptable.*

POIDS ET MESURES.

MM. Leconte, *vérificateur* de l'arrondissement de Caen; Benard, *aide-vérificateur*; Ouzouf-Beaumont, *vérificateur*, à Bayeux; Corru, à Falaise; ******, à Lisieux; Dagneaux, à Honfleur; Urbain, à Vire.

GARDE NATIONALE.

ORGANISATION COMMUNALE.

Légion de Caen.

MM. Le vicomte de Tilly, C. ✻, *colonel*; Regnault, *lieutenant-colonel*; Deboislambert, O. ✻, *major*; Lelarge, *chirurgien-major*; Regnault, *capitaine d'armement*; Durand, *offic. pay.* *1er bataillon*; Bourdon ✻, *command.*; Bidard ✻, *adjud.-major*; Mondehard, *porte-drap.*; Lafosse, *chirurgien, aide-major*; Picard, *adjudant-sous-officier.* *2e bataillon*;

Paris ✲, *commandant* ; Michel, *adjudant-major* ; Hamard le Breton, *porte-drapeau* ; Chapron, *chir.-aide-maj.* ; Loriot, *adj.-sous-officier.* 3e *bataillon* ; Lapersonne ; O. ✲, *commandant* ; Mannoury, *adj.-maj.* ; Mottelay ✲, *porte-drap.* ; Heuzey, *chirurgien-aide-maj* ; Hommais, *adj.-sous-of.* 4e *bataillon* : Renouf, O. ✲ ; *command.* ; Faye, *adj.-maj.* ; Berrurier, *porte-drap.* ; Dan de la Vanterie, *chirurgien-aide-major* ; Lechevalier, *adj.-sous-of.*

Bayeux.

MM. Gourdier Deshameaux O. ✲, *chef de bataillon* ; Philippe ✲, *adj.-maj.* ; Couet, *porte-drap.* ; Letual, *chir.-aide-maj.*

Falaise.

MM. Deslandes O. ✲, *chef de bataillon* ; Toutain ✲, *adj.-maj.* ; Tarle, *porte-drap.* ; Bacon, *chir.-aide-maj.* ; Guesnon, *adj.-sous-of.*.

Lisieux.

MM. Avrouin O. ✲, *chef de bataillon* ; Beuzelin, *adj.-maj.* ; Bouttey ✲, *porte-drap.* ; Hue, *chir.-aide-maj.* ; Lachey, *ad.-sous-of.*

Honfleur.

MM. De Pracontal ✲, *chef de bataillon* ; Morel, *ad.-maj.* ; Stonestreet, *porte-drap.* ; Bourdel, *chir.-aide-maj.* ; Brière, *ad.-sous-of.*

Vire.

MM. Delise ✲, *chef de bataillon* ; Lavigne, *ad.-*

maj. ; Mahias, *porte-drap.* ; Bouchard, *chir.-aide-maj.* ; Dufour, *ad.-sous-of.*

Condé.

MM. Boisne, *chef de bataillon* ; Guillouet, *ad.-maj.* ; Dupont, *porte-drap.* ; Vaullegeard, *chir.-aide-major.*

Tallevende-le-Grand.

MM. James ✠, *chef de bataillon* ; Madelaine (Jean-Nicolas), dit Bremoy, *ad.-maj.* ; Madelaine (Jean-Baptiste), *porte-drap.* ; ****, *chirurgien-aide-major.*

ÉVÊCHÉ DE BAYEUX.

Mgr. Dancel (Jean-Charles-Richard), *évêque de Bayeux.*

Vicaires généraux.

MM. Daudibert de la Villasse, Paysant, *agréés par le Roi* ; de Cussy ✠, Banquet de Grandval, Beaumont, Chaillou, Jumel.

CURÉS DU DIOCÈSE.

Arrondissement de Bayeux.

Communes	MM. *Curés.*
Balleroy.	Michel.
Littry.	Fouques.
Vaubadon.	Guernier.
Bayeux (Notre-Dame).	Devy, *archiprêtre.*
Id. (St.-Patrice).	Aubert.
Id. (St.-Exupère).	Delafontaine.
Caumont.	Lebreton.
Livry.	Guy.
Isigny.	Legrand.
Crépon.	Fouin.
Trévières.	Perrée.
Formigny.	. . . . . .
Tour.	Gallot.

Arrondissement de Caen.

Communes.	MM. *Curés.*
Caen (St.-Jean).	Lepage.
Id. (St.-Pierre).	Montargis.
Id (St.-Gilles).	Garcel.
Id. (Vaucelles).	Taillebos-Dupré.
Id. (St.-Etienne).	Royer.
Id. (St.-Sauveur).	Noël.
Id. (Notre-Dame).	Beausire.
Fontenay-le-Marmion.	Hervieux.
Clinchamps.	Cagniard.
Creully.	Folloppe.
Douvres.	Bellée.
Bernières-sur-Mer.	Aubert.
Langrune.	Lefrancois.
Evrecy.	Hartel.
Tilly-sur-Seulles.	Lepetit.
Troarn.	Beaumont.
Argences.	Langlois.
Villers-Bocage.	Eudeline.
Epinay-sur-Odon.	Deslandes de Lavandie.

Arrondissement de Falaise.

St.-Sylvain.	Nicole
Bretteville-sur-Laize.	Botet.
Fresné-le-Puceux.	Bonne.
Coulibœuf.	Laplanche.
Falaise (Ste.-Trinité).	Mouton.
Id. (Guibray).	Letellier.
Id. (St.-Gervais).	Eudeline.
Lahoguette.	Harivel.
Harcourt.	Vautier.
Clécy.	Lecouteur.

Arrondissement de Lisieux.

Lisieux (St.-Pierre).	Farolet.
St.-Désir-de-Lisieux.	Jumel.
St.-Jacques-de-Lisieux.	Sauvage.
Courtonne-la-Meurdrac.	André.
Livarot.	Follin.
Fervaques.	Jumel.

Communes.	MM. *Curés.*
Le Mesnil-Mauger.	Lepesant.
Orbec.	Leboucher.
St.-Pierre-sur-Dives.	François.

Arrondissement de Pont-l'Evêque.

Blangy.	Foubert-Despallières.
Cambremer.	Soyer.
Dives.	Dasseville.
Honfleur (Ste.-Catherine).	Rivière.
Id. (St.-Léonard).	Vardon.
St.-Gatien.	Lefoyer.
Pont-l'Evêque,	Delaunay.
Beaumont.	Blin.

Arrondissement de Vire.

Aunay.	Suriray.
Cahagnes.	Guernier.
St.-Georges-d'Aunay,	Labbé.
Bény-Bocage.	Juhel.
Letourneur.	Gabriel.
Condé-sur-Noireau.	Vautier.
Saint-Sever.	Guérin.
Landelles et Coupigny.	Calbris.
Vassy.	Maupas.
Vire (Notre-Dame).	Tirard.
Id. (St.e-Anne).	Bazin.
St.-Germain-de-Tallevende.	. . . . .

ÉGLISE CONSISTORIALE RÉFORMÉE.

M. Martin Rollin ✵, *président*.

ÉTAT-MAJOR DE LA 2e. SUBDIVISION DE LA 14e. DIVISION MILITAIRE.

MM. Corbet O. ✵, maréchal-de-camp, commandant la subdivision.

Rochet, capitaine d'artillerie.

Moulin ✵, chef de bataillon, commandant le génie dans le département du Calvados.

Intendance militaire.

M. Dupleix, O. ✵, sous-intendant militaire de 2e. classe.

Gendarmerie.

MM. Canel O. ✵, lieutenant-colonel, commandant la 4e. légion.

Pisler O. ✵, *chef d'escadron*, à Caen.

Fesneau, ✵, *capitaine*, à Caen.

Lieutenans : MM. Dumets ✵, à Bayeux ; de Boisauné, à Falaise ; Foubert de Laize ✵, à Lisieux ; Delarue, ✵ à Pont-l'Evêque : Benoist ✵, à Vire ; Carpentier, *lieutenant-trésorier*, à Caen.

Dépôt de recrutement.

M. Caré ✵, capitaine au 10e. régiment de dragons, commandant le dépôt.

MARINE.

Quartier de Caen.

MM. Cagnyé ✠, sous-commissaire de marine à Caen ; Bidard ✠, commis de marine.

Quartier d'Honfleur.

M. Foré, sous-commissaire de marine à Honfleur.

ACADÉMIE ROYALE DE CAEN.

Recteur : M. Marc ✠.
Inspecteurs : M. l'abbé Rousseau ✠. M. Edom.
Secrétaire : M. Lelaidier.

FACULTÉ DE DROIT.

M. Georges Delisle, *doyen*.
M. Lelaidier, *secrétaire*.

Professeurs.

MM. Marc ✠, Lecerf, Demolombe, professeurs du Code civil.

M. Deboislambert, professeur de procédure civile et de législation criminelle.

M. Georges Delisle, professeur de droit romain.

M. N***, professeur de Code de commerce. M. Bayeux, suppléant, est chargé provisoirement du cours.

M. N**, professeur de droit administratif.

Suppléant : M. Bayeux.

FACULTÉ DES SCIENCES.

M. Thierry, *doyen*.
M. Delafoye, *secrétaire*.

Professeurs.

Mathématiques : M. Bonnaire fils.
Chimie : M. Thierry.
Physiqne : M. Delafoye.
Histoire naturelle : M. Eudes-Deslongchamps.

FACULTÉ DES LETTRES.

M. l'abbé de La Rue ✳, *doyen.*

Professeurs.

Philosophie : M. Charma.
Littérature latine : M. Maillet-Lacoste.
Littérature française : M. Vaultier.
Histoire : M. l'abbé de La Rue ✳.
Littérature grecque : M. Bertrand.
Suppléant du professeur d'histoire : M. Latrouette.

COLLÉGE ROYAL DE CAEN.

MM. l'abbé Daniel ✳, *proviseur* ; Cabrié, *censeur* ; l'abbé Paulmier, *aumonier* ; Roger, *économe.*

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. Delanney, *directeur* ; Guilloteau, *inspecteur.*
Duchesne, *contrôleur principal* à Caen.

CADASTRE.

M. Simon aîné, géomètre en chef.

RECEVEURS DES FINANCES.

M. de Rigny ✳, *receveur-général.*

Receveurs particuliers : MM. Dulocle, à Bayeux ; Lebreton, à Falaise; Begouen, à Lisieux ; Gillotin, à Pont-l'Evêque ; Bunel , à Vire.

Payeur du département ; M. Amédée Housset.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

M. Ceiller ✠ , *directeur.*

DOUANES.

1re. *Partie du Calvados comprise entre la Touques et la Vire.*

Inspection de Caen.

M. Lebrun , *inspecteur.*

2e. *Partie du Calvados , comprise entre la Touques et la Seine.*

M. Van Oosterom , *inspecteur.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Caen.

MM. Rageot-Laroche ✠ , directeur du département ; Clausier (Dominique) , contrôleur de comptabilité , chargé du service de l'arrondissement de Caen.

POSTES.

M. Guillet ✠ , directeur à Caen.

FORÊTS.

3e. *Conservation forestière.*

Sous-inspecteur à la résidence de Caen : M. Félix.

LOTERIES.

MM. Dulac, *inspecteur divisionnaire* à Caen; Delagervezée, *sous-inspecteur*.

MUTATIONS SURVENUES PENDANT L'IMPRESSION.

(Page 186, collége électoral). M. Rocherullé-Deslongrais a été nommé, le 2 février 1834, membre de la chambre des députés par le collége électoral de Vire.

ERRATA.

Page 210, ligne 15, et à 185 percepteurs, *lisez* et à 183 percepteurs.

TABLE

DES MATIÈRES.

A

B

C

R

S



FIN DA LA TABLE.